



HAL
open science

Système permanent d'observation du triangle Lyon-Chambéry-Grenoble (Spot)

Bernard Gerardin, Jean-Michel Cusset, Alain Bonnafous, Jacky Valere

► **To cite this version:**

Bernard Gerardin, Jean-Michel Cusset, Alain Bonnafous, Jacky Valere. Système permanent d'observation du triangle Lyon-Chambéry-Grenoble (Spot). Laboratoire d'économie des transports ; CNRS, pp.237, 1981. halshs-00291597

HAL Id: halshs-00291597

<https://shs.hal.science/halshs-00291597>

Submitted on 27 Jun 2008

HAL is a multi-disciplinary open access archive for the deposit and dissemination of scientific research documents, whether they are published or not. The documents may come from teaching and research institutions in France or abroad, or from public or private research centers.

L'archive ouverte pluridisciplinaire **HAL**, est destinée au dépôt et à la diffusion de documents scientifiques de niveau recherche, publiés ou non, émanant des établissements d'enseignement et de recherche français ou étrangers, des laboratoires publics ou privés.

Ce document vous est proposé avec l'aimable autorisation du Laboratoire d'Economie des Transports maîtres des droits. La présente version en PDF est sous le copyright du Laboratoire d'Economie des Transports (<http://www.let.fr/>) - 1981. Ce document est protégé en vertu de la loi du droit d'auteur.

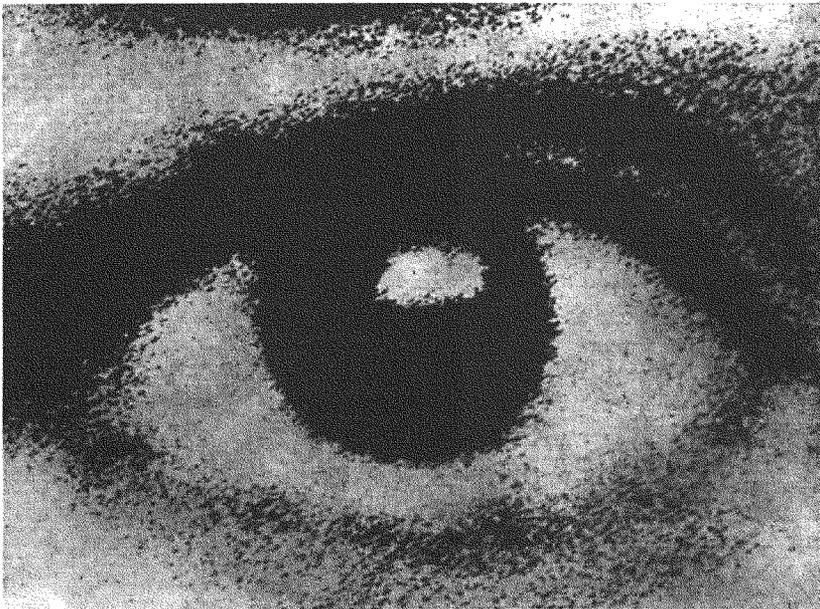
With the publisher of the copyright agreement. The present version in PDF is under the copyright of Laboratoire d'Economie des Transports (<http://www.let.fr/>).

Ce document devrait être référencé de la manière suivante :

Gerardin B., Cusset J.-M., Bonnafous A., Valere J. Système permanent d'observation du triangle Lyon-Chambéry-Grenoble (Spot). Lyon : LET. 1981. 237 p.

Laboratoire d'Economie
des Transports

**systeme permanent
d'observation
du triangle
lyon-chambéry-grenoble**



Centre National de la
Recherche Scientifique



LABORATOIRE D'ECONOMIE DES TRANSPORTS
LA n° 314 au CNRS
16, quai Claude Bernard. 69007 LYON

**ystème permanent
d'observation
du triangle
lyon-chambéry-grenoble**

s.p.o.t.

Bernard GERARDIN
Attaché de recherche au CNRS
Chargé de la coordination des travaux

Octobre 1981

CENTRE NATIONAL DE LA RECHERCHE
SCIENTIFIQUE
15, quai Anatole France. 75700 PARIS

ETABLISSEMENT PUBLIC RÉGIONAL
RHÔNE-ALPES
78, route de Paris. 69260 CHARBONNIERES

Ce rapport est disponible au Laboratoire d'Economie des Transports

AVANT-PROPOS

Ce document fait le point des principaux travaux entrepris dans le cadre du SPOT. Il vient compléter le premier rapport paru en octobre 1979. Pour avoir un compte-rendu détaillé de l'ensemble des travaux, il est donc indispensable de consulter ce premier rapport ainsi que les autres publications (cahiers, articles, notes de travail) cités en référence (1).

Ont participé à la rédaction de ce document :

Jean Michel CUSSET, chargé de recherche CNRS

Bernard GERARDIN, attaché de recherche CNRS, chargé de la coordination des travaux

Jacky VALERE, chargé d'étude, responsable de la mise en place de la banque de données

La responsabilité scientifique de cette recherche a été assumée par Alain BONNAFOUS, Professeur à l'Université Lyon 2, Directeur du LA 314

(1) Ces documents peuvent être communiqués à toute personne qui en ferait la demande à l'adresse suivante :

LABORATOIRE D'ECONOMIE DES TRANSPORTS
LA au CNRS n° 314
16 quai Claude Bernard
69007 LYON
Tél (7) 872.31.35

L E S. P. O. T.

SOMMAIRE GENERAL

AVANT-PROPOS

INTRODUCTION

I. HYPOTHESES DE TRAVAIL, PROBLEMATIQUE ET PRINCIPES METHODOLOGIQUES	7
II. PRESENTATION GENERALE DU TERRAIN D'OBSERVATION	15
III. LA VILLE NOUVELLE DE L'ISLE D'ABEAU	21

LA BANQUE DE DONNÉES

I. LE CONTENU DE LA BANQUE DE DONNEES	33
II. L'EXPLOITATION INFORMATIQUE DE LA BANQUE DE DONNEES	35
III. LE FONCTIONNEMENT DU LOGICIEL D'EXPLOITATION DE LA BANQUE DE DONNEES	38
IV. L'EXPLOITATION	39

PRINCIPAUX RÉSULTATS DES RECHERCHES THÉMATIQUES

THÈME 1 - REDÉPLOIEMENT INDUSTRIEL

I. L'INDUSTRIE DANS LE TRIANGLE LYON-CHAMBERY-GRENOBLE	55
II. LA CONSTRUCTION DE LOCAUX	73
III. LES CREATIONS ET DELOCALISATIONS D'ETABLISSEMENTS	83

THÈME 2 - POLITIQUES COMMUNALES ET FINANCES LOCALES

I. PROBLEMATIQUE GENERALE	93
II. L'EVOLUTION DE LA STRUCTURE DU POTENTIEL FISCAL : un indi- cateur du changement économique au niveau communal	96
III. INSTITUTION COMMUNALE ET CHANGEMENT ECONOMIQUE ET SOCIAL : l'exemple de BOURGOIN-JALLIEU	108

THÈME 3 - MIGRATIONS ALTERNANTES ET BASSINS DE MAIN-D'OEUVRE	
I. L'EVOLUTION DE LA RELATION HABITAT-EMPLOI	117
II. MIGRATIONS ALTERNANTES ET TRANSPORT-EMPLOYEUR	123
THÈME 4 - ÉCONOMIE FONCIÈRE	
I. PROBLÉMATIQUE ET MÉTHODOLOGIE D'ANALYSE DES MUTATIONS FONCIÈRES	138
II. LA RECHERCHE SUR LES TRANSACTIONS FONCIÈRES DANS LA ZONE DU S.P.O.T.	141
III. ACTEURS FONCIERS ET STRATÉGIES FONCIÈRES	161
THÈME 5 - PRODUCTION DES ÉQUIPEMENTS COLLECTIFS ET PRATIQUES SOCIALES : L'EXPÉRIENCE DE LA VILLE-NOUVELLE DE L'ISLE D'ABEAU	
I. LA PRODUCTION DES ÉQUIPEMENTS DANS LA VILLE NOUVELLE DE L'ISLE D'ABEAU	172
II. SOCIABILITÉ ET VIE ASSOCIATIVE À VILLEFONTAINE D'APRÈS UNE ENQUÊTE RÉALISÉE EN 1979	182
THÈME 6 - LES ASSOCIATIONS : OUTIL D'ANALYSE DU CHANGEMENT	
I. PROBLÉMATIQUE ET MÉTHODES D'INVESTIGATION	194
II. LA VIE ASSOCIATIVE COMMUNALE	197
III. SOCIÉTÉS SAVANTES ET CHANGEMENT SOCIAL	205
IV. PREMIÈRES EXPLOITATIONS DU FICHER DES CRÉATIONS D'ASSOCIATIONS ENTRE 1968 et 1978	207
THÈME 7 - LES SCÉNARIOS COMMUNAUX DE CHANGEMENT	
I. LE SCÉNARIO COMMUNAL DE CHANGEMENT	217
II. LA RECONSTITUTION DES SCÉNARIOS : CHATONNAY, DOMARIN, ROMAGNIEU	219
CONCLUSIONS ET PERSPECTIVES	232 à 237

INTRODUCTION

Le système permanent d'observation du triangle LYON-CHAMBERY-GRENOBLE (S.P.O.T.) couvre une zone comprenant 245 communes appartenant aux départements de l'Isère, de la Savoie et de l'Ain. Les agglomérations de LYON, CHAMBERY et GRENOBLE qui constituent les trois sommets du triangle sont exclues du champ d'observation.

Avant de procéder à une présentation plus détaillée de notre terrain d'observation, il nous paraît indispensable de rappeler les éléments essentiels de notre projet initial de recherche, c'est-à-dire les hypothèses de travail, la problématique et la méthodologie qui constituent les fondements de cette recherche.

I. HYPOTHÈSES DE TRAVAIL, PROBLÉMATIQUE ET PRINCIPES MÉTHODOLOGIQUES

Le S.P.O.T. a été conçu selon des hypothèses de travail et pour répondre à des questions privilégiées.

I.1. TROIS HYPOTHESES DE TRAVAIL

Organisé sur une zone regroupant 245 communes, qui constituent autant d'unités d'observation, le S.P.O.T. repose sur une première hypothèse de travail qui revient à considérer l'information communale comme pertinente pour déceler les transformations économiques et sociales. L'homogénéité du système d'information pour l'ensemble des communes constitue une deuxième hypothèse de travail qui revient à poser que, tant au niveau de la collecte de l'information qu'à celui d'une première analyse, la distinction entre les milieux rural et urbain n'est pas essentielle. Enfin, le S.P.O.T. repose sur une troisième hypothèse de travail dont on pourra observer tout au long de ce document le caractère central selon laquelle ces cellules communales sont les éléments d'un tissu spatial. Il en résulte que leur observation et leur analyse est aussi l'étude de leurs interrelations...

C'est ainsi que des phénomènes aussi divers que la construction de logements et la création d'associations sont recensées au niveau communal, mais qu'un effort particulier a été consacré à la représentation cartographique et à l'analyse de la propagation de ces phénomènes dans l'espace. Pour de nombreux autres thèmes, comme celui des migrations quotidiennes et des bassins de main-d'oeuvre, cette conception tissulaire de l'espace va de soi.

Le S.P.O.T., fondé sur ces hypothèses de travail, est en outre conçu pour répondre à des questions privilégiées qui forment sa problématique. Ces questions, ramenées au nombre de quatre, reviennent à préciser la manière dont est posé le problème de la détection et de l'analyse du changement que le S.P.O.T. se propose d'observer.

1.2. UNE PROBLEMATIQUE DE SEMIOLOGIE DU CHANGEMENT

Ces deux hypothèses impliquent que le système statistique du S.P.O.T., organisé sur l'unité d'observation communale (hypothèse 1), couvre, selon des informations élémentaires homogènes (hypothèse 2), l'ensemble des communes qui composent le tissu spatial (hypothèse 3). Bien que la réalité statistique et informatique soit un peu plus compliquée, on peut imaginer un vaste tableau à double entrée qui comporterait, en ligne les communes qui composent le triangle et en colonne les différentes variables ou modalités qui donnent lieu à la collecte statistique, soit 245 lignes et plusieurs centaines de colonnes.

Si ces ordres de grandeur permettent d'évaluer l'ampleur de l'information recueillie, cette image du tableau à double entrée en donne une idée beaucoup trop simplifiée, pour au moins quatre raisons :

- la taille de ce tableau imaginaire varie à chaque instant par accumulation de données nouvelles, inhérente bien sûr au caractère permanent de l'observation ;
- la structure de ce tableau, concernant au moins ses colonnes imaginaires, est en outre passible de toute adjonction ou suppression d'information impliquée par les résultats de toute recherche à laquelle le S.P.O.T. donne lieu ;
- de nombreuses données, par exemple les données relatives aux déplacements domicile-travail, requièrent une autre forme de classement de l'information dans laquelle le repérage communal est certes central mais non suffisant ;
- toute information n'est pas réductible au contenu d'un tel tableau et peut cependant mériter d'être classée au titre d'une accumulation systématique de données.

La banque de données, support matériel du S.P.O.T., est présentée dans la première partie. Elle pose par son ampleur et sa complexité un important problème de classement qui implique bien entendu le traitement informatique. Ces données convenablement classées doivent ensuite pouvoir être exprimées, au sens où l'on exprime une orange. Il s'agit d'extraire de leur masse et de leur complexité leur contenu utile, en l'occurrence interprétable. Cela nous renvoie à deux problèmes intimement liés :

- un problème d'analyse, ou encore d'exploration des données qui ne peut trouver sa solution que dans des méthodes multidimensionnelles, substitut de nos capacités intellectuelles impuissantes à déceler un ordre à travers un trop grand nombre de dimensions, et dont l'objet est précisément de réduire le complexe à une représentation qui peut être interprétée. L'analyse typologique et la cartographie automatique seront les outils privilégiés de cette analyse ;

- un problème de détection des transformations significatives qui renvoie à une sémiologie du changement. Celle-ci est pour nous problématique, comme le changement lui-même. Cela signifie que des sémiologies différentes pourront être éprouvées, chacune étant relative à une certaine conception du changement.

Ainsi, lorsque nous avons tenté d'analyser les transformations sociales à travers la vie associative, avons-nous choisi deux communes (MORESTEL et SAINT-MARCEL-BEL-ACCUEIL) dont chacune était significative par rapport à une certaine intelligibilité du changement : la première est caractéristique du passage d'un type "centre secondaire" à un type "petit centre industriel en développement", la seconde semble refléter la situation moyenne d'un bourg rural.

Cet exemple démontre s'il en était besoin la nécessité de lier la problématique sémiologique à celle du changement.

1.3. UNE PROBLEMATIQUE DU CHANGEMENT

Les recherches thématiques dont les résultats sont présentés dans la deuxième partie ont pour objet de répondre à trois questions privilégiées qui posent une problématique simple du changement.

La première de ces questions est expliquée par la délimitation même du champ d'observation : il s'agit de distinguer les déterminations du changement issues des espaces extérieurs, des phénomènes endogènes par rapport à l'espace étudié. Cette question s'imposait au début de cette recherche : face par exemple à un problème comme la propagation de la crise du textile, il convient de faire la part d'une évolution qui concerne le système productif mondial de ce secteur et des réactions

locales qui vont de fermetures définitives à des redéploiements spectaculaires. Mais l'importance de cette distinction s'est vérifiée dans la plupart des investigations particulières. C'est ainsi que l'étude systématique du transport-employeur sur la zone a permis d'observer que le premier employeur est BERLIET (R.V.I.), bien qu'aucune des unités de production ne soit située dans le triangle. Il s'est avéré, du reste, que le rôle de BERLIET (R.V.I.) ne se limite pas à celui d'un employeur organisant le ramassage de ses salariés. L'entreprise a favorisé par exemple à CHATONNAY des opérations en matière de construction immobilière. Une analyse fine de ce cas a permis d'apporter des éléments de réponse particulièrement enrichissants à cette première question.

La seconde question est celle de la distribution entre ce qui relève dans le changement d'un processus et ce qui peut résulter d'initiatives, celles-ci étant entendues en référence aux contraintes qui tendent à les délimiter. Là encore, la plupart des thèmes abordés ont apporté un écho, sinon une réponse à cette interrogation. Les politiques communales, la vie associative, les transformations industrielles, les mutations foncières, ... nous ont interpellés en ces termes. En réponse, il s'agit toujours de retrouver la capacité de l'homme à infléchir ou déterminer les changements qui le concernent.

La troisième question enfin, est celle de l'articulation entre le changement économique et les transformations sociales et culturelles. Si cette question est en effet pour nous problématique, il ne s'agit pas de lui apporter, à travers cette recherche, la réponse définitive qui serait une conception magistrale de l'histoire, mais plus simplement de privilégier cette interrogation à travers les différentes recherches qu'accueille le S.P.O.T. et en retour, de rendre celui-ci mieux apte à lui apporter des éléments ponctuels de réponse. Cela n'est pas simple car le système de données privilégie tout naturellement les catégories économiques, en raison même de la difficulté qu'il y a à donner des catégories socio-culturelles une traduction statistique.

I.4. DES HYPOTHESES ET UNE PROBLEMATIQUE INTIMEMENT LIEES

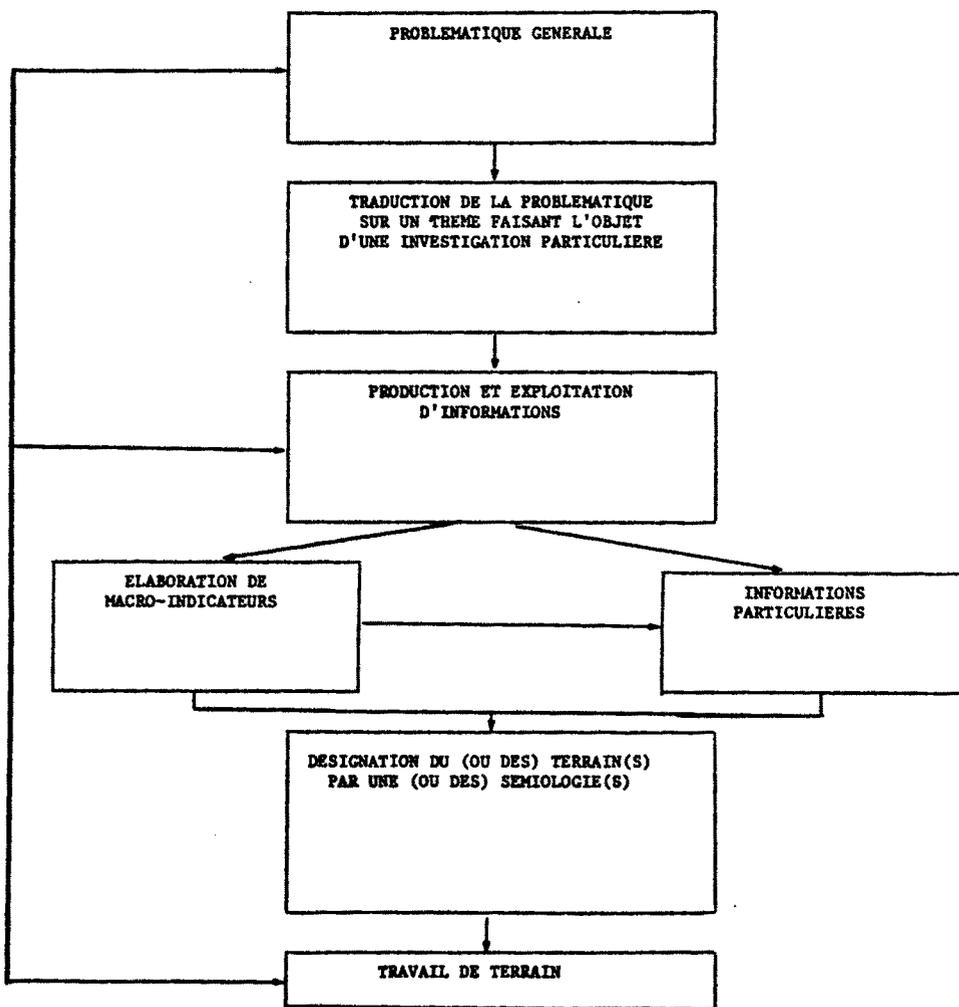
Les trois couples qui forment la problématique du changement (endogène/exogène, processus/initiative, économique/socio-culturel) se renvoient bien évidemment l'un à l'autre, et l'un comme l'autre sont directement liés à la sémiologie du S.P.O.T. dès l'instant qu'une question concrète est explorée. La tendance à la fixation de l'habitat des jeunes dans leur pays d'origine que nous évoquons un peu plus haut a d'évidentes dimensions socio-culturelles, sans lesquelles très certainement la tendance économique lourde de l'émigration rurale (économique, car liée à l'évolution du système productif agricole) ne se serait pas infléchie. Ce phénomène, qui trouve son inspiration dans un enracinement profond, a par là un caractère typiquement endogène, au contraire de l'une de ses conditions permissives, le système de transport-employeur qui a toutes les caractéristiques d'une détermination exogène. A travers cette nouvelle forme de ruralité, peut-on déceler un processus de transformation de l'espace ou faut-il voir dans son caractère encore limité dans l'espace le signe d'initiatives locales. C'est dans tous les cas à travers une sémiologie de la "déviance" que ces singularités ont été décelées.

I.5. PRINCIPES METHODOLOGIQUES

La mise en oeuvre du S.P.O.T. requiert deux catégories de travaux intimement complémentaires :

- un travail de production et de traitement de l'information. Cette information accumulée de manière continue, couvre en général l'ensemble de la zone d'étude :
- un travail de terrain sur quelques communes ou groupes de communes. Celles-ci sont désignées par le traitement des données comme susceptibles d'apporter des réponses aux questions qui sont pour nous problématiques.

L'articulation entre d'une part la production et le traitement de l'information et d'autre part le travail de terrain n'est pas à sens unique. Les méthodes d'analyse et d'interprétation des données désignent certes le terrain mais aussi s'enrichissent de ce que l'étude de ce terrain peut apprendre.

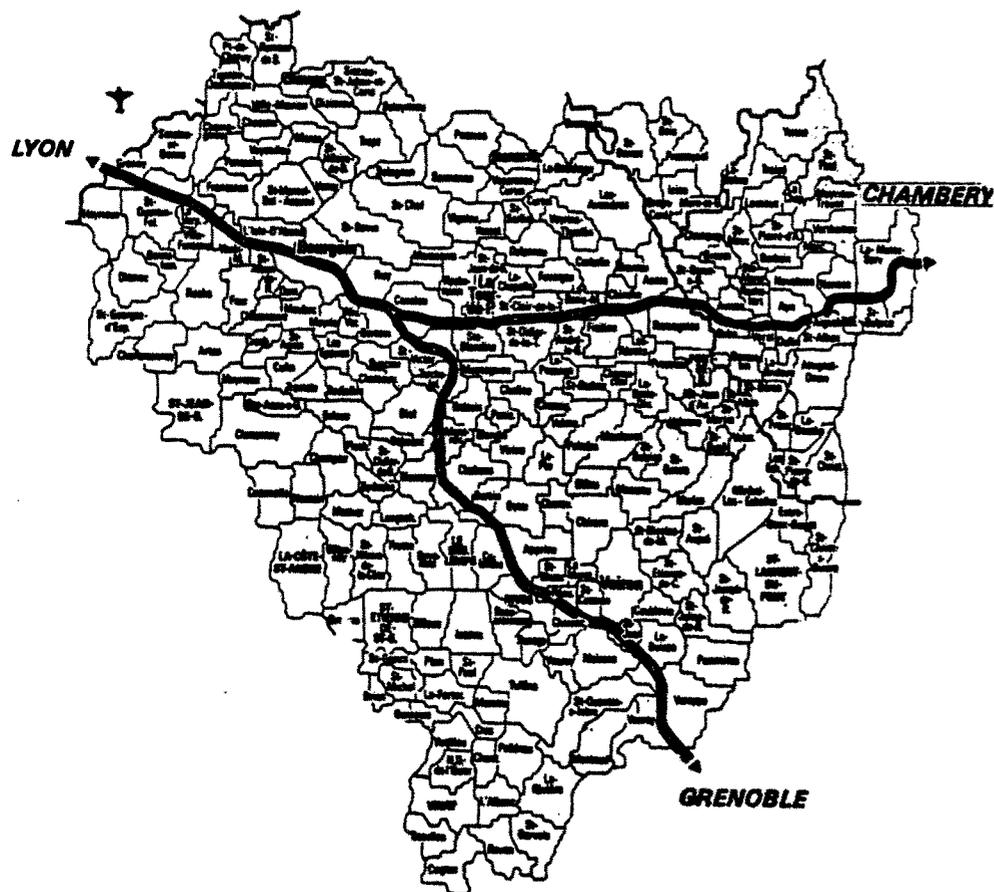


En outre, il convient de souligner que les questions de la problématique ne peuvent être posées dans leur généralité : elles ne prennent un sens concret qu'à travers un thème particulier qui délimite l'objet de l'investigation. C'est ainsi que cette méthodologie a été mise en oeuvre à travers les sept thèmes de recherches suivants :

1. Redéploiement industriel,
2. Politiques communales et finances locales,
3. Migrations alternantes et bassins de main-d'oeuvre,
4. Economie foncière,
5. Ville Nouvelle de L'ISLE D'ABEAU,
6. Vie associative,
7. Scénarios communaux de changement.

Les principaux résultats des travaux menés sur ces sept thèmes sont présentés dans la deuxième partie. La démarche générale suivie dans la mise en oeuvre de ces travaux peut être résumée grâce au schéma ci-joint.

DELIMITATION DU CHAMP D'OBSERVATION



II. PRÉSENTATION GÉNÉRALE DU TERRAIN D'OBSERVATION

La zone choisie pour la mise en place du système permanent d'observation comprend 245 communes dont 219 peuvent, selon les critères de l'I.N.S.E.E., être considérées comme rurales. 2 communes seulement ont une population supérieure à 20.000 habitants.

Globalement, cette zone se caractérise par sa diversité et son hétérogénéité, ce qui la rend particulièrement attractive pour un travail d'observation. Elle comprend en effet des zones en développement économiques et démographiques rapides, tandis que d'autres micro-régions (Novalaise) subissent les effets de l'exode rural et de la dévitalisation. De plus, elle contient dans son périmètre une Ville Nouvelle qui constitue une expérience originale en matière d'aménagement du territoire.

Nous nous limiterons dans cette présentation à quelques données générales sauf en ce qui concerne la Ville Nouvelle de L'ISLE D'ABEAU qu'il convient de bien resituer dans son cadre.

II.1. L'ÉVOLUTION DÉMOGRAPHIQUE

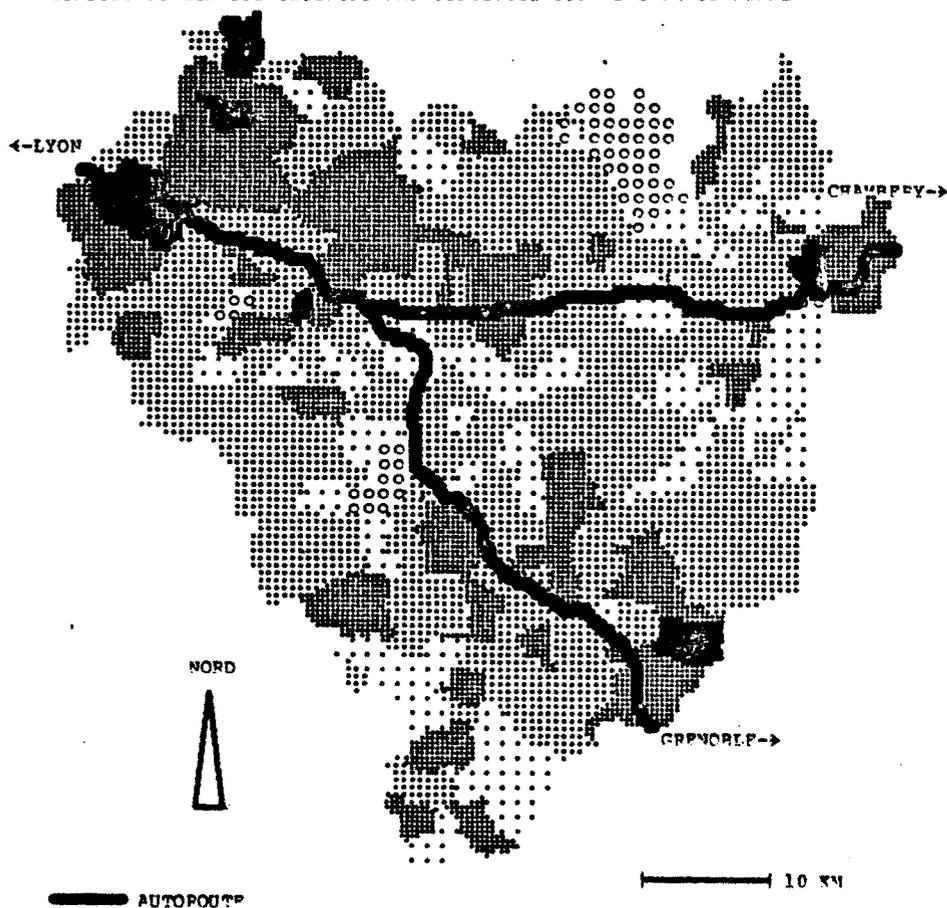
L'étude de la croissance démographique (carte p. 16) montre la polarisation exercée par les trois grandes agglomérations qui délimitent le triangle. L'aire d'influence de Lyon tend à prendre une forme à laquelle se rattachent par le biais d'un cordon les extensions de BOURGOIN-JALLIEU et de LA TOUR DU PIN. L'agglomération grenobloise "satellise", elle aussi, les communes qui lui sont adjacentes : VOREPPE, LA BUTSSE, POMMIERS-PLACETTE, COUBLEVIE, VEUREY-VOROIZE. Un continuum démographique avec VOIRON paraît d'ailleurs s'esquisser. CHAMBERY, quant à elle, induit le développement de LA MOTTE-SERVOLEX. COMMELLE, LA CÔTE SAINT-ANDRÉ et ST ETIENNE DE ST-GEOIRS à mi-chemin des grandes agglomérations et hors des grands axes routiers établissent une ligne dotée d'un dynamisme réel.

VARIATION ANNUELLE DE LA POPULATION ENTRE 1968 ET 1975
DUE AU SOLDE MIGRATOIRE

- O POUR 100 DE L'EFFECTIF ANNUEL

- PAP COMMUNE

LIMITES DE CLASSES OBTENUES PAR TYPOLOGIE SUR LE TAUX COMMUNAL



.....
-3.92	-0.74	1.38	6.22	NON COMMUN	
à	à	à	à		
-0.81	1.36	5.74	21.25		

Entre ces zones marquées par la croissance démographique s'inscrivent en creux celles qui connaissent une certaine stagnation voire le dépeuplement. Il s'agit d'une part des communes rurales situées au centre du triangle sur une bande parallèle à l'autoroute A 43 et qui va en s'élargissant lorsqu'on approche de la Savoie, d'autre part des communes appartenant à la frange occidentale du triangle si l'on excepte la région de LA COTE-SAINT-ANDRE. La Novalaise quant à elle semble en voie de désertification.

II.2. L'EVOLUTION DE LA STRUCTURE DES ACTIVITES INDUSTRIELLES

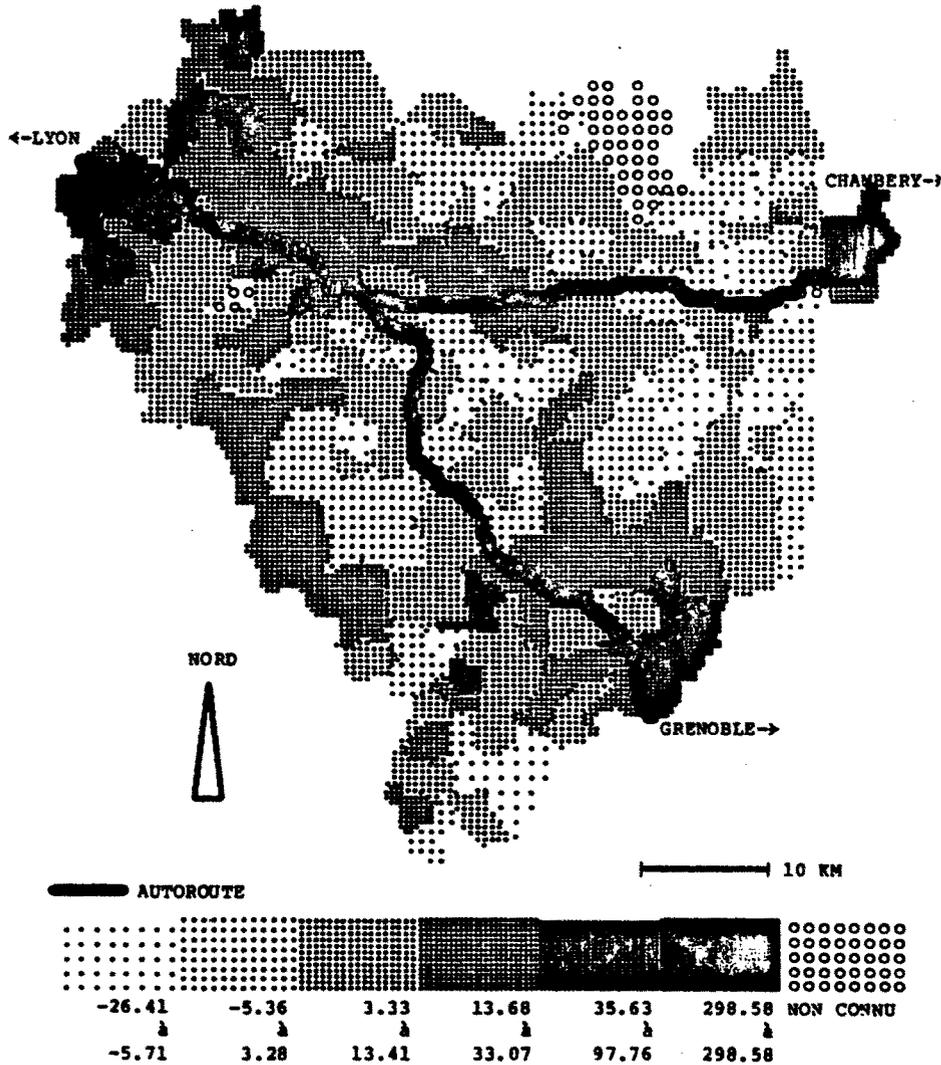
Jusqu'à ces dernières années, l'activité industrielle de la zone s'ordonnait autour de quelques secteurs traditionnels implantés essentiellement sur l'axe LYON-LA-TOUR-DU-PIN et dans le Voironnais. Les industries textiles, celle du papier-carton, la confection, l'habillement et l'industrie des cuirs et peaux étaient fortement représentées. La concurrence internationale et la nouvelle division internationale du travail ont conduit à la restructuration de ces secteurs. La place laissée vacante et réoccupée partiellement grâce à l'implantation de nouveaux secteurs d'activité comme la construction mécanique et la construction électrique. On assiste ainsi à un véritable redéploiement de l'activité industrielle, en particulier dans le Nord du triangle, qui conduit à une concentration des emplois entre LA VERPILLIERE et LA TOUR DU PIN. Le phénomène est analysé de manière approfondie dans la deuxième partie de ce rapport (Thème 1).

Cet axe mobilise une grande partie de la main-d'oeuvre résidant dans les communes environnantes. D'une manière générale, le désajustement de plus en plus prononcé entre la création d'emplois et la croissance démographique tend à faire de cette zone un vaste bassin de main-d'oeuvre dans lequel puisent les grandes entreprises implantées sur l'axe. La conséquence directe de cette évolution est la croissance rapide des migrations quotidiennes domicile-travail (Thème 3).

II.3. LA REGION DU S.P.O.T. ET LES AXES DE TRANSPORT

Le choix de la zone S.P.O.T. a été largement déterminé par la mise en place de nouvelles infrastructures de transport : les autoroutes

VARIATION DU NOMBRE DE RESIDENCES ENTRE 1968 ET 1975
O POUR 100 RESIDENCES SUPPLEMENTAIRES EN 75 PAR RAPPORT AU NOMBRE DE
LOGEMENTS PAR COMMUNE
LIMITES DE CLASSES DEFINIES PAR UNE TYPOLOGIE



A 43 et A 48 reliant les pôles LYON, CHAMBERY et GRENOBLE. Ces axes autoroutiers ont accéléré certaines évolutions en jouant un rôle de catalyseur du changement.

Les autoroutes traversent les communes à fort dynamisme démographique comme la Ville Nouvelle de L'ISLE D'ABEAU, BOURGOIN-JALLIEU, LA TOUR-DU-PIN, LA MOTTE-SERVOLEX, BEAUCROISSANT, MOTRANS et VOTRON. Ces axes de transport constituent des axes de peuplement.

II.4. L'HABITAT

L'habitat et plus spécialement son évolution constituent des objets privilégiés d'observation du S.P.O.T. qui indiquent des dynamismes singuliers du peuplement. Ils sont de plus en plus dissociés de la logique des implantations industrielles ce qui peut être relié avec le développement des migrations alternantes. La cartographie réalisée à partir des données STROCCO illustre ces transformations et ces désajustements.

III. LA VILLE-NOUVELLE DE L'ISLE D'ABEAU

III.1. CARACTERISTIQUES GENERALES

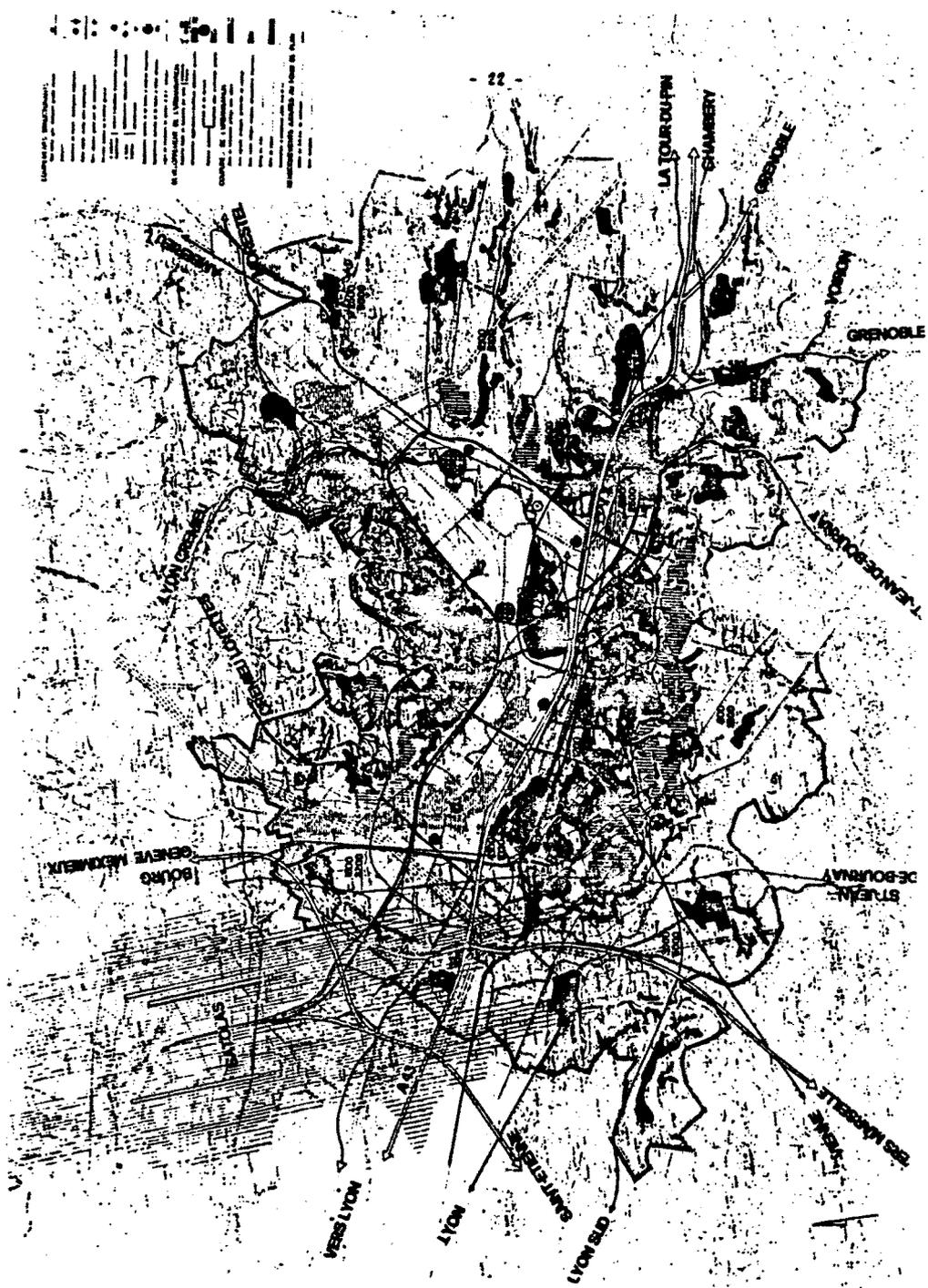
La Ville-Nouvelle de L'ISLE D'ABEAU est entièrement comprise dans la zone d'observation et apparaît, à certains égards, comme un des éléments moteurs du changement économique et social au sein du S.P.O.T. bien que son rythme de développement soit très inférieur aux prévisions initiales.

Figurant dans le projet de schéma de l'O.R.E.A.M. LYON-ST-ETIENNE, la Ville Nouvelle de L'ISLE D'ABEAU devait, avec la Plaine de l'Ain, absorber une partie de la croissance urbaine de l'agglomération lyonnaise : la population de la Région Urbaine de Lyon devait s'accroître de 1,3 millions d'habitants entre 1968 et 2000 dont 450.000 résideraient dans les deux villes nouvelles envisagées.

Le S.D.A.U. de la Ville Nouvelle de L'ISLE D'ABEAU s'étend sur un périmètre de 40.000 hectares environ et englobe 31 communes dont les agglomérations de LA VERPILLIERE et de BOURGOIN-JALLIEU. Une forme urbaine diversifiée, formée de l'articulation de quartiers, de centres urbains et de zones d'activités était envisagée dans le schéma.

Le centre principal, situé sur le Plateau de L'ISLE D'ABEAU, pour lequel 40.000 habitants étaient prévus en l'an 2000, par son équipement commercial et surtout ses implantations de tertiaire supérieur, aura une vocation régionale. Sur le parc d'affaires de 150 hectares, 4.000 emplois étaient prévus dès 1980, alors que l'on en recense 760 environ la même année. La Z.A.C. d'habitation de SAINT-HUBERT sur laquelle le centre de la Ville Nouvelle sera construit vient d'être mise en chantier.

A un échelon intermédiaire, trois centres secondaires devaient rayonner chacun sur une population de 50.000 à 80.000 habitants : un centre constitué par BOURGOIN-JALLIEU et ses extensions périphériques, un situé au Nord du site, sur les rebords de L'ISLE-CREMIER auquel on a semble-t-il renoncé définitivement après le départ des communes concer-



nées du Syndicat Communautaire d'Aménagement, enfin le Centre de ST-BONNET-L'ETANG en cours de réalisation. A la base, l'unité de voisinage ou quartier, doté d'équipements correspondant à sa taille (5.000 habitants environ) dépend du centre secondaire le plus proche pour les équipements et services de rang supérieur. C'est le cas des quartiers de SERVENOBLE, des ROCHES, de PERRÉDIÈRE à VILFONTAINE, fédérés au Centre de ST-BONNET L'ETANG.

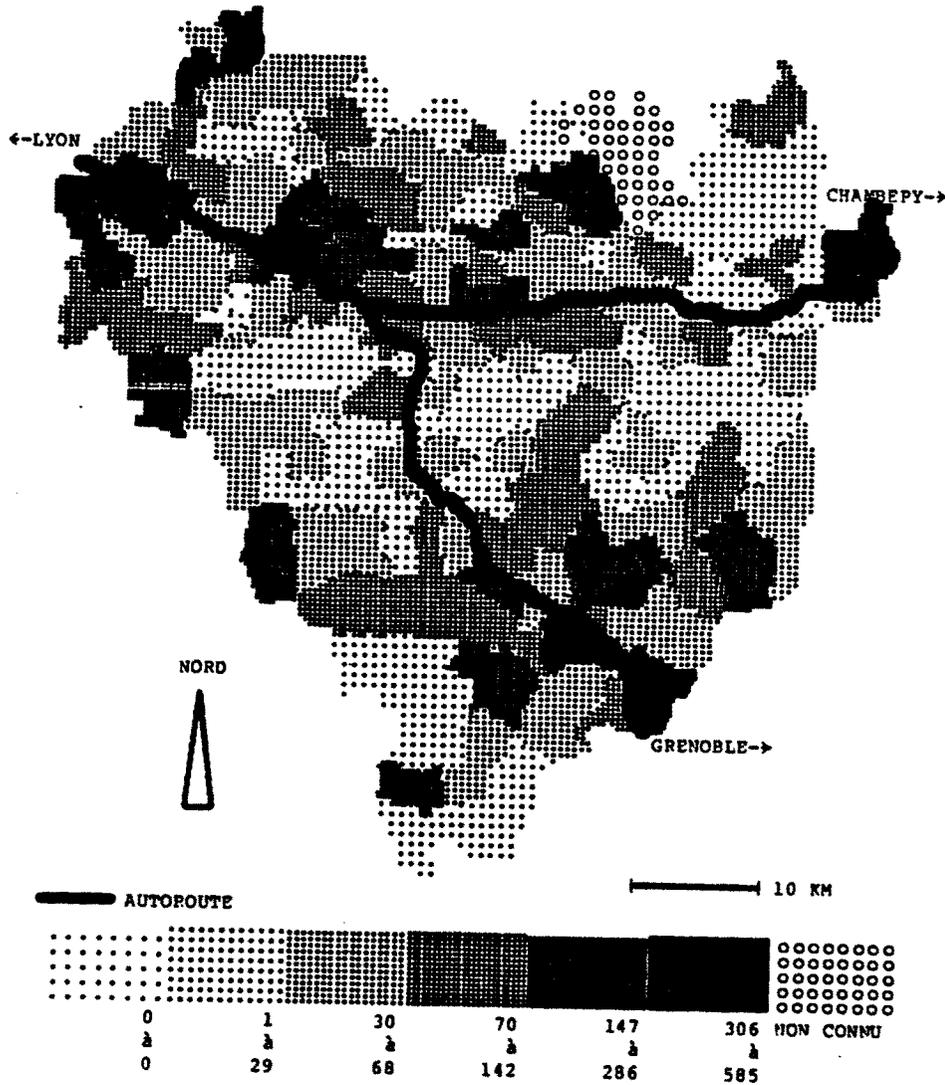
Les zones d'activité industrielle sont situées dans le "couloir" central, le long des axes de circulation (RN6, A43, voie ferrée) : parcs industriels de CHESNES, du parc industriel de LA MALADIERE. Il était prévu également des petites zones d'activités tertiaires ou artisanales dans le tissu urbain susceptibles d'offrir des emplois en particulier aux femmes.

Une croissance démographique moins forte que prévue entre 1968 et 1975, le contre-coup de la crise économique, les réticences des collectivités locales de la Z.A.N., ont progressivement contribué à infléchir le schéma initial, l'urbanisation n'étant envisagée que sur les plateaux sud du site et sur la commune de L'ISLE D'ABEAU. Par ailleurs, le périmètre de la zone d'agglomération nouvelle qui concernait au départ 21 communes a été considérablement réduit avec le départ de treize communes. Depuis le 28 décembre 1979, le Syndicat Communautaire d'Aménagement comprend les huit communes suivantes : FOUR, GRENAV, L'ISLE D'ABEAU, ROCHE, ST-ALBAN-DE-ROCHE, ST-QUENTIN-FALLAVIER, VAULX-MILIEU et VILFONTAINE.

Dans le cadre de ce rapport de recherche, il ne nous appartient pas de dresser un bilan complet de la Ville Nouvelle de L'ISLE D'ABEAU mais d'apporter quelques éléments d'appréciation à l'aide d'indicateurs démo-économiques (1).

(1) Nous avons utilisé plusieurs sources d'information : les recensements complémentaires analysés par l'E.P.I.D.A. et les statistiques SIROCCO de la D.R.E.

AUTORISATIONS DE CONSTRUIRE DES LOGEMENTS ENTRE 1968 ET 1976
 -NOMBRE DE LOGEMENTS INDIVIDUELS AUTOPISES
 -PAR COMMUNE
 LIMITES DE CLASSES DEFINIES PAR TYPOLOGIE



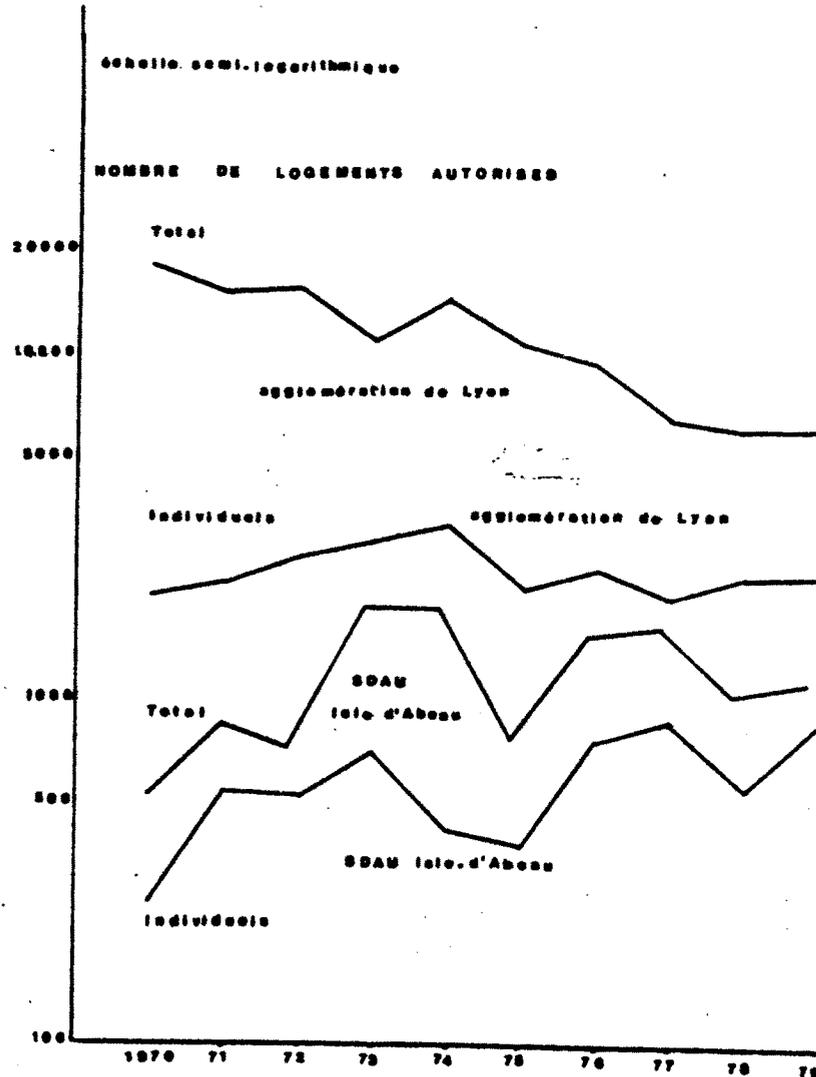
III.2. L'EVOLUTION DEMOGRAPHIQUE

La population à l'intérieur du S.D.A.U. a fortement progressé entre 1968 et 1975 en raison des urbanisations nouvelles : elle est passée de 45.507 à 55.455 habitants, soit une croissance de 21,8 % contre 14,9 % pour la précédente période intercensitaire. Fin 1979, la population du S.D.A.U. était estimée à 67.000 habitants par l'E.P.I.D.A. Pour l'ensemble des communes de l'ancien S.C.A.N.I.D.A., le rythme de croissance de la population (+ 21,6 %) est comparable à celui du S.D.A.U. ; on recensait 45.470 habitants en mars 1975 et 53.698 au recensement complémentaire d'octobre 1978. Au cours de cette dernière période, on observe une croissance plus forte des trois communes Ouest (ST-QUENTIN-FALLAVIER, LA VERPILLIERE et VILLEFONTAINE) dont la part dans la population totale de la Z.A.N. croît de 56 à 63 %.

Au recensement complémentaire d'octobre 1980, la population des huit communes du nouveau S.C.A.N.I.D.A. s'élevait à 17.902 habitants, soit un accroissement de 54,2 % par rapport au recensement de mars 1975.

III.3. LES LOGEMENTS

L'urbanisation du site de L'ISLE D'ABEAU s'est naturellement traduite par une augmentation importante du parc de résidences principales et au marché actif de la construction. Au sein de la Région Urbaine de Lyon, la part du S.D.A.U. de la Ville Nouvelle dans la construction neuve (mises en chantier) est passée de 4,9 % sur la période 1969-1975 à 7,8 % (1975-1978) et 11,2 % en 1979. Il est important de remarquer que la diminution du nombre de logements commencés observée à partir de 1977 pour l'ensemble de la Région Urbaine de Lyon est largement imputable au recul de la construction de logements collectifs dans l'aire du S.D.A.U. de Lyon, alors que celle de logements individuels dans les secteurs périphériques, dont le S.D.A.U. de la Ville Nouvelle, progresse ou connaît un recul moins net. L'évolution comparée des mises en chantier de 1970 à 1980 entre l'agglomération de Lyon et le S.D.A.U. de la Ville Nouvelle fait ressortir un mouvement plus discontinu pour le S.D.A.U. (accentué par l'échelle semi-logarithmique) mais une progression plus nette. Le démarrage de la Ville Nouvelle apparaît nettement (1973-1974) ainsi que le creux de 1975-1976.



Selon l'E.P.I.D.A. (l'Etablissement Public de la Ville Nouvelle), le nombre de logements en cours de construction, fin 1980, est d'environ 860 logements dans les Z.A.C. des Plateaux Ouest. 1.835 logements sont prévus dans la Z.A.C. de ST-HUBERT, dans la zone centrale du site, dont 300 mis en chantier en 1981.

Le parc des résidences principales s'est fortement accru dans les communes où ont été réalisées les premières Z.A.C. d'habitation, mais également dans les communes périphériques, les habitants bénéficiant en partie de la dynamique initiale et de la présence d'équipements et de services collectifs. Pour les huit communes de la nouvelle zone d'agglomération nouvelle, le parc a augmenté de 60,1 % entre mars 1975 et octobre 1979 ; celui de la commune de VILFONTAINE a progressé de 265 % d'octobre 1975 à octobre 1979.

III.4. LES EMPLOIS

Dans le périmètre du S.D.A.U. de L'ISLE D'ABEAU, BOURGOIN-JALLIEU, LA VERPILLIERE et ST-QUENTIN-FALLAVIER sont les principaux pôles d'emploi avec une population salariée totale de 10.622 personnes sur les 14.125 emplois salariés recensés par le service du fichier consulaire de la C.C.I. de VIENNE.

Sur les zones d'activités aménagées par l'E.P.I.D.A., le nombre des emplois s'élève à 3.000 environ fin 1980 : 800 emplois sur le parc d'activités tertiaires de la commune de L'ISLE D'ABEAU où se sont implantés en particulier le C.E.T.E. de Lyon, le Centre de Traitement Informatique des Bibliothèques, le Centre Administratif de la Ville Nouvelle. Les parcs industriels de CHESNES et de LA MALADIERE représentent 650 hectares de terrains et ont accueilli jusqu'ici plus de 100 établissements employant 2.200 personnes environ. Il ne s'agit que partiellement de créations d'emplois, puisque des entreprises ont quitté l'agglomération de Lyon pour se réinstaller à L'ISLE D'ABEAU.

Une des raisons d'être de la Ville Nouvelle étant de minimiser les flux migratoires avec l'agglomération lyonnaise, on ne peut affirmer que l'objectif ait été vraiment atteint à ce jour, des migrations alter-

LISTE DES COMMUNES APPARTENANT AU S.D.A.U. DE L'ISLE D'ABEAU

	Industries	Commerces	Services	Total
<u>Communes de l'ancienne ZAM</u>				
BOURGONN-JALLIEU	4.861	1.195	1.120	7.176
CHAMAGNIER	16	-	4	20
DOMARIN	81	85	60	226
FOUR	6	-	-	6
FRONTANAS	49	12	5	66
GERRAY	17	54	9	80
L'ISLE D'ABEAU	104	40	14	158
PANOSSAS	12	-	-	12
ROCHE	-	3	-	3
RUY-MONCEAU	315	60	3	378
ST ALBAN DE ROCHE	117	60	20	197
ST CHEV	49	7	12	68
ST HILAIRE DE BREMS	8	1	1	10
ST MARCEL BEL ACCUEIL	4	1	7	12
ST QUENTIN FALLAVIER	548	500	263	1.311
ST SAVIN	202	21	20	243
SATOLAS ET BORCE	48	2	-	50
VAULX MILIEU	75	4	1	80
VERRIERU	-	4	-	4
LA VERPILLIERE	1.933	83	119	2.135
VILLEFONTAINE	135	34	25	194
Total	8.580	2.166	1.683	12.429
<u>Autres communes</u>				
BONNEFAMILLE	21	26	-	47
DIERNOZ	2	7	26	35
LES EPARRES	310	7	3	320
HEVRIEUX	205	76	55	336
MAUBEC	54	1	7	62
MEVRIE	30	-	-	30
MONTCARRA	-	2	-	2
NIVOLAS VERMELLE	391	108	16	515
SALAGNON	20	-	-	20
SEREZIN DE LA TOUR	20	-	-	20
TREPPT	179	11	2	192
VALENCIN	-	45	72	117
Total	1.232	283	181	1.696
TOTAL SDAU	9.812	2.249	1.864	14.125

Source : CCI VIENNE

nantes, dans les deux sens subsistent dont le volume est difficilement appréciable ; en revanche, l'analyse des recensements complémentaires successifs montre que, pour les nouveaux habitants de VILLEFONTAINE, la proportion des actifs travaillant dans le S.D.A.U. tend à diminuer (53 % en 1977, 30,3 % en 1979) alors que dans le même temps, la proportion de ceux allant travailler à Lyon augmente (11 % en moyenne jusqu'en 1977, 21 % en 1978, 32,2 % en 1979). Ce mouvement serait largement imputable aux nouveaux arrivants résidant antérieurement à Lyon ou dans son agglomération qui s'installent à VILLEFONTAINE pour accéder à la propriété dans des conditions plus avantageuses qu'ailleurs.

LA BANQUE DE DONNEES

I. LA BANQUE DE DONNÉES

I.1. LE CONTENU DE LA BANQUE DE DONNÉES

Le contenu de la banque de données n'a pas fait l'objet d'une détermination "a priori" basée sur un inventaire exhaustif des statistiques existantes. Quand bien même aurions-nous eu cette ambition, ces dernières se montrent inopérantes pour appréhender bon nombre de problèmes et elles ne sont pas toutes passibles d'un traitement informatique.

Une sélection rigoureuse de l'information susceptible d'être stockée dans nos fichiers informatisés s'est avérée indispensable pour plusieurs raisons :

- le fonctionnement d'un observatoire permanent suppose que les données exploitées soient disponibles avec une périodicité constante ;
- la cohérence d'ensemble des données traitées et leur fiabilité doivent avoir été testées ;
- le report et le codage de l'information originale sur des bordereaux de saisie constituent un véritable "travail de bénédictin" qui mobilise un personnel qualifié pour des vacations longues et de ce fait onéreuses.

Notre conception de l'organisation spatiale implique l'analyse d'un ensemble de communes dans leur vie propre et dans leurs interrelations. Nous avons déterminé une batterie de macro-indicateurs susceptibles de décrire les transformations structurelles et fonctionnelles suivant différentes périodicités sur toute la zone. Nous avons ainsi à notre disposition un ensemble d'indicateurs socio-économiques permettant, dans le cas d'une longue périodicité, l'appréhension des mutations structurelles de l'économie communale. L'analyse des typologies communales est dans ce cas l'outil privilégié établi à chaque recensement de la population. Les indicateurs de plus courte période (établis annuellement ou infra-annuellement) sont des témoins de l'évolution permanente du milieu socio-économique. Ils permettent de suivre d'une façon plus précise les changements socio-économiques qui se font jour dans l'intervalle

intercensitaire (entre six et huit ans selon les recensements). Ils sont surtout les témoins des transformations en cours et par là, une base de prospective. Ce type d'indicateurs, dont les variations sont connues à une échelle de temps plus fine, livrent une information partielle qu'il est indispensable d'interpréter dans le cadre de l'analyse typologique. Il s'agit donc d'améliorer ce réseau d'observations des changements de type économique que représente la typologie communale, en adoptant une périodicité beaucoup plus courte. On peut citer à titre d'illustrations l'exemple des données concernant l'emploi dans les établissements industriels. Nous nous sommes heurtés à des difficultés importantes pour assurer un suivi régulier et précis de l'emploi car il apparaît que la plupart des sources statistiques couramment utilisées dans ce cas sont insuffisamment précises pour permettre une interprétation valable des variations observées au niveau communal. Nous avons dû tester et comparer les différentes sources disponibles en recourant à l'aide des observateurs privilégiés que sont les Comités d'Expansion et les Chambres de Commerce et d'Industrie.

Le volume de l'information gérée par la banque de données a évolué au fur et à mesure que des besoins nouveaux se sont manifestés soit du côté de la recherche, soit du côté des organismes qui sollicitent notre collaboration. Nous avons été amenés, à l'instigation de ces derniers, à organiser plusieurs enquêtes dans les domaines où les statistiques disponibles faisaient défaut (ramassage-scolaire, ramassage-entreprise, entreprises-exportations).

Le caractère itératif de notre démarche, qui articule production et traitement d'informations pour l'ensemble de la zone observée avec un travail de terrain à l'échelle communale, garantit un enrichissement efficace de la banque de données. Seules les variables dont nous avons pu apprécier la pertinence au plan local sont saisies et traitées systématiquement. Pour ne citer qu'un exemple, celui des transactions foncières, nous nous en étions tenus à l'origine à la cartographie annuelle de deux indicateurs : le volume et l'intensité des transactions foncières. Les monographies des communes désignées par ces deux indicateurs, en sériant la matérialité des échanges, ont montré la nécessité d'introduire de nouvelles variables caractérisant l'origine des acheteurs et des ven-

deurs, ainsi que le montant des transactions. Là encore l'examen des résultats obtenus a révélé qu'il nous manquait des éléments pour relativiser l'importance des mutations foncières observées, et nous avons dû procéder cette année au relevé des données cadastrales et à celles du fichier des hypothèques.

II. L'EXPLOITATION INFORMATIQUE DE LA BANQUE DE DONNEES

II.1. MATERIEL ET LOGICIEL

Le matériel

Nous sommes équipés d'un ordinateur Hewlett-Packard (16 K octets) auquel sont connectés deux dérouleurs de cassette, une imprimante à pas variable, un lecteur de cartes et un modem.

Nous avons accès au terminal "lourd" de l'Université Lyon II qui gère des travaux par lots envoyés sur l'Iris 80 du Centre de Calcul Interuniversitaire Lyon-Saint-Etienne.

Nous travaillons en temps partagés sur ce même ordinateur à partir du H.P. connecté par modem, en disposant du clavier et d'une petite imprimante thermique. Cette configuration en temps partagé nous permet d'enrichir et de mettre à jour la base de données sous le contrôle de l'éditeur de texte associé à l'Iris 80 et d'utiliser des procédures que nous cataloguons pour lancer des unités de traitement.

Le logiciel

Nous attendons du logiciel chargé de gérer les bases de données qu'il s'avère d'une très grande souplesse d'utilisation, c'est-à-dire :

- assurer une mise en oeuvre et un paramétrage simples,
- permettre la constitution d'indicateurs complexes à partir de toute combinatoire des variables initiales,
- autoriser la consultation de la base de données à l'utilisateur non-informaticien,
- simplifier la mise à jour des données et la création de nouvelles entités,
- extraire tout rapport et mettre en forme tout dépouillement à la demande.

Le logiciel que nous avons pressenti pour ce profil, Socrate, présentait la plupart de ces garanties et, offrait la possibilité de mettre l'utilisateur profane en prise directe avec la banque de données.

Nous avons cependant abandonné ce choix initial pour plusieurs motifs que nous allons évoquer.

II.2. LA REVISION DU PROJET INITIAL

Opter pour Socrate revenait à privilégier la fonction de consultation. L'expérience nous a montré rapidement que les demandes d'information formulées par les organismes intéressés par le SPOT concernaient rarement les données brutes mais plutôt une information élaborée et mise en forme qui supposait au préalable une démarche analytique. Il s'agit dans la plupart des cas de rendre compte de l'évolution d'ensembles de communes soumises à des stimuli (développement des migrations alternantes, construction d'un axe autoroutier, etc...). La vocation de notre organisme le prédispose plutôt à orienter ses services vers un apport méthodologique, traitement et mise en forme de l'information, que vers un simple rôle de collecteur et fournisseur d'information brute.

Deux types de contraintes nous ont amené à réviser le projet initial.

Les contraintes méthodologiques

Socrate oblige à élaborer une base de données selon une structure hiérarchique de l'information. Dans cette logique les données communales seront répertoriées au moyen d'entités administratives : commune, canton, département.

Les traitements que nous sommes amenés à effectuer ne respectent pas ce découpage administratif. Il s'agit d'obtenir des partitions communales fonctionnelles dans un champ de variables socio-économiques (dynamisme démographique, bassin d'emplois, réseau de ramassage) et de mettre en relation ces différentes partitions pour observer la façon dont elles s'agencent pour constituer un tissu régional. Cette structure hiérarchique et fonctionnelle que nous cherchons à mettre en évidence

ce n'est pas préalable mais constitue un objet de recherche : il s'agit de définir des zones homogènes qui n'ont aucune chance d'être identiques à celles d'un regroupement hiérarchisé et défini à priori, comme par exemple le regroupement cantonal.

Les contraintes techniques

Socrate est un logiciel "lourd". Les ressources nécessaires à son fonctionnement, 45 K octets de mémoire centrale, beaucoup d'espace disque et un temps d'exécution important rendent les sessions extrêmement coûteuses. La taille mémoire requise réduit énormément le nombre de sessions qu'il est possible d'obtenir lorsque l'Iris 80 du CCTLS travaille dans une configuration saturée. Cette limitation est trop astreignante pour nos procédures de détermination des indicateurs communaux qui sont itératives.

La maintenance du logiciel SOCRATE a été abandonnée.

En renonçant à utiliser SOCRATE, nous avons opté pour une solution qui nous permettait de développer considérablement les capacités de traitement de notre logiciel et nous avons restreint la consultation de la base de données à l'utilisation d'un programme paramétrable d'édition d'état.

II.3. LES OPTIONS RETENUES

La conception du logiciel d'exploitation de la banque de données correspond à deux types de préoccupations :

- minimiser les coûts d'exploitation
- offrir une grande facilité d'utilisation.

Un coût d'exploitation minimum

Le budget informatique que requiert une banque de données devient vite prohibitif lorsque toutes les opérations de mise à jour et d'exploitation sont effectuées dans un centre de calcul et se trouvent de ce fait facturées. Pour réduire les coûts d'exploitation, nous avons essayé de trouver un équilibre entre les traitements qui nécessitaient le recours à un ordinateur de grosse capacité et ceux que nous pourrions

effectuer en mode local sur notre ordinateur Hewlett-Packard. Cette logique nous a conduit à conserver sur le HP, en amont, la constitution des fiches et, en aval, le traitement graphique des résultats issus des traitements statistiques.

L'information de base et les mises à jour périodiques sont stockées sur cassette, ce qui permet un recyclage facilité des erreurs. Les fichiers transmis à l'Iris 80 du CCILS sont apurés au maximum et ne requièrent plus que des corrections mineures.

Pour profiter au mieux des services offerts par le système d'exploitation SIRIS, nous avons utilisé le plus possible les utilisateurs de celui-ci (tris, filtres, copie et appareillage de fichiers).

Nous avons fait un effort particulier dans la rédaction des programmes de traitements statistiques pour minimiser les temps d'entrée-sortie en écrivant des routines performantes de lecture et d'écriture.

Une grande facilité de mise en oeuvre

Nous avons voulu constituer un outil d'exploitation de la banque de données qui requiert le minimum de compétence en informatique pour être mis en oeuvre. Les chaînes de traitement ont été cataloguées, ce qui rend le langage de commandes de l'Iris 80 totalement transparent pour l'utilisateur. Elles reposent sur le principe d'un paramétrage guidé sur la console du HP, ou à défaut, construit sous le contrôle de l'éditeur de texte avec l'aide d'un manuel d'exploitation.

III. LE FONCTIONNEMENT DU LOGICIEL D'EXPLOITATION DE LA BANQUE DE DONNÉES

III.1. LA CONSTITUTION DE LA BANQUE DE DONNÉES

La création des fichiers

La banque de données est organisée autour d'un fichier central qui identifie les communes de la zone observée et sur lequel se greffent les fichiers spécifiques à un pan d'observation (démographie, finances locales, logement, emplois, etc...). Ils sont eux-mêmes ventilés par période d'observation.

Ce système de gestion de la banque de données engendre une redondance importante au niveau de l'information stockée mais présente l'avantage de permettre une mise à jour des données sélective donc simple et rapide.

L'essentiel de l'information est recueilli à partir de documents provenant des administrations. Le niveau de détail avec lequel elle est délivrée n'est pas toujours pertinent pour l'observation qui nous intéresse. Nous lui faisons subir le plus souvent une opération de recodage qui permet tout à la fois de s'assurer de la cohérence d'ensemble des données et de faciliter leur exploitation ultérieure.

Les données sont saisies sur cartes perforées puis lues et testées sur notre micro-ordinateur Hewlett-Packard pour être stockées sur des cassettes ; elles sont transmises ensuite sur un disque géré par l'Iris 80 du CCILS pour constituer la banque de données proprement dite.

La mise à jour des données

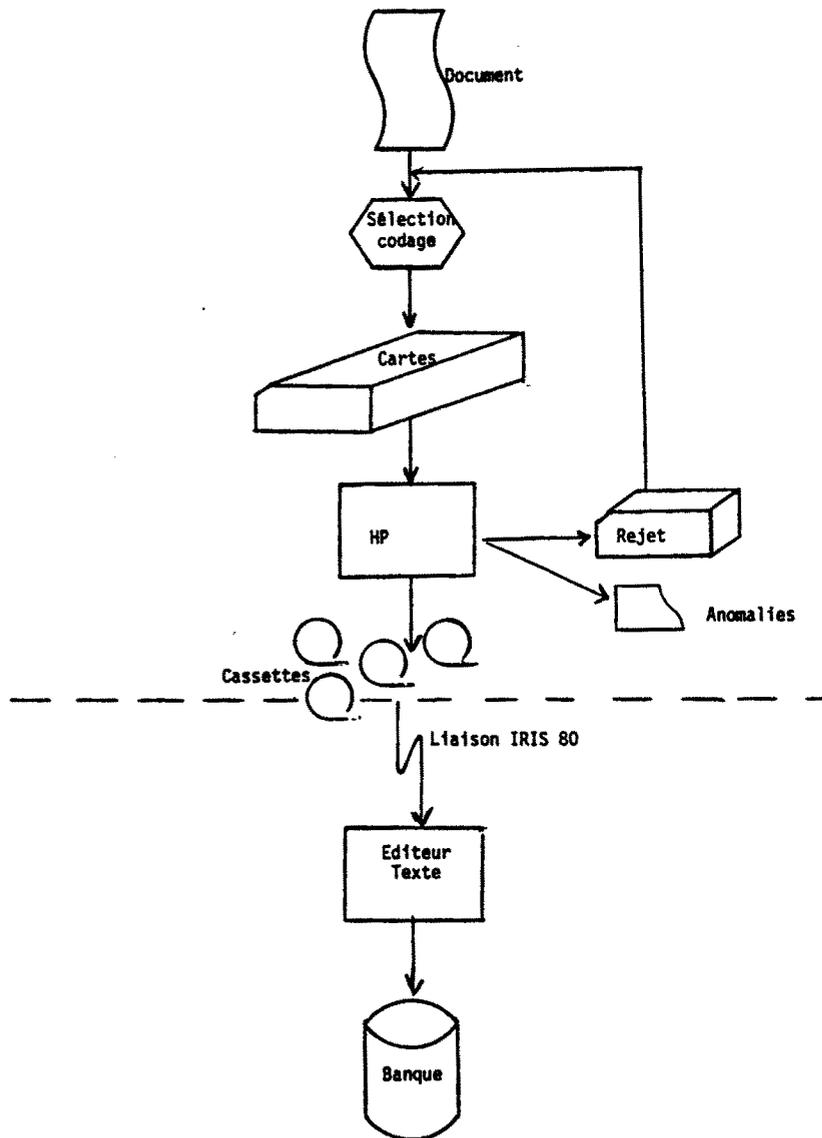
L'enrichissement des fichiers est effectué au fur et à mesure que des nouvelles données nous parviennent en fonction de la périodicité de leur recueil (annuel, semestriel, trimestriel ou mensuel). Les fichiers de base sont augmentés des nouveaux articles selon la même procédure que celle que nous utilisons pour leur création.

Les corrections que nous apportons à l'information initiale sont effectuées en extrayant des fichiers les articles à modifier puis en les réintroduisant après les avoir modifiés.

IV. L'EXPLOITATION

IV.1. LES LISTES

Nous pouvons obtenir des listes en mode local sur le HP à partir des données stockées sur cassettes. Nous éditons sous cette forme l'information brute que nous détenons sur les communes en la complétant d'un certain nombre de ratios élémentaires.



Pour tirer les états qui reprennent des indicateurs socio-économiques calculés à partir des fichiers gérés par l'Iris 80, nous utilisons un programme d'édition (SCRIBE) dont le paramétrage permet une mise en page "à la demande" de l'information désirée.

Les tris à plat

Le programme de tris à plat offre la possibilité d'être mis en oeuvre directement à partir de la console du HP en temps partagé pour effectuer des dépouillements instantanés. Les exploitations mensuelles sont lancées à partir de fichiers-paramètre qui ont été catalogués.

Les croisements de variables

Nous avons intégré dans une chaîne de traitement cohérente les programmes de dépouillement de l'information de la banque de données.

Un programme général de transcodage permet de transformer les variables initiales de toutes les manières possibles et d'obtenir de nouvelles variables à partir des données initiales.

Les fichiers-paramètre recensant la nature des traitements à effectuer se construisent sous l'éditeur de texte dans une syntaxe rudimentaire.

Les résultats des ventilations sont écrits sur fichiers, ce qui permet de les reprendre pour leur faire subir des traitements complémentaires tels que des analyses factorielles ou des tests d'indépendance statistique sur des variables croisées.

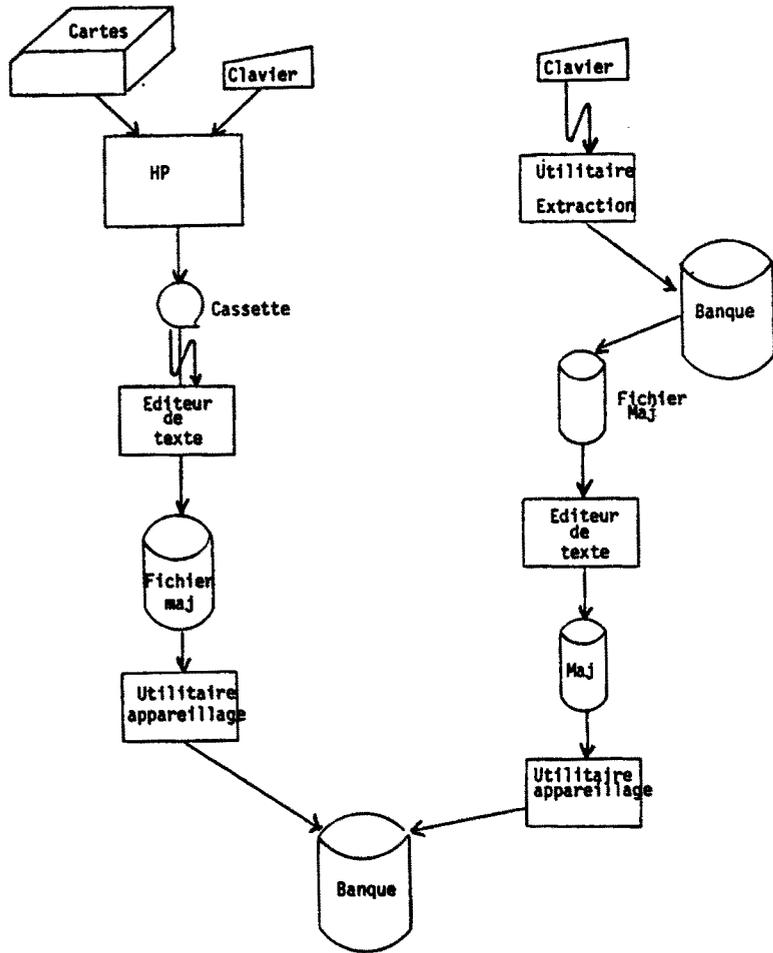
Les traitements statistiques multidimensionnels et les traitements graphiques de l'information

Les variables recensées par la banque de données font l'objet de traitements statistiques multidimensionnels. Nous disposons à cet effet des programmes de typologie, de segmentation et d'analyses factorielles.

NISE A JOUR (MAJ) ET ENRICHISSEMENT DE LA BANQUE DE DONNEES

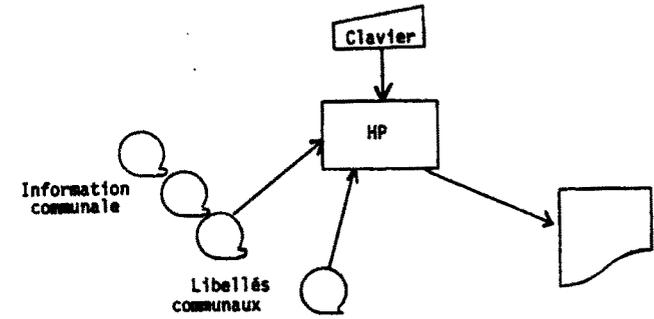
1) En différé

2) En direct

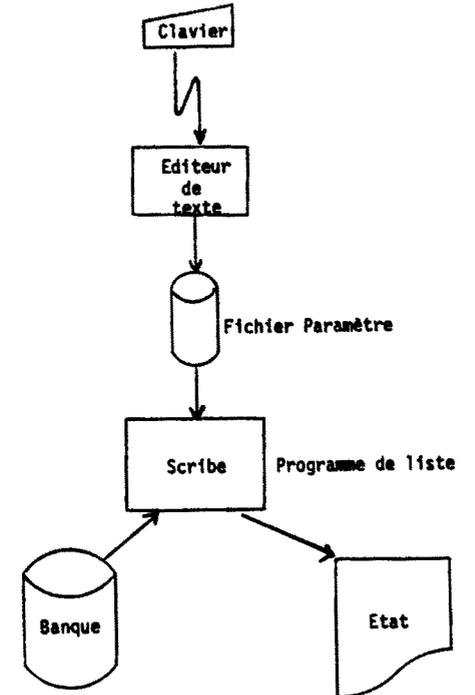


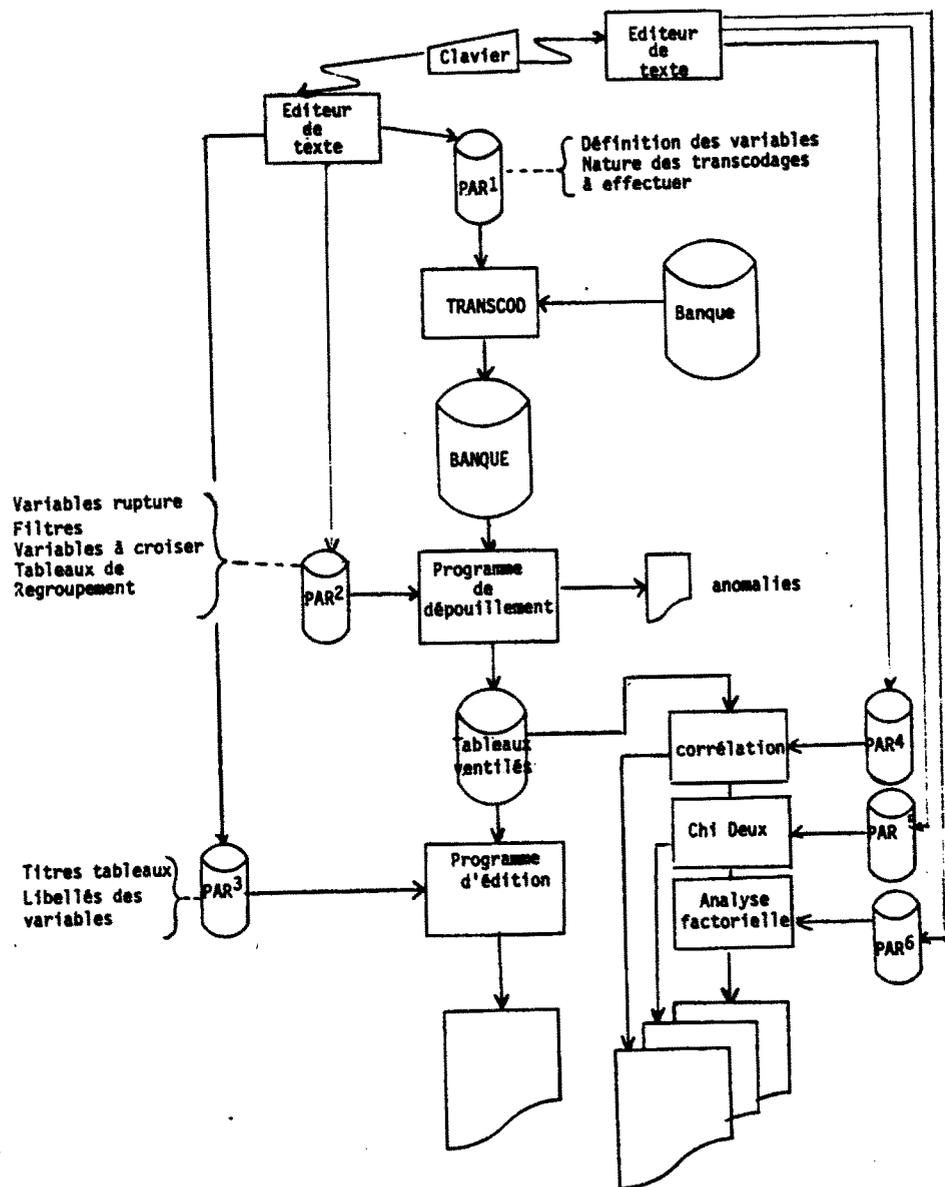
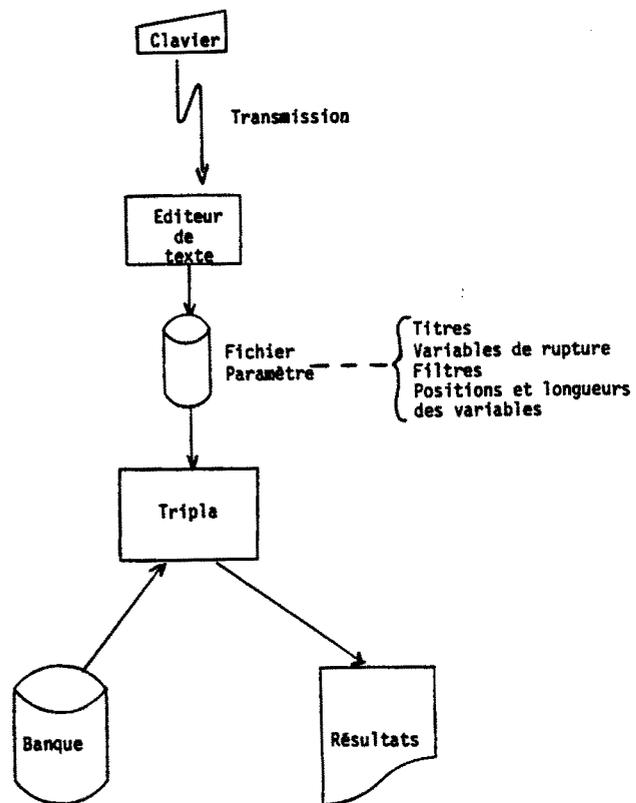
A) LISTES

- Mode local



- Sur Iris 80





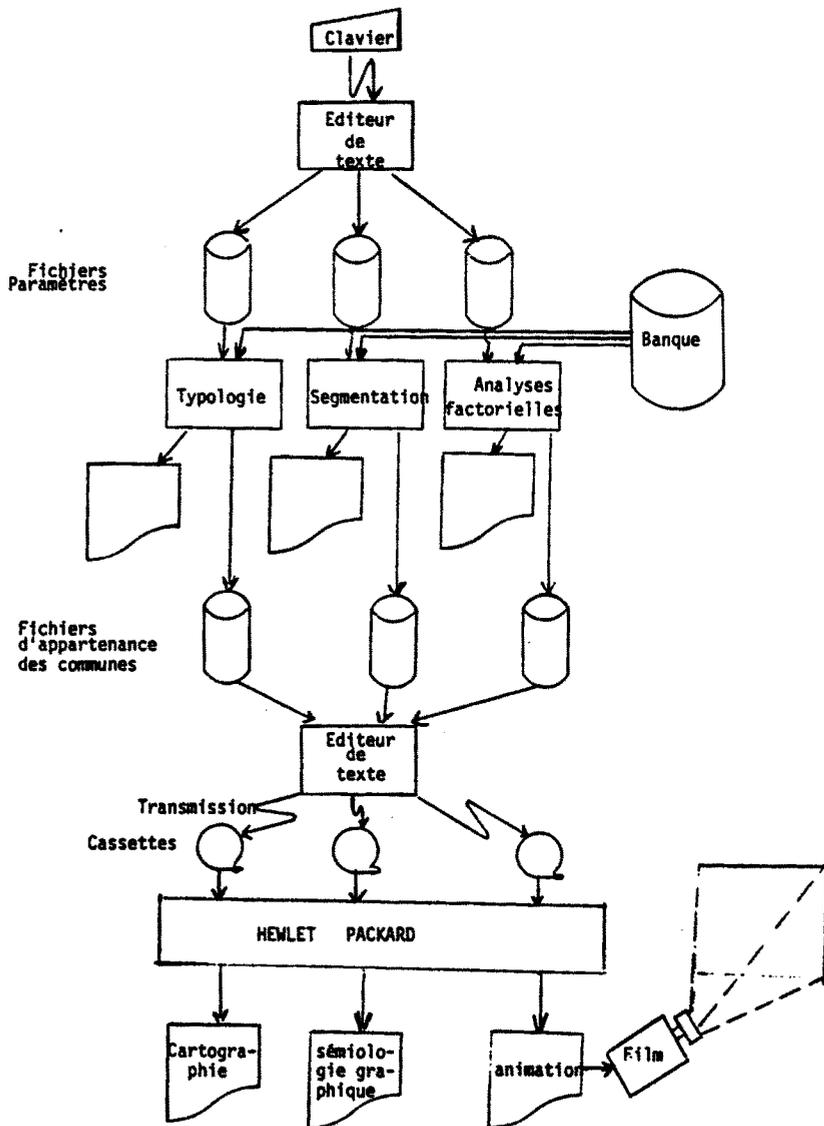
Les mises en classes des communes qui résultent de ces exploitations sont récupérées sur notre micro-ordinateur et font l'objet de traitements graphiques.

L'utilisation concourante de l'analyse typologique et de la cartographie fournit le moyen de restituer l'organisation d'un espace géographique lorsque nous projetons dessus un ensemble de données. La typologie délivre, si les variables de base le permettent, des catégories de communes qui ont un comportement homogène et bien particularisé. La cartographie sanctionne à sa suite, par la mise en ordre spatial qu'elle opère, la plus ou moins forte cohérence géographique des regroupements statistiques effectués. Elle procure un premier test d'interprétabilité des résultats selon que la carte s'avère lisible ou au contraire illisible, parce que parsemée de trop nombreuses discontinuités. Ce couple typologie-cartographie trouve deux genres d'applications.

Le premier type d'applications pourrait être qualifié d'approche qualitative des transformations du tissu. Il s'agit à partir de l'information initiale recensée par la base de données de créer des macro-indicateurs susceptibles de révéler à travers la série de classifications annuelles de communes qu'ils opèrent, les modifications différentielles de la trame fonctionnelle qu'ils dégagent. Cette procédure a permis, à l'occasion d'une étude sur l'évolution des éléments de répartition de la fiscalité directe, de retrouver le processus de concentration de l'activité industrielle le long de l'axe autoroutier Lyon-Chambéry.

Le deuxième emploi du couple typologie-cartographie s'apparente à une approche quantitative de la dynamique de propagation ou de résorption d'un phénomène dans l'espace. Pour recréer "in vitro" cette dynamique spatiale, il suffit d'animer un ensemble de cartes représentant les différentes étapes chronologiques de l'évolution quantitative d'une grandeur statistique (nombre de logements construits, surface supplémentaire de locaux industriels, etc...). La série chronologique est reconstituée en partant d'une typologie de l'état final dont on applique les différentes modalités aux états antérieurs. Il ne reste plus qu'à animer cette séquence de cartes en utilisant une technique cinématographique.

- 46 -
D) TYPOLOGIE - SEGMENTATION - ANALYSES FACTORIELLES - SEMIOLOGIE GRAPHIQUE



Le défilement en continu de cette séquence chronologique laisse transparaître les vecteurs et l'intensité du déploiement spatial du phénomène étudié.

Le couple typologie-cartographie constitue néanmoins une procédure fortement réductrice de la réalité (la contrainte de lisibilité d'une carte limite à six ou sept le nombre de classes). Il restitue les "tendances lourdes" de la dynamique spatiale mais il masque en contrepartie les évolutions originales. Les communes peu différenciées sur certaines variables oscillent au cours d'une série de typologies entre un type et son voisin sous l'effet de modifications mineures. Ce risque d'instabilité des types est d'autant plus fort que le macro-indicateur utilisé combine un nombre élevé de variables élémentaires. Ces limites inhérentes à ce type de traitement nécessitent de redescendre au niveau de la commune pour s'assurer de la pertinence d'un diagnostic de changement et le s'inscrire dans sa matérialité.

Au plan de l'entité communale, la sémiologie graphique nous sert à repérer les communes qui connaissent une évolution singulière. La représentation sous forme de graphes des trajets que chaque commune effectue dans des sous-espaces de variables qui ont servi à construire un macro-indicateur permet de distinguer les comportements-types et les comportements marginaux. Nous pouvons alors référer ces "trajets" communaux à des éléments concrets (fermeture-ouverture d'entreprises par exemple).

IV.2. LE PERFECTIONNEMENT DU LOGICIEL

Le logiciel dans son état actuel remplit convenablement sa tâche de gestion des fichiers et d'exploitation de la banque de données. Il n'en reste pas moins susceptible de notables améliorations, en particulier pour ce qui concerne la facilité de mise en oeuvre des programmes.

Le principe général d'utilisation des programmes repose sur la constitution de fichiers-paramètres qui définissent les variables traitées et les définitions des traitements à effectuer. Cela suppose que l'utilisateur fasse l'effort de prendre connaissance de la structure des fichiers de la banque de données.

On pourrait pallier cette difficulté en implantant dans le logiciel un étage supplémentaire chargé de générer automatiquement ces fichiers paramètres. Il suffirait de mettre en place un programme qui gèrerait un dictionnaire d'identificateurs de variables et qui constituerait de ce fait un tampon entre l'utilisateur et les fichiers physiques. L'idée est simple sinon triviale mais elle suppose pour entrer en application un long travail de conception et de programmation pour standardiser le paramétrage des unités de traitement.

La mise en place de ce "programme chapeau" qui coifferait l'ensemble de l'application sera réalisable rapidement dans la mesure où le Centre de Calcul Interuniversitaire Lyon - Saint-Etienne demeure encore en fonction quelque temps. Dans l'éventualité contraire, nous nous verrons dans l'obligation de convertir notre application sur un autre matériel.

Le caractère obsolète de notre calculateur Hewlett-Packard est indéniable, surtout lorsqu'il s'agit d'opérer sur une banque de données. C'est pourquoi, nous envisageons l'acquisition d'un système informatique qui, autour d'un micro-ordinateur (32 K octets), nous offrirait une capacité de un à deux millions d'octets en ligne sur disques souples et serait connectable en temps partagé sur un gros ordinateur. La consultation à l'écran de la base de données s'avèrerait dès lors possible avec des fichiers en accès direct et nous posséderions suffisamment d'autonomie pour effectuer nombre de traitements en mode local.

C'est dans cette double perspective de développement que doivent se situer nos travaux futurs.

PRINCIPAUX RESULTATS
DES RECHERCHES THEMATIQUES

T H E M E 1

REDEPLOIEMENT INDUSTRIEL

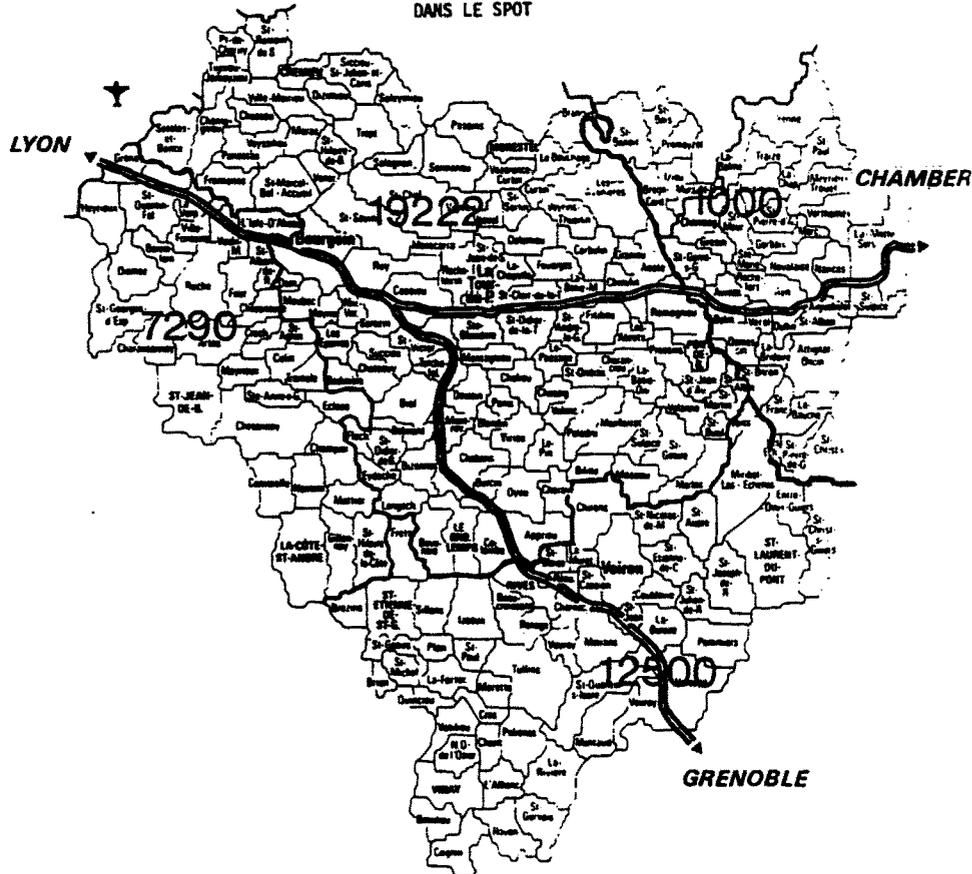
THEME 1 - REDEPLOIEMENT INDUSTRIEL

Les activités industrielles implantées dans le périmètre du SPOT ont été marquées par de profondes transformations structurelles durant les dix dernières années. Il s'agit d'un véritable redéploiement industriel dont les conséquences les plus visibles se mesurent en termes d'emplois, mais dont il convient aussi d'analyser les effets en termes d'organisation de l'espace, de localisation des centres de décision et d'activités induites.

L'importance de ce thème dans la recherche SPOT nous a incité à mettre au point des méthodes d'observation originales permettant une observation d'ensemble ainsi que des recherches particulières.

Avant de présenter les résultats de ces travaux spécifiques, il convient de dresser un tableau général de la situation et des principales tendances d'évolution de l'industrie dans le SPOT.

REPARTITION DES EMPLOIS INDUSTRIELS
DANS LE SPOT



I. L'INDUSTRIE DANS LE TRIANGLE LYON-CHAMBERY-GRENOBLE

I.1. LA SITUATION ACTUELLE

I.1.1. Données d'ensemble

Les 245 communes du triangle LYON-CHAMBERY-GRENOBLE regroupaient au début de 1980 un peu plus de 40.000 emplois salariés dans près de 2.000 établissements industriels ; c'est-à-dire un peu plus du tiers de l'industrie iséroise et environ 6 % du total des emplois salariés dans l'industrie de la région Rhône-Alpes.

Ces emplois se répartissent très irrégulièrement dans l'espace puisque le Nord-Isère (1) compte à lui seul 26.500 emplois, tandis que le Sud-Isère (2) en regroupe 12.500 et la Savoie, un millier seulement.

Les plus fortes concentrations s'observent le long de l'axe LYON-CHAMBERY (14.500 emplois), dans le Voironnais (10.000 emplois) et dans le secteur de CREMIEU - PONT-de-CHERUY (3.000 emplois).

Les informations disponibles ne nous ont permis d'étudier de manière très fine que le secteur du Nord-Isère. Nous sommes toutefois en mesure, grâce à des recoupements entre diverses sources (INSEE, Chambres de Commerce, Comité d'Expansion de l'Isère), de dresser un bilan global concernant la structure industrielle de l'ensemble de la zone.

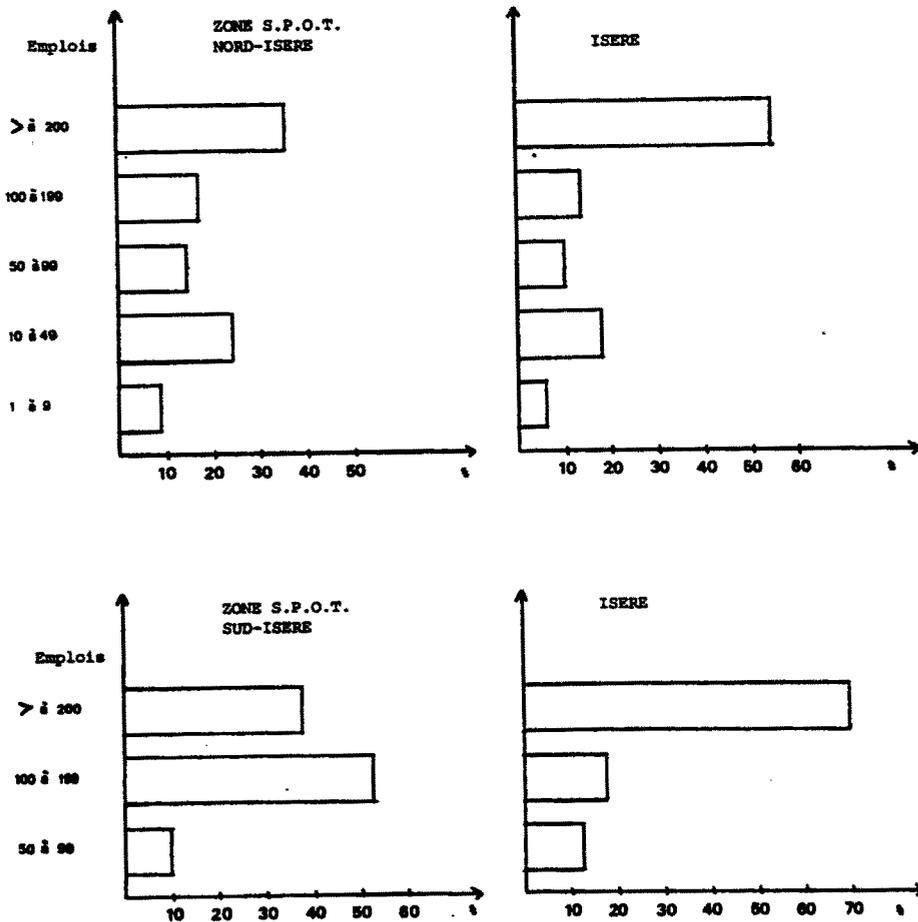
Il apparaît que la zone du SPOT est marquée par une forte spécialisation dans les industries de biens de consommation qui rassemblent plus de la moitié des emplois salariés de l'industrie, tandis que celles-ci ne représentent que 27 % (3) des emplois salariés de l'indus-

(1) Communes appartenant aux arrondissements de VIENNE et LA TOUR DU PIN.

(2) Communes appartenant à l'arrondissement de GRENOBLE.

(3) "Tableaux de l'Economie Rhône-Alpes" INSEE, 1981, p. 121.

REPARTITION DES ETABLISSEMENTS SELON LA TAILLE



trie dans la région Rhône-Alpes. Cette spécialisation est particulièrement marquée dans les industries traditionnelles du textile, de l'habillement et de la chaussure, mais aussi dans des industries plus récentes et plus dynamiques telles que l'industrie du ski.

En ce qui concerne les industries de biens d'équipement, on note une forte implantation, en particulier dans le secteur de la construction mécanique. Compte-tenu de la vitalité de ces activités, cela constitue un atout important pour l'emploi dans cette zone.

Quant aux industries de biens intermédiaires et aux industries agro-alimentaires, elles sont sous-représentées dans le SPOT (22 % des emplois de l'industrie dans le SPOT - 38 % dans la région Rhône-Alpes). Toutefois, cette tendance globale n'exclut pas une spécialisation dans certaines branches : industrie des métaux non ferreux, salaisons.

L'analyse de la structure des établissements industriels fait apparaître une concentration plus faible que celle de l'ensemble de l'industrie iséroise. C'est ainsi que dans le Nord-Isère, les établissements industriels employant moins de 50 salariés regroupent 33 % du total des emplois industriels, alors que cette proportion n'est que de 23,6 % dans l'ensemble du département de l'Isère. Les grands établissements (employant plus de 200 salariés) totalisent quant à eux 35,4 % des emplois salariés de l'industrie dans le Nord-Isère et 54,7 % dans l'ensemble du département.

Cette faible concentration s'explique par trois raisons complémentaires :

- la présence de nombreuses petites et moyennes entreprises industrielles traditionnelles dans le secteur des industries de biens de consommation ;
- l'importance du nombre des petites entreprises travaillant en sous-traitance dans le secteur des biens d'équipement et dans certaines branches des biens intermédiaires ;
- la faible représentation de certaines branches du secteur des biens intermédiaires qui se caractérisent par la prédominance des établissements de grande taille (chimie de base).

REPARTITION DES ETABLISSEMENTS SELON LA TAILLE DANS LE NORD-ISERE

Tranches d'effectifs	ZONE SPOT : NORD-ISERE		ZONE SPOT : ISERE	
	Nombre d'établissements	Nombre de salariés	Nombre d'établissements	Nombre de salariés
1 à 9 salariés	955	2.364	1.893	6.845
10 à 19	96	1.762		
20 à 29	51	1.503	794	18.621
30 à 49	78	3.062		
50 à 99	54	3.832	165	11.789
100 à 199	30	4.613	113	16.182
200 à 499	12	3.751		
500 à 999	5	3.235	121	64.432
plus de 1000	2	2.390		
Total >10	328	24.148		
TOTAL	1.283	26.512	3.086	117.869

Source : CCI VIENNE

REPARTITION DES ETABLISSEMENTS SELON LA TAILLE DANS LE SUD-ISERE

Tranches d'effectifs	ZONE SPOT : SUD-ISERE		TOTAL ISERE	
	Nombre d'établissements	Nombre d'emplois salariés	Nombre d'établissements	Nombre de salariés
50 à 99 salariés	13	886	165	11.789
100 à 199	11	4.939	113	16.182
200 à 499	16	1.638		
500 à 999	1	501	121	64.432
plus de 1.000	1	1.350		
plus de 50	42	9.314	399	92.403

Source : CCI GRENOBLE

LES DIX PREMIERES BRANCHES D'ACTIVITES

Parmi les établissements employant plus de 200 salariés

Classement	Branche d'activité	Nombre d'établissements	Nombre de salariés	%
1	Production d'équipements industriels	4	3.299	19,1
2	Industrie de la chaussure	3	1.777	10,3
3	Industries diverses (ski)	2	1.563	9,0
4	Industries textiles	4	1.457	8,4
5	Papiers - cartons	4	1.199	6,9
6	Travail des métaux	4	933	5,4
7	Transformation des métaux non ferreux	2	825	4,8
8	Sidérurgie	2	709	4,1
9	Outils - machines outils	2	618	3,6
10	Construction automobiles	2	577	3,3
				74,9

Parmi les établissements employant plus de 50 salariés

Classement	Branche d'activité	Nombre d'établissements	Nombre de salariés	%
1	Industries textiles	19	4.844	17,8
2	Production d'équipements industriels	8	3.714	13,7
3	Industrie de la chaussure	8	2.316	8,5
4	Industries diverses (ski)	6	2.049	7,5
5	Papiers cartons	12	2.042	7,5
6	Travail des métaux	9	1.199	4,4
7	Habillement	7	1.085	4,0
8	Transformation des métaux non ferreux	3	905	3,3
9	Machines outils	4	830	3,1
10	Construction automobiles	5	830	3,1
				72,9

L'analyse par branches d'activités confirme ces résultats. Les tableaux ci-joints présentent les dix premières branches en termes d'emplois salariés, respectivement parmi l'ensemble des grands établissements (plus de 200 salariés) et parmi les établissements employant plus de 50 salariés. On observe la présence de nombreux établissements textiles de taille moyenne, qui placent cette branche en tête dans le deuxième classement alors qu'elle ne se situe qu'en quatrième position si l'on examine uniquement les grands établissements. On peut faire le même constat pour d'autres industries de biens de consommation telle que l'industrie de l'habillement, absente du premier classement et en septième position dans le second.

La faible concentration des établissements ne signifie pas pour autant la dispersion des activités. En effet, parmi les établissements de plus de 50 salariés, 10 branches sur 50 regroupent 73 % des emplois industriels ; les 27 % restant appartenant à 20 autres branches. On en conclut donc que 20 branches d'activités industrielles ne sont pas du tout représentées dans ce fichier (des plus de 50 salariés). Parmi elles, on notera :

- l'ensemble des industries de production et de distribution de l'énergie ;
- des industries de biens intermédiaires telles que l'extraction des métaux, l'industrie du verre et celle des fibres artificielles ;
- cinq catégories d'industries de biens d'équipement : fabrication de machines agricoles, armement, construction navale et aéronautique, industrie de la viande et fabrication d'instruments de précision ;
- la quasi-totalité des industries agro-alimentaires, à l'exception des salaisons et de l'industrie laitière.

Cette énumération met en fait en relief les cinq éléments les plus caractéristiques de l'industrie du SPOT :

- 1 - la prédominance des industries traditionnelles de biens de consommation : textile, habillement, cuirs et peaux et chaussures (31 % des emplois salariés) ;
- 2 - la bonne représentation des industries de production d'équipements industriels et de certaines catégories d'industries de biens d'équipements liés à la construction électrique (23 % des emplois salariés) ;

3 - la présence d'une industrie traditionnelle du papier-carton (10 % des emplois salariés) ;

4 - la spécialisation dans certaines branches du secteur des industries des biens intermédiaires telles que le travail des métaux et la transformation des métaux non ferreux (8 % des emplois salariés) ;

5 - l'émergence de certaines industries diverses telles le ski (7,5 % des emplois salariés).

I.1.2. Répartition spatiale des activités

L'analyse de la localisation des établissements industriels constitue un élément essentiel de notre étude car il en résulte de nombreuses conséquences en matière d'aménagement et de transport, en particulier au niveau de la définition des bassins d'emplois et de la structure des flux de migrations quotidiennes.

Il apparaît en première analyse que les activités industrielles sont largement diffusées dans l'ensemble de la zone puisque dans le Nord-Isère par exemple, sur un total de 141 communes, 132 possèdent au moins un établissement industriel. Cependant, une analyse plus précise en termes d'emplois met en évidence une forte concentration autour de quelques pôles. Cinq communes rassemblent à elles seules plus de 40 % de l'ensemble des emplois industriels du SPOT : BOURGOIN-JALLIEU, VOIRON, PONT-DE-CHERUY, LA VERPILLIERE et LA TOUR DU PIN. Plus des deux tiers des salariés de l'industrie sont concentrés dans 17 communes seulement.

Dans le Nord-Isère, la caractéristique principale est l'existence d'un axe industriel le long de l'autoroute A 43 entre LA VERPILLIERE et PONT DE BEAUVOISIN, qui regroupe au total environ 14.500 emplois, soit un tiers des emplois industriels du SPOT. Il comprend quatre pôles essentiels :

- l'agglomération de BOURGOIN-JALLIEU 6.000 emplois
- l'agglomération de LA TOUR DU PIN 4.000 "
- LA VERPILLIERE - L'ISLE D'ABEAU 3.000 "
- PONT DE BEAUVOISIN - AOSTE - LES ABRETS 1.500 "

Seule l'agglomération de CREMIEU - PONT-DE-CHERUY, avec 3.000 emplois industriels constitue, du point de vue industriel, un autre pôle d'importance significative, spécialisé dans la transformation des métaux non ferreux et la chaussure en caoutchouc.

En ce qui concerne l'axe LYON-CHAMBERY, on observe une décroissance de la part des industries de biens d'équipement au fur et à mesure que l'on s'éloigne de LYON. Au contraire, la part des industries de

Pôle	Part des industries de biens d'équipement	Part des industries de biens de consommation
L'ISLE D'ABEAU	60	18
BOURGOIN	40	40
LA TOUR DU PIN	25	60
PONT DE BEAUVOISIN	15	52

biens de consommation, relativement faible jusqu'à BOURGOIN, dépasse 50 % au-delà ; c'est-à-dire en dehors de la zone d'attraction lyonnaise. Ce fait doit être mis en relation avec l'existence d'une différence de rémunération moyenne par salarié de l'ordre de 25 % entre la branche équipement industriel et celle des industries textiles et de l'habillement dans la région Rhône-Alpes (1), qui s'explique par le taux de féminisation élevé et le faible niveau des qualifications dans le secteur des industries de biens de consommation.

Dans le Sud-Isère, l'industrie se concentre dans quatre zones :

- l'agglomération de VOIRON 7.000 emplois
- RIVES-REPAGE et la plaine de la BIEVRE 3.000 "
- VOREPPE 1.500 "
- SAINT LAURENT DU PONT 1.000 "

Globalement, les industries de biens de consommation occupent une place prédominante (60 % des emplois), tandis que les industries de biens d'équipement ne représentent que 15 % de l'emploi industriel.

(1) Cf. "Statistiques et indicateurs des régions françaises" Les Collections de l'I.N.S.E.E. Rn° 34-35, pp. 147-149.

Dans le Voironnais, on note la prédominance des industries du ski, du papier-carton, des composants électroniques et du textile.

En SAVOIE, plus des deux tiers des emplois industriels sont regroupés dans trois communes :

- SAINT BERON
- LA BRIDOIRE
- LA MOTTE SERVOLEX (banlieue de CHAMBERY).

Outre de petits établissements appartenant au secteur des industries de biens de consommations traditionnelles, on note la présence de l'électro-métallurgie et des industries du papier-carton.

I.2. LES PRINCIPALES TENDANCES D'EVOLUTION

I.2.1. Analyse d'ensemble

Compte-tenu de la diversité des sources statistiques, des découpages et des nomenclatures utilisés, il s'avère très difficile d'analyser avec une grande précision l'évolution de la structure des activités industrielles. Lorsque la variation observée est du même ordre de grandeur que la marge d'erreur, il est impossible de tirer des conclusions fiables de nos observations. Nous ne retiendrons donc ici que les tendances d'évolution les plus significatives.

De prime abord, il convient de distinguer deux périodes marquées par des tendances d'évolution sensiblement différentes si l'on analyse l'évolution des activités industrielles en termes d'emplois :

- 68-73 : croissance régulière de l'emploi industriel sur l'ensemble de la zone à un taux qui varie de 1 à 3 % par an selon les secteurs ; la croissance la plus rapide s'observant le long de l'axe LYON-CHAMBERY.

- 73-80 : une baisse (1 à 2 %) de l'emploi industriel qui cache des situations très contrastées tant au niveau des zones géographiques que des branches d'activité. La crise économique constitue un révélateur particulièrement efficace des faiblesses et des atouts de l'industrie du SPOT.

En fait, si l'on observe une inflexion très sensible de la courbe de l'emploi en 1973, celle-ci ne traduit pas une inversion significative dans la tendance d'évolution de la structure industrielle du SPOT. La crise ne fait qu'accentuer un processus de restructuration, de redéploiement industriel dont l'origine est antérieure à 1970.

Ce redéploiement se caractérise par deux faits essentiels :

- 1 - la récession de l'industrie traditionnelle,
- 2 - la fuite des centres de décision.

1 - La récession de l'industrie traditionnelle

Avant 1968 le SPOT, et plus particulièrement le Bas-Dauphiné, étaient fortement dominés par les industries de biens de consommations traditionnelles d'origine locale ou régionale (industries textiles, habillement, cuirs et peaux). Les activités qui étaient présentes dans l'ensemble de cette région, y compris dans les petites communes rurales, connaissent depuis 1960 un déclin rapide. La crise de 1973 vient à un moment où le déclin de ce secteur a déjà provoqué l'effondrement de pans entiers de ces activités traditionnelles. Seules ont pu survivre et se développer les entreprises qui ont su s'adapter au marché en choisissant des créneaux porteurs et en développant une politique d'exportation ; les autres ont disparu ou ont été rachetées par des groupes étrangers.

2 - La fuite des centres de décision

Elle provient à la fois du rachat des activités existantes par des groupes nationaux ou multinationaux et de la création d'unités de production nouvelles par des entreprises extérieures à la zone.

Au niveau des grands établissements, la perte d'autonomie est particulièrement flagrante puisque plus du tiers des emplois industriels dépendent d'entreprises étrangères, un autre tiers étant contrôlé par des grands groupes industriels nationaux (THOMSON, PUK, SEB). Désormais, les décisions les plus importantes concernant l'industrie du SPOT sont prises de manière totalement exogène au SPOT. On peut citer à titre

d'exemple la suppression de plusieurs centaines d'emplois par PUK dans l'agglomération de PONT-DE-CHERUY et la vente par PUK en 1979 d'une partie des activités de TREFIMETAUX au groupe italien PIRELLI (1).

1.2.2. Analyse par secteurs (2)

Industries agro-alimentaires

Ces industries quasiment absentes de la zone SPOT avant 1975, connaissent un développement rapide bien qu'elles n'occupent encore en 1980 qu'une place modeste (4 %). C'est le cas en particulier de la branche des salaisons.

Industries des biens intermédiaires

La situation est variable suivant les branches d'activité. L'industrie lourde (sidérurgie, métallurgie), après une période de croissance soutenue jusqu'en 1973, connaît un léger déclin depuis. Sa part dans l'industrie du SPOT reste à peu près stable.

Le secteur des métaux, qui avait fortement progressé de 1968 à 1973, a tendance à stagner depuis, sauf dans certaines petites et moyennes entreprises qui ont su renouveler leurs outils de production. Un grand nombre d'entreprises appartenant à ce secteur se situent en position de sous-traitance et subissent donc directement les fluctuations de l'activité de leurs clients. Elles cherchent, dans la mesure du possible, à diversifier leur clientèle afin de limiter les risques. C'est un des secteurs où l'on observe encore, malgré la crise, un nombre élevé de créations d'entreprises.

L'industrie du caoutchouc est largement dépendante de la politique menée par la principale entreprise du secteur : PHOENIX (Allemagne). On enregistre une baisse régulière de l'emploi jusqu'en 1976, puis une

(1) Voir *Bref Rhône-Alpes* des 1.11.1978 et 14.2.1979.

(2) Cf. Pour la période 1980-1977, Comité d'Expansion Economique de l'Isère "L'industrie dans l'Isère - Cinq ans d'expansion/zone de crise", février 1978.

REPARTITION DES EMPLOIS PAR SECTEURS ET PAR ZONES (établissements employant plus de 50 salariés)

Code	Secteur	Nombre d'établissements				Nombre de salariés				
		Nord Isère	Sud Isère	Savoie	Total	Nord Isère	Sud Isère	Savoie	Total	
2	Industries agro-alimentaires	3			3	400			400	1,5
4	Industries des biens intermédiaires	19	10	2	31	3.022	2.319	262	5.603	20,6
5	Industries des biens d'équipement	22	7	0	29	5.960	1.343	0	7.303	26,8
6	Industries des biens de consommation	51	25	5	81	7.687	5.652	558	13.897	51,1
	TOTAL INDUSTRIES	95	42	7	144	17.069	9.314	820	27.203	

REPARTITION DES EMPLOIS PAR BRANCHES ET PAR ZONES (établissements employant plus de 50 salariés)

Code NAF	Branche d'activité	Nombre d'établissements				Nombre de salariés			
		NI	SI	S	Total	NI	SI	S	Total Z
10	Sidérurgie	1	1		2	442	267		708
11	Première transformation des métaux	1	1		1		323		323
13	Métallurgie et transformation des métaux non ferreux	2	1		3	585	320		905
15	Production de matériaux de construction	2	1		3	146	134		280
17	Produits chimiques de base	1			1	63			63
18	Electrometallurgie		2		2		341		341
19	Industrie pharmaceutique	1			1	329			329
20	Fonderie	2			2	277			277
21	Travail des métaux	4	4	1	9	465	636	98	1199
23	Machines outils	2	2		4	379	451		830
24	Production d'équipement industriel	6	2		8	3427	287		3714
25	Matériel de maintenance	2			2	205			205
27	Machines de bureau	1			1	85			85
28	Matériel électrique	5			5	343			343
29	Fabrication de matériel électrique		1		1		416		416
30	Construction électrique	3			3	630			630
31	Construction automobile	3	2		5	641	189		830
36	Industrie laitière	2			2	175			175
37	Salaisons - Conserves	1			1	225			225
44	Industrie textile	31	6	2	39	3713	1025	106	4844
45	Cuir et peaux	1	1		2	162		111	273
46	Chaussures	4	4		8	1647	669		2316
47	Habillement	7			7	1085			1085
48	Travail mécanique du bois		2		2		122		122
49	Papier - cartons	4	8		12	377	1665		2042
50	Fabrication papier	3	1		4	605		164	769
51	Presse - Edition		2		2		496		496
52	Caoutchouc		1		1		489		489
53	Transformation des matières plastiques	4	1		5	439	150		589
54	Industries diverses	3	3		6	374	1675		2049
	TOTAL INDUSTRIE	95	42	7	144	17069	9314	820	27203

reprise de l'embauche en 1976 à la suite de la disparition d'un important concurrent français (1). Le niveau de l'emploi est remonté en 1979 au-dessus du niveau de 1970 (2).

L'industrie du papier-carton constitue une industrie traditionnelle du SPOT. La stagnation du niveau de l'emploi dissimule une évolution structurelle importante. Cette activité devient de plus en plus capitalistique et nécessite des investissements par tête assez élevée, 9.700 francs par tête en moyenne en 1977 (3.600 francs par tête dans les industries textiles (3). Elle subit de plus les conséquences de la mauvaise organisation de la filière bois en France et des très fortes variations des cours.

Industries des biens d'équipement

Jusqu'en 1974, les industries des biens d'équipement ont joué un rôle majeur dans le développement de l'industrie du SPOT. Cela était particulièrement sensible au niveau de l'emploi puisque durant cette période, plus d'un emploi sur deux créé dans l'industrie : l'ont été dans les entreprises appartenant à ce secteur. La crise a créé une rupture brutale dans cette évolution. Depuis 1974, les industries de biens d'équipement ont dans l'ensemble bien résisté en s'efforçant de développer des marchés à l'exportation mais sans créations d'emplois nouveaux.

On observe d'autre part dans ce secteur une intégration de plus en plus forte des activités localisées dans le SPOT au sein de groupes multinationaux d'origine française ou étrangère. Plusieurs entreprises importantes sont passées sous contrôle de capitaux étrangers. On peut citer à titre d'exemple HORSTMANN SADEX qui, à la suite des difficultés de l'industrie de la machine outil française est passée sous contrôle allemand.

(1) "L'industrie dans l'Isère" op. cit. p. 30.

(2) Selon les données du fichier consulaire de la CCI de VIENNE.

(3) I.N.S.E.E. "Tableaux de l'Economie Rhône-Alpes 1980", p. 125.

REPARTITION PAR BRANCHES
D'ACTIVITES DES GRANDS ETABLISSEMENTS
DANS LE SPOT (>200 salariés)

Code NAF	Branche d'activité	Nombre d'établissements				Nombre de salariés				
		NI	SI	S	Total	NI	SI	S	Total	%
10	Sidérurgie	1	1		2	442	267		709	4,1
11	Première transformation des métaux		1		1		323		323	1,9
13	Métallurgie et transformation des métaux non ferreux	1	1		2	505	320		825	4,8
18	Electro métallurgie			1	1			229	229	1,3
19	Industrie pharmaceutique	1			1	329			329	1,9
21	Travail des métaux	1	2	1	4	237	493	203	933	5,4
23	Outils - Machines outils	1	1		2	230	388		618	3,6
24	Production d'équipement industriel	3	1		4	3094	205		3299	19,1
29	Matériel électrique		1		1		416		416	2,4
30	Construction électrique	1			1	520			520	3,0
31	Construction automobile	2			2	577			577	3,3
37	IAA - Salaisons - Conserves	1			1	225			225	1,3
44	Industries textiles	3	1		4	956	501		1457	8,4
46	Chaussures	2	1		3	1457	320		1777	10,3
47	Habillement	1			1	533			533	3,1
49	Papiers - cartons		4		4		1199		1199	6,9
50	Fabrication papier	1			1	271			271	1,6
51	Presse - Edition		1		1		306		306	1,8
52	Caoutchouc		1		1		489		489	2,8
54	Divers (Ski)		2		2	1563			1563	9,0
55	BTP		1		1		700		700	4,0
ROYAL		19	19	2	40	9376	7490	432	17298	

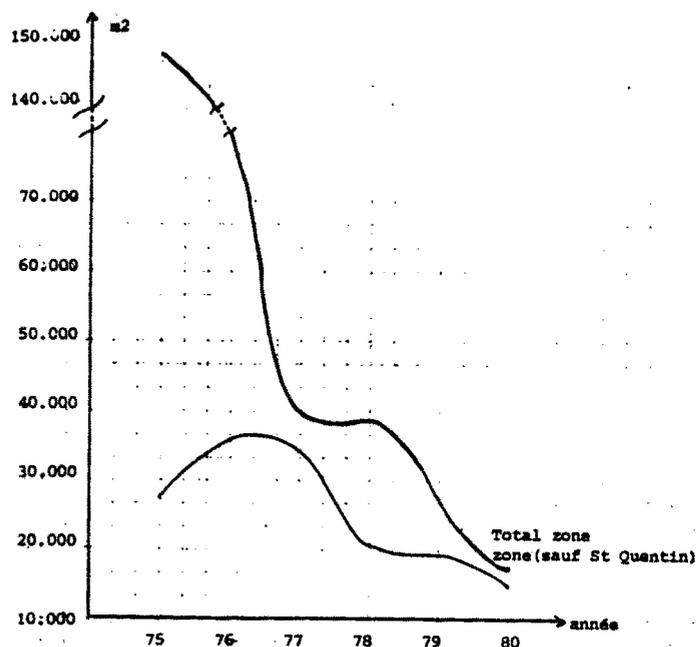
Industries des biens de consommation

D'une manière générale ce secteur, qui comprend de nombreuses entreprises traditionnelles, connaît une crise sévère depuis 5 ans. Elle s'est traduite par une diminution sensible de l'emploi (- 3 % par an environ) ; alors qu'avant 1975, le rythme annuel de croissance de l'emploi était voisin de + 3 %.

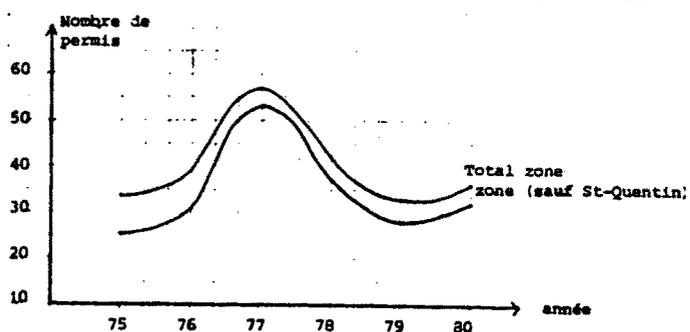
L'évolution la plus spectaculaire est celle des industries textiles et d'habillement qui occupaient une place prédominante en 1970 et qui ont connu depuis un déclin accéléré particulièrement net dans le tissage, la confection et l'industrie lainière.

Toutefois, à l'inverse de cette tendance générale, se développent les entreprises appartenant à ce secteur, qui ont su trouver un créneau porteur: produits d'hygiène et de coton, transformation du papier, fabrication d'articles de sport.

EVOLUTION DE LA SURFACE DES BATIMENTS TERMINES DE 1975 A 1980



EVOLUTION DU NOMBRE ANNUEL DE BATIMENTS TERMINES DE 1975 A 1980



II. LA CONSTRUCTION DE LOCAUX

L'analyse de la construction de locaux à destination industrielle vient compléter l'examen des grandes tendances d'évolution de l'industrie du SPOT en apportant des éléments quantitatifs et des informations précises au niveau de la localisation des nouvelles activités.

Les résultats qui vont être présentés s'appuient sur les données fournies par le système SIROCCO du Service Régional de l'Équipement durant la période 1975-1980. L'analyse détaillée de ces informations n'a été réalisée que dans le Nord-Isère. Nous procéderons tout d'abord à une analyse d'ensemble sur cette zone, puis nous précisons les caractéristiques spécifiques relatives à chacune des micro-régions (1).

II.1. ANALYSE DES CARACTERISTIQUES GENERALES DES BATIMENTS ET DES PETITIONNAIRES

La construction de locaux par les industriels dans le Nord-Isère ne peut être correctement analysée que si l'on isole préalablement les zones industrielles de ST-QUENTIN-FALLAVIER. En effet, l'importance des opérations réalisées dans cette zone à l'occasion du lancement de la Ville Nouvelle de L'ISLE D'ABEAU est telle que la surface des bâtiments terminés construits à ST-QUENTIN-FALLAVIER de 1975 à 1980, est supérieure à la surface construite pendant la même période dans le reste du Nord-Isère (197.031 m² à ST-QUENTIN-FALLAVIER sur un total de 350.177 m²). De plus, ces opérations se concentrent sur une période limitée (1975 et 1976).

II.1.1. La tendance d'évolution

L'analyse de la construction, aussi bien en nombre de constructions achevées qu'en termes de surfaces construites, montre un niveau

(1) Cette présentation reprend les principaux résultats d'une étude que nous avons réalisée pour le compte du Comité d'Expansion de l'Isère. B. GERARDIN "La construction de locaux dans le Nord-Isère de 1975 à 1980", avril 1981.

élevé de l'activité durant les trois premières années de la période d'étude (1975 à 1977) et un ralentissement très sensible depuis 1978. C'est ainsi que 63,5 % des surfaces construites dans le Nord-Isère (ST-QUENTIN-FALLAVIER exceptée) l'ont été entre 1975 et 1977. Si l'on tient compte des zones industrielles de ST-QUENTIN-FALLAVIER, cette proportion s'élève à 76 %. Ce ralentissement s'observe particulièrement dans les secteurs de L'ISLE D'ABEAU, de BOURGOIN et de PONT-DE-BEAUVOISIN.

EVOLUTION DE LA CONSTRUCTION DE 1975 à 1980

Surface

	1975	1976	1977	1978	1979	1980	TOTAL
Zone (sauf St-QUENTIN-FALLAVIER)	27.982	35.938	34.521	20.550	19.485	14.750	153.146
ST QUENTIN-FALLAVIER	119.800	43.081	5.708	18.159	7.703	2.580	197.031
TOTAL ZONE	147.782	79.019	40.229	38.709	27.188	17.330	350.177

Nombre de permis

Zone (sauf St-QUENTIN-FALLAVIER)	25	31	53	37	28	32	206
ST QUENTIN-FALLAVIER	9	8	4	5	5	4	35
TOTAL ZONE	34	39	57	42	33	36	241

Indice (zone (sauf ST QUENTIN)
100 = 1975

Indice surface	100	128	123	73	70	53

II.1.2. La destination des locaux

Destination des locaux	Nombre	%	Surface	%	Surface moyenne
Atelier industriel	45	18,7	99.049	28,2	2.201
Atelier d'artisan	35	14,5	8.845	2,5	253
Hangar - Entrepôt	104	43,2	164.630	47,0	1.583
Bureaux	20	8,3	44.430	12,7	2.221
Autres	37	15,3	33.223	9,5	898
TOTAL	241		350.177		

85 % des bâtiments terminés peuvent être regroupés en quatre catégories de locaux : ateliers industriels et artisanaux, hangars, entrepôts et bureaux. Elles représentent 90 % des surfaces construites. Les autres locaux ont des destinations très diversifiées : annexes d'usines ou d'ateliers, garages d'entreprises, magasins de vente, etc...

-Hangar - entrepôts

Si l'on isole les 14 hangars - entrepôts construits à ST-QUENTIN-FALLAVIER, qui représentent à eux seuls 117.581 m², on observe que les 90 opérations restantes ont une surface moyenne de 525 m², ce qui correspond à des bâtiments de taille relativement réduite.

On ne constate pas d'évolution très nette dans la construction des entrepôts, puisque 50 bâtiments ont été achevés depuis 1978 et 54 avant.

-Ateliers industriels

Près de 100.000 m² d'ateliers industriels ont été construits en 6 ans, ce qui traduit un redéploiement industriel de grande ampleur. Sur 45 ateliers construits, on compte en effet 35 créations pures et simples. 24 d'entre eux ont été construits avant 1978 et 21 depuis.

Si les zones industrielles de ST-QUENTIN-FALLAVIER représentent 40 % des surfaces construites (20 % du nombre des locaux), la taille moyenne des 36 autres opérations reste élevée : 1.631 m².

A l'exclusion de la situation particulière de LA-COTE-ST-ANDRE, il apparaît que les opérations les plus importantes se concentrent le long de l'axe LYON-CHAMBERY, ce qui tend à renforcer cet axe au détriment des autres secteurs du Nord-Isère.

-Ateliers d'artisans

Surface moyenne : 253 m².

Il s'agit d'un ensemble de petites opérations qui se répartissent sur l'ensemble du Nord-Isère. La part des créations pures et simples reste forte : 86 %.

Le ralentissement de la construction est très sensible depuis 1978. Il s'est confirmé en 1979 et en 1980.

-Bureaux

Surface moyenne : 2.221 m².

97,6 % des surfaces construites sont localisées dans le secteur LA VERPILLIERE-VILLE NOUVELLE de L'ISLE D'ABEAU. La très grande majorité des constructions de bureaux sont liées à la mise en place de la Ville Nouvelle de L'ISLE D'ABEAU.

37.560 m² 8 bâtiments à ST-QUENTIN-FALLAVIER

5.434 m² 2 bâtiments à L'ISLE D'ABEAU.

Le ralentissement de la construction de bureaux est particulièrement sensible depuis 1978.

II.1.3. Activité des pétitionnaires

LES DIX PREMIERES BRANCHES D'ACTIVITE
Classement selon les surfaces construites

Zone	Branche d'activité	Nombre de bâtiments	Surface	Nombre d'extensions	Surface moyenne
1	Industries textiles	17	18.076	2	1.063
2	Annexes textiles	3	14.842	1	4.948
3	Industries chimiques	4	9.860	2	2.465
4	Bois - Ameublement	19	9.833	5	518
5	Articles de sport	3	7.565	0	2.521
6	Construction mécanique	7	6.517	1	931
7	Mécanique générale	19	6.019	1	317
8	Industrie du froid	1	5.735	1	5.735
9	Métallurgie	2	5.580	1	2.790
10	Construction électrique	5	4.840	1	968

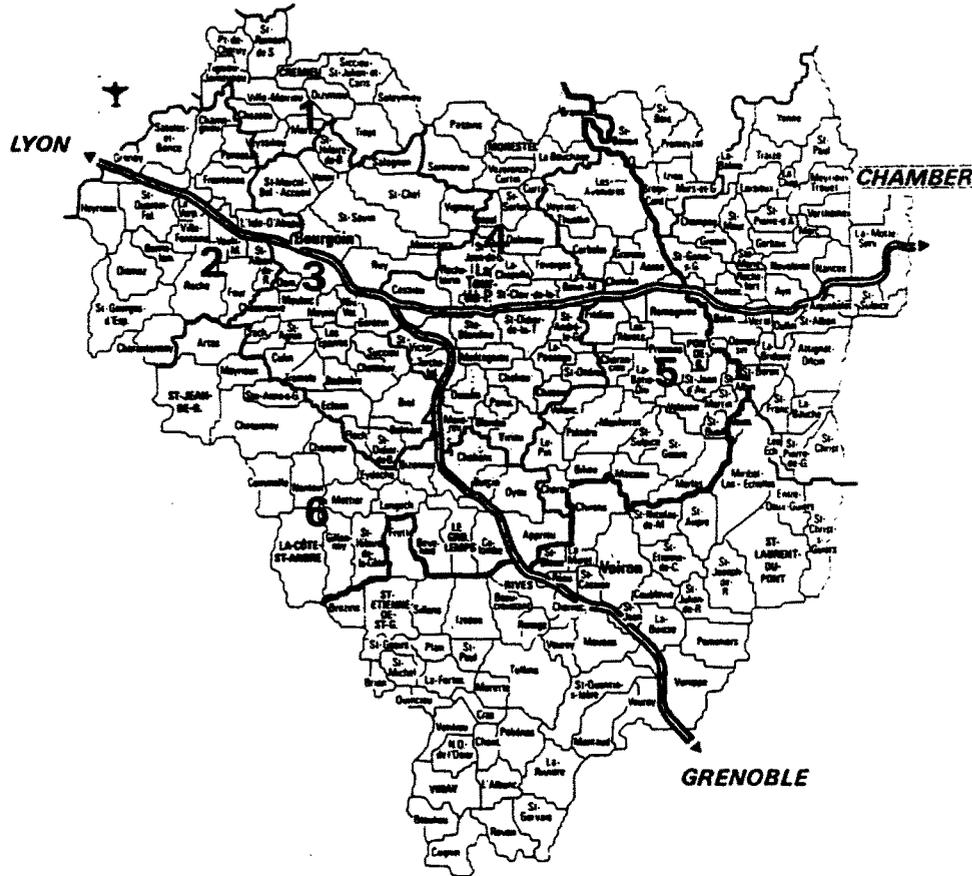
Il convient de préciser les limites de cette analyse. Ne connaissant pas la destination finale des locaux réalisés par les promoteurs (38 permis - 202.892 m² - 58 % du total des surfaces construites dans le Nord-Isère), cette analyse n'est pas le reflet exact de la situation. Elle fournit cependant des éléments d'appréciation significatifs en dehors de la Ville Nouvelle de L'ISLE D'ABEAU :

- les industries textiles et annexes, malgré la récession et le redéploiement des activités au niveau international, continuent à occuper une place prédominante dans le Nord-Isère avec 22 % des surfaces construites. 85 % des opérations réalisées sont des créations pures et simples ;

- la 3^{ème} place revient aux industries chimiques et pharmaceutiques. Cela s'explique par la construction à BOURGOIN d'un important atelier industriel de 7.351 m² achevé en octobre 1976 ;

- viennent ensuite les industries du Bois-Ameublement qui se caractérisent par de nombreuses opérations de petite dimension : 518 m² en moyenne ;

- la présence, dans cette liste, de l'industrie des articles de sport est liée à l'implantation d'un établissement ROSSIGNOL à LA COTE ST-ANDRE sur 7.565 m² comprenant 3 bâtiments. Il s'agit d'une opération importante qui contribue à la diversification des activités industrielles dans le Nord-Isère.



Une seule branche est totalement absente de ce tableau : les Cuir et Peaux et la Chaussure. Cette absence prend tout son sens lorsque l'on sait que cette branche représentait encore en 1979 environ 10 % du total des emplois salariés dans l'industrie. Il s'agit donc d'un signe de régression sensible de cette branche dans l'industrie du Nord-Isère.

On peut faire une remarque analogue en ce qui concerne la branche de l'Habillement, qui avec 93 m2 construits en 6 ans, représente moins de 1/1000^e des surfaces construites, alors qu'elle représente plus de 3 % des emplois salariés dans l'industrie.

II.2. ANALYSE PAR ZONE GEOGRAPHIQUE

Les 141 communes du Nord-Isère ont été regroupées en 6 zones géographiques (Cf. Carte ci-jointe) dont on peut mesurer l'importance relative à la fois en termes de surfaces construites et de nombre de salariés dans l'industrie (1) grâce au tableau ci-dessous.

Zones	Nombre de communes	Nombre de salariés dans l'industrie	Nombre de bâtiments terminés	Surface construite	Surface moyenne des bâtiments
1 CREMIEU - PONT-DE-CHERUY	12	3.072	17	11.469	675
2 LA VERPILLIERE L'ISLE D'ABERS dont ST QUENTIN-PALLAVIER	18	3.469	62	217.718	3.511
3 BOURGOIN	1	548	35	197.031	5.348
4 LA TOUR-DU-PIN MORESTEL	29	6.818	55	42.514	773
5 PONT-DE-BEAUVOISIN VALDAINE	33	5.713	49	42.005	857
6 LA COTE-ST-ANDRE ST-JEAN-DE-BOURNAY non précisé	28	4.218	28	15.807	564
	21	3.222	27	18.694	692
TOTAL	141	26.512	241	359.177	

(1) Les données concernant les nombre de salariés employés dans l'industrie proviennent du fichier consulaire de la Chambre de Commerce et d'Industrie de Vienne. Elles portent sur l'année 1979 et concernent l'ensemble des établissements industriels.

1 - CREMIEU - PONT-DE-CHERUY

La construction de locaux ne représente ici que 3 % du total de la construction dans le Nord-Isère, alors que cette micro-région regroupe 12 % des emplois industriels. Cela traduit une stagnation qui peut avoir de graves conséquences dans le futur.

2 - LA VERPILLIERE - L'ISLE D'ABEAU

Cette région a connu un développement tout à fait exceptionnel du fait de la création de la Ville Nouvelle et plus particulièrement des zones industrielles de ST-QUENTIN-FALLAVIER et du Parc d'Affaires de L'ISLE D'ABEAU.

Les principales opérations ont été achevées en 1975 et 1976. Depuis 1977, le rythme de la construction s'est sensiblement ralenti, en particulier depuis deux ans.

3 - BOURGOIN

La construction de locaux dans la région de BOURGOIN évolue à un rythme moyen par rapport à l'ensemble du Nord-Isère. Elle se concentre essentiellement dans l'agglomération berjallienne (81 % de la surface construite - 35 % dans la seule commune de BOURGOIN). On note l'absence presque totale de construction de bureaux, l'importance relativement significative de la construction d'entrepôts et d'ateliers artisanaux. La construction d'ateliers industriels, assez vive jusqu'en 1978, s'est brutalement freinée depuis.

4 - LA TOUR-DU-PIN - MORESTEL

Cette région est caractérisée tout à la fois par une certaine dispersion géographique des bâtiments et par la prédominance de grosses opérations mises en oeuvre par les entreprises industrielles. Les constructions nouvelles se répartissent dans 17 communes, mais 73 % des surfaces construites se concentrent dans 3 communes seulement : CESSIEU, ST-CLAIR-DE-LA-TOUR et ST-JEAN-DE-SOUDAIN le long de l'autoroute A 43.

On observera que la commune-centre de cette zone : LA TOUR-DU-PIN n'a bénéficié que de peu de constructions nouvelles. Cela s'explique par le peu d'espace disponible et par le redéploiement des activités industrielles sur les autres communes du district (ST-JEAN-DE-SOUDAIN et ST-CLAIR-DE-LA-TOUR en particulier).

62 % des surfaces construites sont constituées par des ateliers industriels, ce qui est exceptionnel en comparaison des autres régions étudiées. L'ensemble des locaux à destination industrielle représente 31 % de la surface construite dans le Nord-Isère, alors que la région de LA-TOUR-DU-PIN - MORESTEL ne rassemble que 22 % des emplois salariés de l'industrie.

5 - PONT-DE-BEAUVOISIN - VALDAINE

La construction est ici dispersée géographiquement sur l'ensemble de la zone. Elle correspond à de petites opérations mises en oeuvre par des artisans ou des PMI.

La construction de hangars et d'entrepôts l'emporte très largement sur les constructions d'ateliers. Il semble donc que les entreprises industrielles nouvellement créées aient plutôt cherché à réutiliser des locaux existants plutôt qu'à construire de nouveaux locaux.

Le Bois-Ameublement occupe une place prédominante, les autres industries étant très diversifiées.

6 - LA COTE-ST-ANDRE - ST-JEAN-DE-BOURNAY

LA COTE-ST-ANDRE constitue le seul pôle de développement dans cette région. Cela s'explique essentiellement par l'implantation d'un établissement ROSSIGNOL en 1977. On notera d'autre part que malgré la crise, plusieurs entreprises appartenant à la branche des industries textiles continuent à investir.

En conclusion, il apparaît clairement que sur le plan géographique, la construction de locaux tend à se concentrer, pour l'essentiel, le long de l'axe LYON-CHAMBERY-LA-TOUR-DU-PIN-CHAMBERY. Cela confirme les résultats provenant de l'étude des implantations industrielles et de l'évolution des bases de la taxe professionnelle. Le redéploiement industriel se traduit donc non seulement par une modification de la structure par branches des activités industrielles, mais aussi par un renforcement de la concentration spatiale des activités le long de l'axe LYON-CHAMBERY au détriment des autres micro-régions du S.P.O.T.

III. LES CREATIONS ET DÉLOCALISATIONS D'ÉTABLISSEMENTS INDUSTRIELS

Par rapport aux questions que nous avons privilégiées dans la problématique de cette recherche, l'analyse des créations et délocalisations est susceptible de fournir des éléments de réponse à deux niveaux. Tout d'abord et en premier lieu, en ce qui concerne la distinction entre changement exogène et changement endogène à notre champ d'observation. Il s'agit d'analyser dans quelle mesure les activités implantées dans la zone d'étude conservent une certaine autonomie ou au contraire tendent à s'intégrer à l'intérieur d'un ensemble plus vaste. En second lieu, il importe d'analyser le rapport entre processus et initiative. Les activités industrielles dépendent largement de processus d'évolution qui se développent à l'échelle nationale ou internationale. C'est ainsi que les industries textiles traditionnelles du Bas-Dauphiné subissent de plein fouet les effets de la division internationale du travail. Face à ce processus, les types de réponses sont variés. Les initiatives locales ne sont pas en mesure d'inverser les tendances lourdes mais démontrent qu'à l'évidence, il existe une marge de manoeuvre limitée mais réelle pour les acteurs locaux et que les processus ne s'appliquent plus mécaniquement.

Le Bas-Dauphiné, région que nous avons choisie dans cette étude, connaît depuis le début des années soixante, et surtout depuis 1973, une profonde restructuration de ses activités industrielles. Les activités traditionnelles marquées par une spécialisation très forte dans les industries textiles subissent une profonde mutation, tandis que les activités nouvelles se développent venant compenser les pertes d'emplois liées aux fermetures d'établissements. C'est ainsi que de 1972 à 1978, on recense 50 créations d'établissements industriels de plus de 10 salariés représentant 2.200 emplois, tandis que 40 fermetures totalisent 2.330 emplois (1).

(1) Pour recenser les créations d'établissements, nous avons utilisé conjointement les fichiers des Chambres de Commerce, les inscriptions au Registre du Commerce, les annonces publiées par le Bulletin Officiel des Annonces Commerciales (BODAC) et une enquête par questionnaire. Les trois premières sources nous ont permis de repérer 83 établissements "créés". L'enquête a montré que parmi eux, 50 seulement correspondaient réellement à des créations ou des délocalisations d'activités. Les autres établissements repérés avaient simplement connu des transformations juridiques sans modification notable de leur champ d'activité économique.

L'analyse qui suit va nous conduire à examiner successivement les types d'activités nouvellement implantées, puis les choix de localisation, ce qui nous amènera tout naturellement à étudier les conséquences de cette restructuration en terme d'organisation de l'espace (1).

III.1. LA DISTINCTION ENTRE CREATIONS ET DELOCALISATIONS

La première distinction qu'il convient d'introduire sépare d'une part les créations de nouveaux établissements des délocalisations d'établissements existants.

Les délocalisations représentent environ le tiers des établissements nouvellement implantés. Elles correspondent en grande majorité à des établissements implantés dans l'agglomération Lyonnaise, qui ont dû se desserrer en raison de l'exiguïté de leurs locaux, de l'impossibilité de s'étendre sur place ou du fait d'opérations d'urbanisme. Les secteurs d'activités sont très diversifiés. Le desserrement concerne le plus souvent uniquement la fonction de production, les services commerciaux, de gestion et de direction restant implantés dans les anciens locaux. La délocalisation se traduit donc dans une certaine mesure par un processus de disjonction fonctionnelle.

Mais la totalité des délocalisations ne rentre pas dans ce schéma. Un certain nombre d'entre elles correspond à des transferts d'une commune rurale vers une autre commune rurale. Il s'agit alors pour l'entreprise de profiter de conditions intéressantes d'acquisitions de terrains, de reprises de locaux ou dans certains cas de résoudre des problèmes d'accessibilité ou même parfois d'assainissement.

D'une manière générale, les établissements délocalisés ont une aire de marché qui dépasse le périmètre du Bas-Dauphiné et s'étend : au niveau national dans 90 % des cas, et au niveau international dans plus de 50 % des cas. Les délocalisations ont donc tendance à accélérer l'intégration du Bas-Dauphiné au sein de l'espace économique régional aussi bien en terme de marché que de localisation des centres de décision.

(1) Cette analyse reprend les principaux résultats publiés in B. GERARDIN, Y. ARMANET, F. CHOURAK "Créations et délocalisations d'établissements industriels dans le Bas-Dauphiné de 1972 à 1978", Cahier n° 8 Collection Economie Publique des Transports et de l'Aménagement, août 1980.

Les créations d'établissements quant à elles ne constituent pas un ensemble homogène. Il faut en effet distinguer : d'une part les créations d'établissements dépendant d'entreprises existantes, possédant déjà un ou plusieurs établissements et d'autre part, les créations d'entreprises nouvelles ou des entreprises mono-établissement passant d'une taille artisanale à une taille industrielle. Ces deux grands types d'établissements reflètent deux catégories de comportements bien distincts :

- Les entreprises d'origine locale essentiellement en fonction des conditions de reprise de locaux. Elles sont le résultat le plus souvent d'initiatives locales. Elles se placent fréquemment en position de sous-traitant ou, lorsque cela est possible, profitent d'un créneau spécialisé. Elles utilisent alors pleinement leur atout majeur : la facilité d'adaptation au changement résultant de leur petite taille ;
- Les entreprises régionales, nationales ou internationales qui sont souvent rattachées à des groupes créent des établissements de taille sensiblement supérieure (de l'ordre de 50 salariés) qui sont presque toujours spécialisés dans des activités de production. Ces créations d'établissements s'inscrivent dans un processus de disjonction fonctionnelle interne aux entreprises ou aux groupes rendu possible par l'évolution de la structure technique d'un certain nombre d'industries. En implantant dans le Bas-Dauphiné de nouveaux établissements de production, les entreprises cherchent à profiter des ressources en main-d'oeuvre disponibles du fait du redéploiement industriel de la région, tout en conservant les avantages offerts par la localisation géographique des autres établissements : proximité des centres de décision administratifs, économiques et financiers pour les sièges sociaux, nécessité de "couvrir" le territoire par des services commerciaux, etc...

Pour que de tels systèmes fonctionnent, il est indispensable qu'ils s'appuient sur des réseaux de communication efficaces. Lors des entretiens approfondis que nous avons réalisés, nombreux sont les chefs d'établissements que nous avons interrogés qui ont souligné l'importance que revêtait à leurs yeux la qualité du système de télécommunications. Dans le cadre de l'enquête par questionnaire, nous avons insisté sur le rôle joué par le facteur transport dans les choix de localisation.

III.2. LE ROLE DU FACTEUR TRANSPORT DANS LE CHOIX DE LA LOCALISATION

Compte-tenu de l'importance des modifications de l'offre de transport dans notre champ d'étude et des préoccupations de notre équipe de recherche, nous avons mis l'accent dans cette recherche sur les effets structurants des nouvelles infrastructures de transport.

Pour mettre en évidence le rôle du facteur transport dans le choix de la localisation, nous disposons de deux types d'informations :

- d'une part, la mise en évidence de proximités géographiques entre les lieux d'implantations retenus et la localisation des infrastructures de transport ;
- les résultats d'enquêtes ou d'entretiens auprès des responsables d'établissements industriels.

La mise en relation de ces deux sources permet de dépasser une analyse s'appuyant uniquement sur la perception des acteurs. Toutefois, nous ne prétendons pas aboutir à des conclusions définitives en ce qui concerne le rôle structurant des infrastructures de transport. Par rapport aux nombreuses études déjà effectuées sur ce thème, il convient de souligner le fait que les enquêtes et les entretiens ont été réalisés ici peu de temps après l'implantation, c'est-à-dire pratiquement sans déperdition des mémoires vivantes et le plus souvent auprès des acteurs qui sont directement intervenus dans le choix de la localisation.

Les résultats obtenus font apparaître trois types de comportements correspondant aux trois catégories d'établissements déjà distingués précédemment :

- les entreprises d'origine locale sont généralement très peu sensibles au facteur transport au niveau du choix de la localisation. Elles ont tendance à se disperser en fonction des opportunités de reprise de locaux existants et rendus vacants à la suite de fermetures d'établissements ;
- les entreprises régionales ou nationales qui ont créé des établissements de plus de 50 salariés les ont localisés dans la quasi-totalité des cas à proximité d'un échangeur de l'autoroute A 43 LYON-CHAMBERY (ouverture en octobre 1974) ou de l'autoroute A 48 BOURGOIN-GRENOBLE (ouverture en novembre 1975). Nous n'avons observé qu'une seule

exception. Il s'agit d'un établissement de 170 salariés spécialisé dans la fabrication de raquettes de tennis qui a choisi de s'implanter dans une commune bénéficiant d'un contrat de pays.

Cependant, parmi les motifs qui sont intervenus, selon les responsables d'établissements, dans le choix de la localisation, la proximité de l'autoroute ne constitue un motif principal que pour 12 % des établissements. Toutefois, les responsables qui placent en tête les ressources en main-d'oeuvre ou les conditions d'acquisition des terrains et des locaux mentionnent la bonne qualité de l'offre de transport comme un atout favorable de la localisation retenue. A l'inverse, la mauvaise qualité de l'offre apparaît dans les entretiens comme un facteur dissuasif, ce qui est confirmé par les observations ;

- les établissements délocalisés sont semble-t-il particulièrement sensibles au facteur transport. La proportion de ceux qui déclarent considérer l'existence du système autoroutier comme le motif principal dans le choix d'implantation atteint 33 % et se place juste derrière celle correspondant aux conditions de mise à disposition du terrain (56 %). 90 % des établissements délocalisés totalisant 93,5 % des emplois sont implantés à moins de 4 km d'un échangeur autoroutier. Même si l'on tient compte du rôle joué par l'implantation de la Ville Nouvelle de L'ISLE D'ABEAU (zones industrielles de ST QUENTIN FALLAVIER bénéficiant à la fois de la proximité d'un échangeur autoroutier, d'embranchements ferroviaires particuliers et de la proximité de l'aéroport international de SATOLAS), le phénomène reste très significatif car la Ville Nouvelle ne concentre que 45 % des délocalisations (46 % des emplois).

III.3. LA RESTRUCTURATION SPATIALE DU TISSU INDUSTRIEL

L'ensemble de ces comportements contribue à modifier l'organisation spatiale du tissu industriel du Bas-Dauphiné. Le phénomène le plus marquant à cet égard est le renforcement de l'axe industriel LYON-LA-LYON-LA-VERPILLIERE-BOURGOIN-LA-TOUR-DU-PIN-PONT-DE-BEAUVOISIN. Cet axe, qui jouait déjà un rôle considérable concentre désormais la majorité des industries les plus dynamiques du Bas-Dauphiné. Le développement ne s'effectue pas de façon homogène, mais s'appuie sur les centres urbains existant ou en cours de développement (Ville Nouvelle).

Cette évolution qui apparaît clairement au niveau des créations ou des délocalisations d'établissements a pu être analysée plus précisément et plus complètement à partir des éléments de répartition du potentiel fiscal des communes. Une série de typologies des communes a pu être élaborée pour chacune des années de 1968 à 1977 en utilisant comme indicateurs : le niveau du potentiel et la part relative correspondant à chacun des quatre impôts directs locaux. Etant donnée la concentration des activités tertiaires, le niveau et la part relative de la patente (et depuis 1976 de la taxe professionnelle) constituent de bons indicateurs de l'activité industrielle au niveau communal. C'est ainsi que la comparaison des typologies correspondant aux années 1968 et 1976 montre clairement la concentration géographique de plus en plus forte des communes à fonction industrielle dominante le long de l'axe LYON-LA-TOUR-DU-PIN. La comparaison année par année des typologies et des données de base permet de reconstituer le chemin suivi par les communes et ainsi de repérer l'effet des créations ou des délocalisations d'établissements dans le développement de l'économie communale.

La restructuration spatiale du tissu industrielle que nous venons de mettre en évidence ne concerne pas seulement les communes directement intéressées par la disparition ou la création d'activités économiques. Elle tend à modifier profondément l'organisation de l'espace régional en renforçant les processus d'intégration et d'interdépendance entre communes et en favorisant le développement d'un processus de spécialisation fonctionnelle. Ces tendances d'évolutions que nous avons déjà repérées à partir de l'étude des migrations quotidiennes domicile-travail méritent d'être analysées de manière approfondies car elles traduisent non seulement une nouvelle organisation spatiale des activités économiques, mais induisent ainsi indirectement une transformation profonde des modes de vie.

REDÉPLOIEMENT INDUSTRIEL

Décembre 1976

GERARDIN Bernard

"L'évolution de la construction de locaux (autorisations de construire et bâtiments terminés". Notes de travail 76-6 et 76-10 (77 p. et 23 p.).

Octobre 1977

GERARDIN Bernard

"Les bâtiments terminés durant le 1er semestre 1977". Note de travail 77-5, 22 p.

Décembre 1977

GERARDIN Bernard

"Créations et fermetures d'établissements industriels (sauf B.T.P.) employant plus de 10 salariés de 1972 à 1976". Note de travail 77-8, 23 p.+annexes.

Avril 1978

GERARDIN Bernard

"Les bâtiments terminés durant le deuxième semestre 1977". Note de travail 78-11, 19 p.

Juillet 1978

GERARDIN Bernard

"Les bâtiments terminés durant le premier semestre 1978". Note de travail 78-18, 15 p.

Août 1978

GERARDIN Bernard

"Analyse socio-économique du canton de LA TOUR DU PIN". Note de travail 78-1, 67 p.

Mai 1979

BONNAFOUS Alain - GERARDIN Bernard

"Système permanent d'observation du triangle LYON-CHAMBERY-GRENOBLE et redéploiement industriel". Communication au Colloque "Redéploiement industriel et développement régional", 3-4 mai 1979, Clermont-Ferrand.

Février 1980

VALERE Jacky

"Sémiologie des transformations locales d'un tissu régional". Note de travail 80-7.

Juin 1980

GERARDIN Bernard

"Créations et délocalisations d'établissements industriels dans le Bas-Dauphiné de 1972 à 1978". Note de travail 80-9.

Août 1980

ARMANET - CHOURAK - GERARDIN

"Créations et délocalisations d'établissements industriels dans le Bas-Dauphiné de 1972 à 1978". Cahier IEE n° 8 - Collection EPTA.

Octobre 1980

GERARDIN Bernard

"Les indicateurs électriques : un outil d'analyse du changement économique au niveau local". Note de travail 80-12, 55 p. + annexes.

Octobre 1980

KEITA B.

"Premiers résultats de l'enquête auprès des entreprises exportatrices".
Note de travail 80-11, 23 p.

T H E M E 2

POLITIQUE COMMUNALES

ET FINANCES LOCALES

THEME 2 - POLITIQUES COMMUNALES ET FINANCES LOCALES

I. PROBLÉMATIQUE GÉNÉRALE

L'analyse des politiques communales constitue un élément important dans l'étude du changement économique au niveau local car elles sont souvent le vecteur de changements profonds au niveau des conditions de la vie locale. Elles apparaissent dans le même temps comme largement déterminées par des rapports de force entre les groupes sociaux qui composent la société locale, rapports qui évoluent en fonction des changements économiques, démographiques et sociaux qui la traversent.

Pour analyser ces politiques en termes économiques, il convient de bien évaluer l'importance des marges de manoeuvres qui s'offrent aux collectivités locales pour la conduite de leur évolution, en regard d'éléments économiques ou démographiques qui s'imposent aux municipalités. Dans ce but, nous avons utilisé les finances locales et plus particulièrement les éléments de répartition de la fiscalité directe locale comme indicateurs.

I.1. LES FINANCES LOCALES : MACRO-INDICATEURS DU CHANGEMENT

Les finances locales revêtent une double signification :

- d'une part elles rendent compte de la structure économique et sociale d'une commune donnée (exemple : structure du potentiel fiscal) ;

- d'autre part elles sont la traduction financière des politiques municipales (exemple : dépenses d'investissement).

Dès lors, une exploitation des données financières locales doit permettre de dresser un panorama de la situation et de l'évolution des communes du triangle, cela afin de cerner les tendances et par la suite de définir le champ du possible pour les municipalités. Dans cette perspective, et à titre d'exemple, l'analyse de la structure de la fiscalité directe locale présente un double intérêt :

- en premier lieu le potentiel fiscal permet d'appréhender la trame socio-économique locale. Les éléments le constituant (la taxe professionnelle, la taxe d'habitation, la taxe sur le foncier bâti et la taxe sur le foncier non bâti) donnent une image des différentes entités socio-économiques présentes localement, et de leurs poids respectifs. Chaque commune peut alors être classée selon une typologie, en fonction de l'importance relative de chacune des quatre contributions.

Par le biais d'une approche dynamique, l'évolution structurelle du potentiel fiscal est apte à rendre compte des transformations locales. L'analyse typologique appliquée à cet objet a déjà conduit partiellement à sérier les communes du triangle par grands types de situations (1968-1975) et d'évolution (1968 à 1975). Il reste à dynamiser l'ensemble en suivant année par année l'évolution du potentiel fiscal pour ces mêmes communes.

- en second lieu, le potentiel fiscal est l'image de la "richesse fiscale" d'une commune. Il est aussi un indicateur particulier de la marge de manoeuvre conditionnant son avenir.

I.2. LES POLITIQUES LOCALES : OUTILS DE L'ÉVOLUTION COMMUNALE

Si l'analyse des finances locales peut fournir des éléments indispensables pour comprendre la politique municipale, elle ne se suffit pas à elle-même. Les comportements locaux réclament une analyse plus approfondie pour déterminer s'ils ne sont qu'adaptation à une évolution donnée ou au contraire effort de transformation compte-tenu des spécificités locales.

Une telle différenciation présage du devenir des communes, en ce sens que leur potentiel d'action est ou n'est pas pleinement utilisé (par exemple utilisation ou non-utilisation du potentiel fiscal). Sur

cette base, plusieurs schémas d'évolution peuvent être établis. Il s'agit de ce que nous appelons : les scénarios communaux de changement (thème 7).

I.3. PERTINENCE DU CADRE COMMUNAL COMME THEATRE DES STRATEGIES DE DEVELOPPEMENT : RETOUR A UNE PROBLEMATIQUE DES TRANSFORMATIONS DE L'ESPACE

L'examen des politiques locales serait partiel si l'on ne questionnait pas l'espace dans lequel elles se déploient : en regard d'une approche spatiale en terme de tissu, une interrogation se pose quant à la capacité du découpage politico-administratif, et en particulier communal, à répondre aux nécessités engendrées par les mutations du moment. Poser une telle question est l'occasion d'une investigation dont l'objet serait d'éclairer le rapport espace juridique/espace fonctionnel.

II. L'ÉVOLUTION DE LA STRUCTURE DU POTENTIEL FISCAL :
UN INDICATEUR DU CHANGEMENT ÉCONOMIQUE AU NIVEAU
COMMUNAL

Dans le cadre de cette recherche, nous avons utilisé les éléments de répartition du potentiel fiscal en tant qu'indicateurs synthétiques reflétant la structure et l'évolution socio-économique d'une commune. Ils présentent de ce point de vue trois avantages décisifs :

- 1) ils sont calculés suivant des bases uniformes au niveau national, même s'il existe certaines différences au niveau de chaque département du fait de la variabilité des taux d'imposition ;
- 2) ils font l'objet d'une mise à jour de périodicité annuelle, ce qui permet un suivi régulier de l'évolution socio-économique des communes ;
- 3) des publications régulières émanant de la Direction Générale des Collectivités Locales du Ministère de l'Intérieur, du Ministère de l'Économie et des Services de Tutelle des Collectivités Locales des Préfectures permettent d'effectuer des comparaisons entre communes en fonction de la taille, de la position de la commune (ville-centre, satellite, centres secondaires, communes rurales, etc...).

Mais l'utilisation de ces indicateurs n'a de sens que dans la mesure où ils reflètent sans biais important la structure et l'évolution socio-économique réelle des communes, telles qu'on cherche à les appréhender habituellement à partir d'une batterie d'indicateurs démographiques, économiques et sociaux. C'est ce que nous avons vérifié sur l'ensemble du triangle et plus particulièrement dans le canton de LA TOUR DU PIN pour lequel nous disposons d'informations précises et variées sur une longue période (1). Cette vérification a fait l'objet d'une publication en 1980 (2) dont nous résumons ici les éléments essentiels.

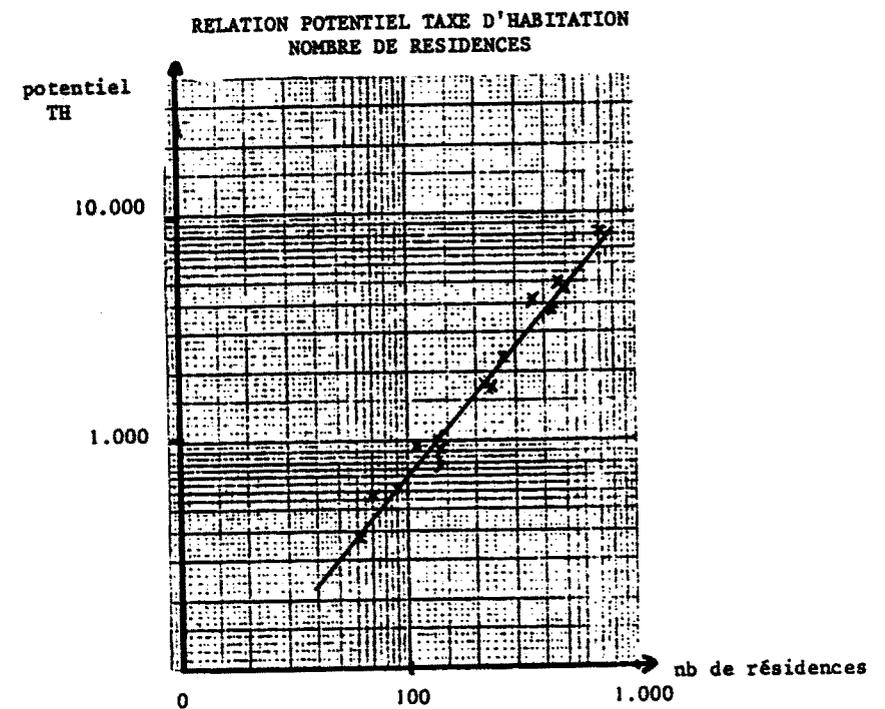
(1) B. GERARDIN "Analyse socio-économique du canton de LA TOUR DU PIN". Note de travail IEE n° 78-1. Juillet 1978.

(2) B. GERARDIN "Évolution de la structure du potentiel fiscal : un indicateur du changement économique au niveau communal - l'exemple du canton de LA TOUR DU PIN". Note de travail IEE n° 80-8. Janvier 1980.

II.1. ETUDE ANALYTIQUE

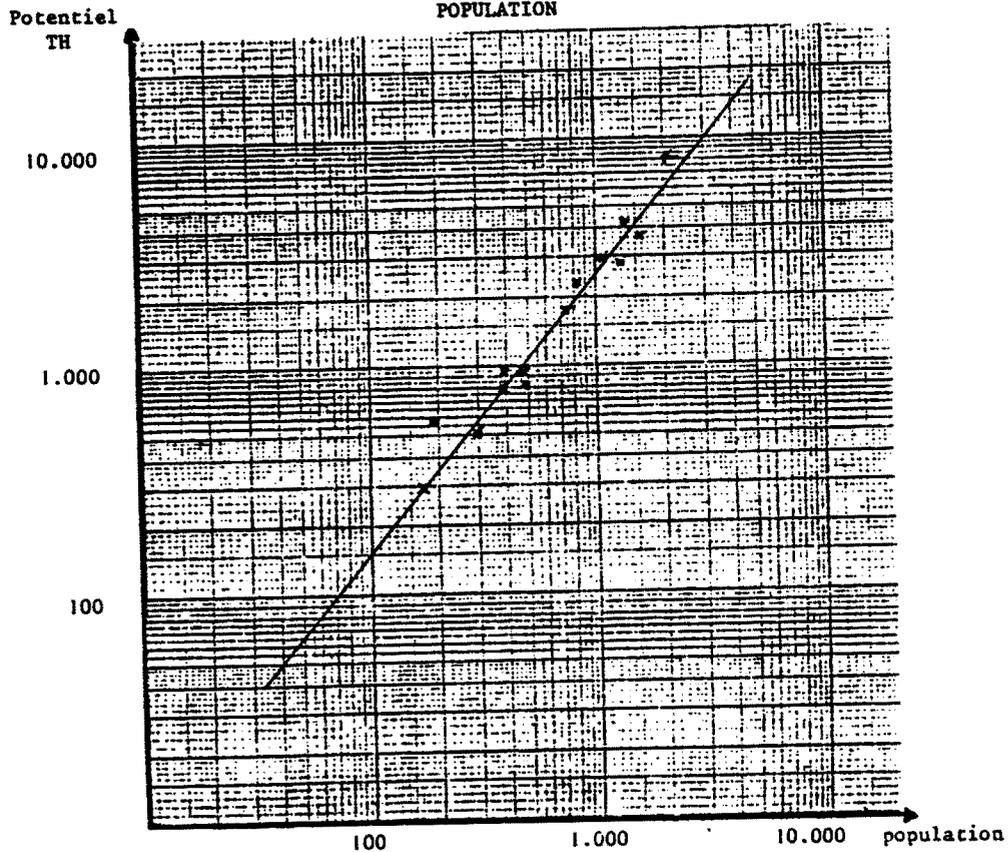
Nous allons comparer chacun des quatre éléments de la répartition fiscale directe locale avec des indicateurs socio-économiques et démographiques pour mettre en évidence la pertinence de ces indicateurs.

II.1.1. Taxe d'habitation - foncier bâti



Le potentiel taxe d'habitation est directement lié à la population de la commune, mais ne permet pas une évaluation directe de la population ou du nombre de résidences, étant donnée la forte variance du potentiel taxe d'habitation par résidence.

RELATION POTENTIEL TAXE D'HABITATION
POPULATION



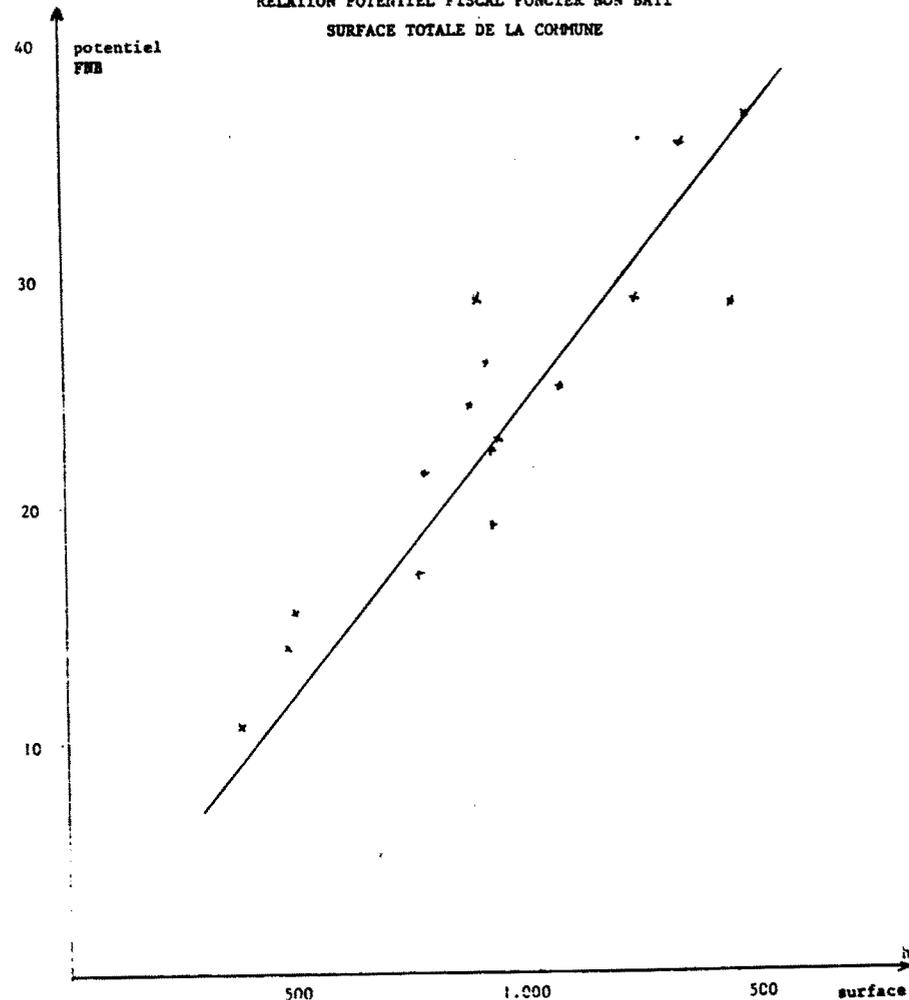
Le foncier bâti ne peut être facilement mis en relation avec d'autres variables socio-économiques.

II.1.2. Le foncier non bâti

Le potentiel de la taxe sur le foncier non bâti résulte d'une évaluation du revenu cadastral net des parcelles suivant une nomenclature comprenant treize catégories. Ne disposant pas du détail des bases d'imposition, nous nous sommes limités à une confrontation entre le potentiel foncier non bâti d'une commune et sa surface pour évaluer la dispersion du potentiel moyen par hectare suivant les communes.

L'étude montre qu'il n'existe aucune liaison apparente entre le potentiel moyen par hectare et la surface totale de la commune. Par contre, la liaison surface totale-potentiel foncier non bâti apparaît assez forte.

RELATION POTENTIEL FISCAL FONCIER NON BÂTI
SURFACE TOTALE DE LA COMMUNE



II.1.3. La patente (taxe professionnelle depuis 1976)

La patente occupe une place prépondérante dans le potentiel fiscal. Elle permet de distinguer nettement les communes possédant une activité industrielle ou tertiaire des communes agricoles ou rurales. La richesse fiscale d'une commune est directement liée à la patente, puisque la part de la patente est supérieure à 65 % dans toutes communes qui ont un centime démographique supérieur à la moyenne. Inversement, les communes qui ont le plus faible centime démographique sont aussi les communes dans lesquelles la part de la patente est la plus faible (< à 25 %).

Cette tendance a d'ailleurs encore été renforcée par l'instauration de la taxe professionnelle depuis 1976. Il en résulte une source d'inégalité considérable entre communes, puisqu'à l'intérieur d'un canton comme celui de LA TOUR DU PIN, le centime démographique varie de 1 à 4 suivant les communes. Or, les emplois implantés dans une commune ne sont pas occupés systématiquement par des actifs résidents dans la commune.

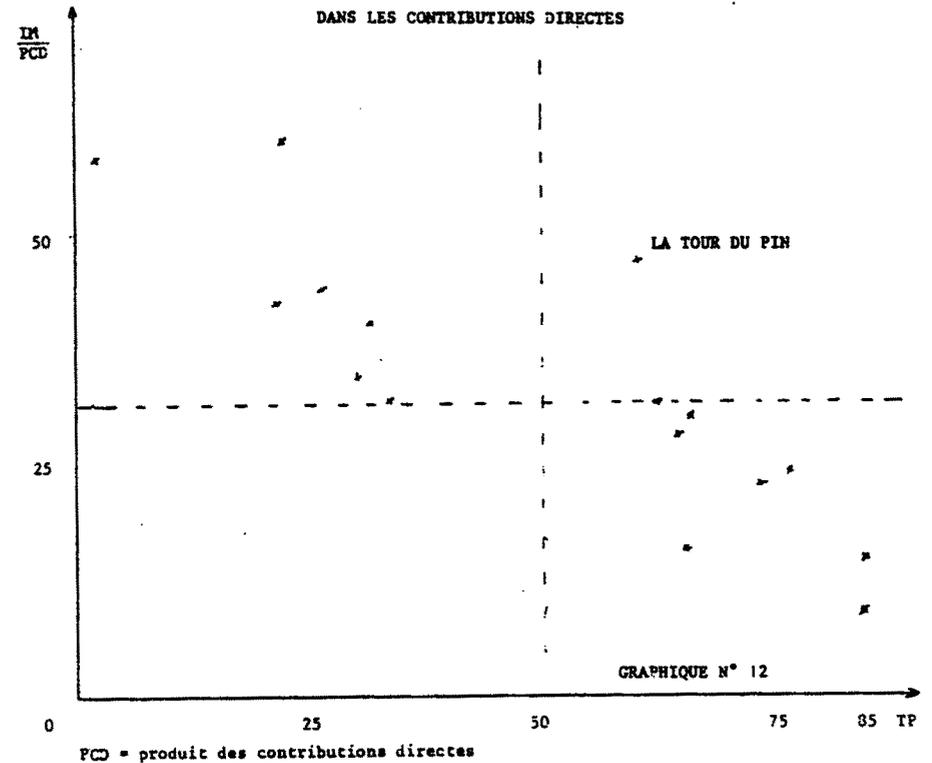
Dans le même temps, les communes résidentielles ayant le solde négatif d'emplois le plus élevé sont celles qui ont le centime démographique le plus faible et le pourcentage de patente le plus faible.

Dès lors, on comprend la nécessité des regroupements de communes tels que le district. Les équipements sont ainsi supportés non seulement par les communes centres ou par les communes résidentielles, mais aussi par celles qui ont un niveau élevé de patente du fait de l'implantation d'établissements industriels sur leur sol.

Patente et impôt-ménage

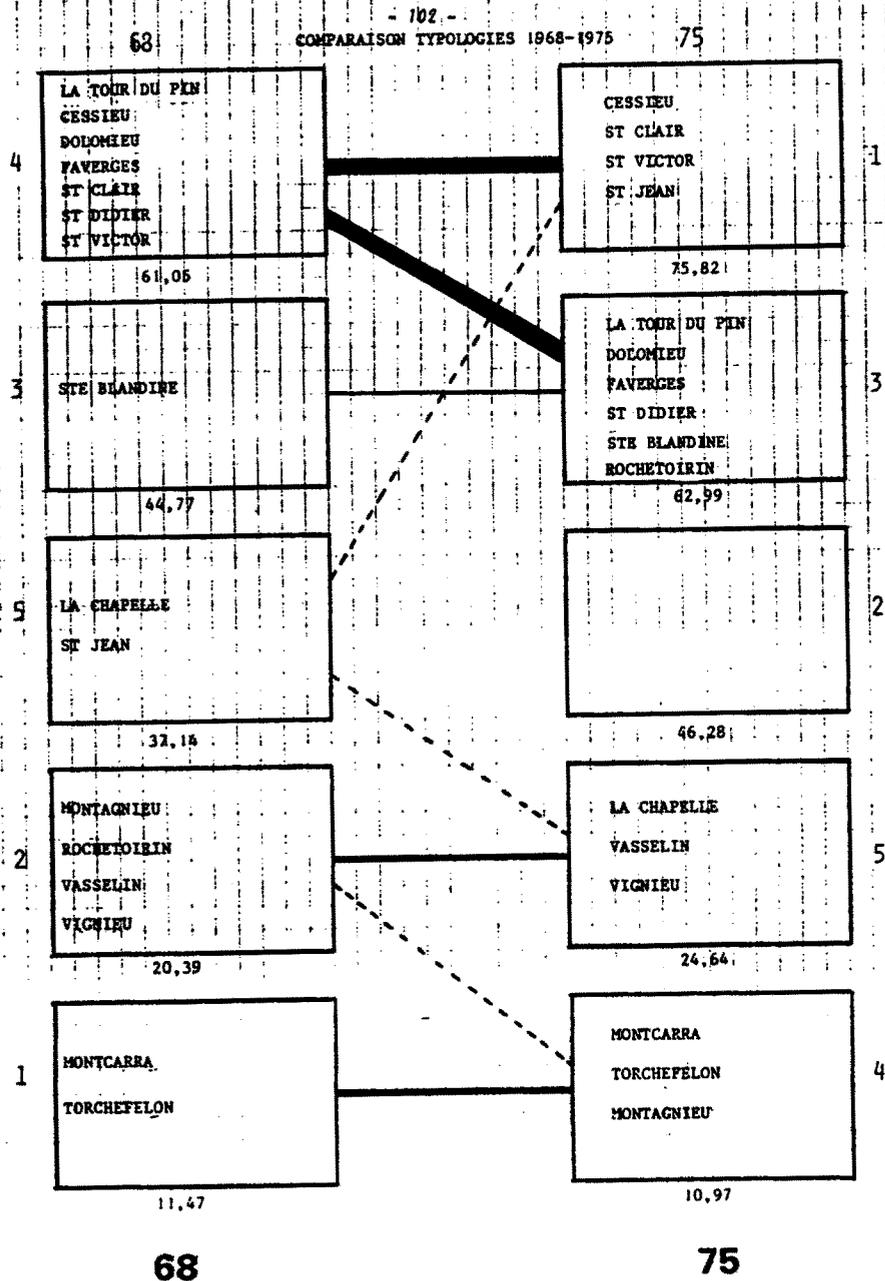
Dans la mesure où la richesse communale est largement déterminée par la part de la patente, on peut s'interroger sur le lien entre l'impôt supporté par les ménages et le potentiel patente. On peut en effet faire l'hypothèse que dans les communes riches, l'impôt-ménage est susceptible d'être plus léger que dans les communes sans activités économiques où les ménages doivent supporter l'essentiel de l'effort fiscal.

RELATION TAXE PROFESSIONNELLE - PART DES IMPOTS-MENAGES
DANS LES CONTRIBUTIONS DIRECTES



Le graphique ci-dessus montre qu'il existe bien une proportionnalité inverse entre la taxe professionnelle et la part de l'impôt-ménage dans le total des contributions directes. On peut distinguer nettement deux groupes de communes :

- 1) celles où la part de l'impôt-ménage est supérieure à 30 % et la part de la taxe professionnelle est inférieure à 40 %. Il s'agit de communes agricoles ou de communes résidentielles.
- 2) celles où la part de l'impôt-ménage est inférieure à 30 % et la part de la taxe professionnelle est supérieure à 60 %.



LA TOUR DU PIN constitue une exception, puisqu'elle allie à la fois un fort potentiel de taxe professionnelle et un niveau élevé de l'impôt-ménage. Cela s'explique par sa taille et sa fonction de commune-centre.

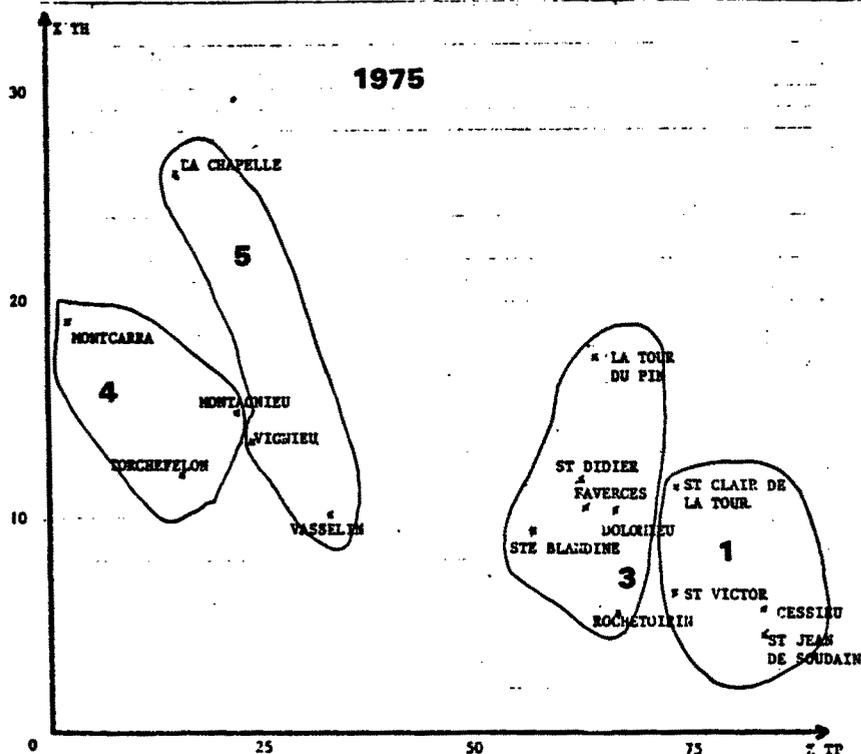
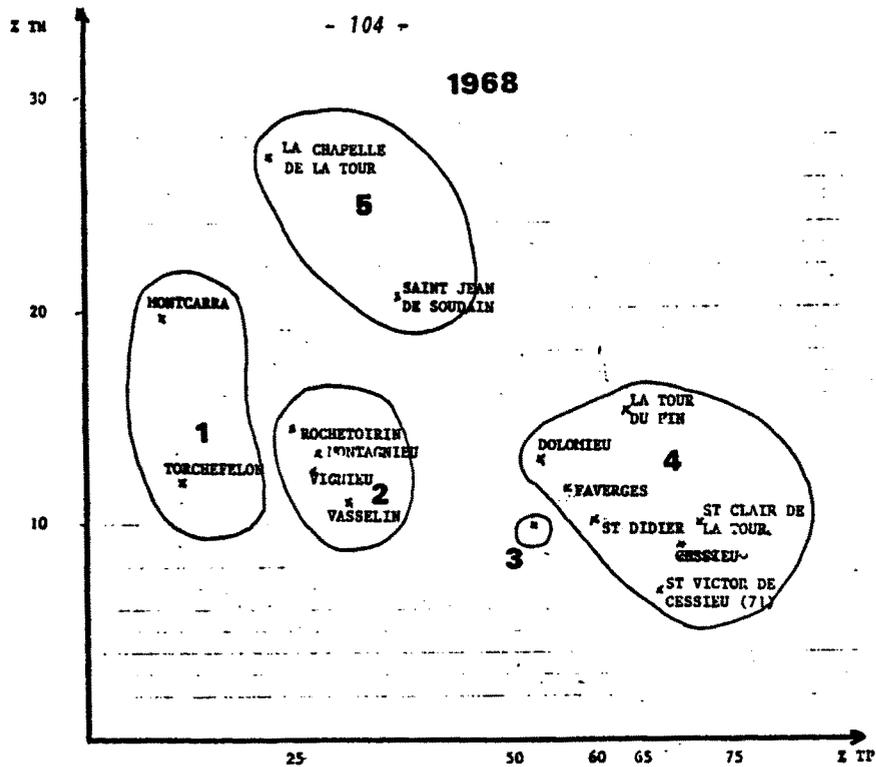
II.2. ANALYSE TYPOLOGIQUE

L'étude analytique démontre la pertinence des éléments de répartition en tant qu'indicateurs de la structure et de l'évolution socio-économique des communes. Il s'agit maintenant d'examiner dans quelle mesure la réunion de ces indicateurs permet de construire une typologie des communes appartenant au canton de LA TOUR DU PIN et si la comparaison de typologies réalisées à différentes dates rend possible une détection des évolutions singulières.

Pour répondre à ces questions, nous avons effectué deux types de travaux. Dans un premier temps, nous nous sommes limités à une comparaison entre deux typologies réalisées à partir des parts relatives des quatre éléments de répartition du potentiel fiscal en 1968 et en 1975. La statique comparative n'apparaissant pas totalement satisfaisante, nous avons choisi de comparer sept typologies successives correspondant aux années 1968, 1971, 1972, 1973, 1974, 1975, 1976 pour lesquelles nous avons pu rassembler les informations statistiques de base. Ces typologies prennent en compte non seulement les parts relatives des quatre éléments de répartition, mais aussi les quatre variables de niveau correspondantes (valeur absolue du potentiel fiscal pour chacune des quatre taxes). L'ensemble de ces typologies couvre les communes du triangle LYON-CHAMBERY-GRENOBLE appartenant au département de l'Isère.

II.2.1. Analyse statique comparative

Les communes du triangle LYON-CHAMBERY-GRENOBLE sont regroupées en 1968 et 1975 en cinq types. La représentation des communes dans le plan (% TP, % TH) en 1968 et 1975, montre l'évolution 68-75 ainsi que les situations singulières.

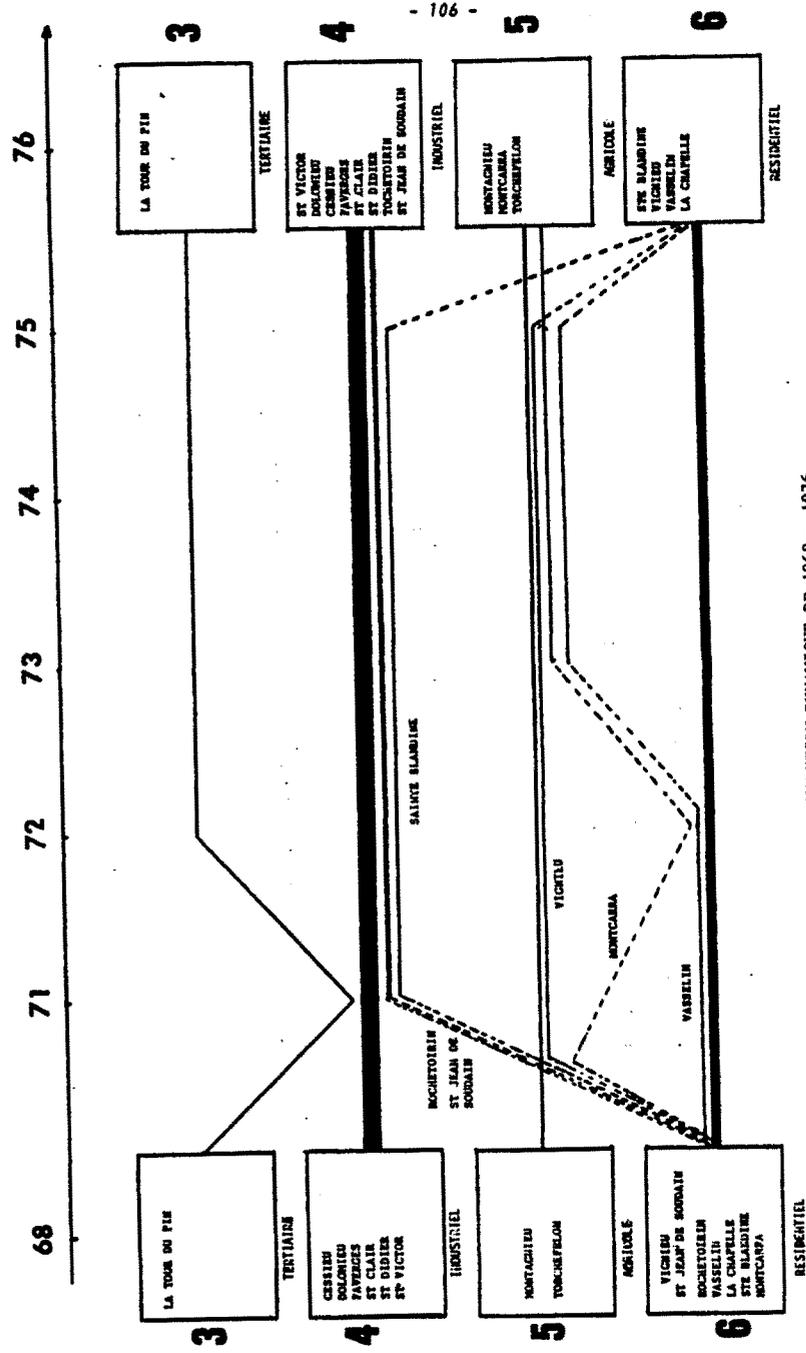


Les communes à forte taxe professionnelle, qui étaient toutes regroupées dans le type 4 (à l'exception de STE BLANDINE qui appartient au type 3) connaissent des évolutions contrastées qui provoquent une cassure du type 4 et une distorsion entre les communes à très fort niveau de taxe professionnelle, c'est-à-dire à dominante industrielle (type 1 - 1975), et les communes à fort taux de TP (50-70 % - type 3 - 1975). La cassure du type 4 reflète une évolution économique réelle dans le canton. En effet, à l'aide des autres indicateurs disponibles, on peut vérifier l'existence d'une certaine organisation fonctionnelle de l'espace cantonal avec le renforcement de la vocation tertiaire de LA TOUR DU PIN, et une séparation dans l'espace entre la fonction industrielle et la fonction résidentielle.

II.2.2. Analyse dynamique

Cependant, si ces typologies font apparaître clairement les évolutions d'ensemble, elles ne permettent pas de connaître le chemin suivi. Or, rien ne serait plus hasardeux que de faire l'hypothèse pour toutes les communes d'une évolution linéaire et continue entre 1968 et 1975, comme le met en évidence le graphique p. 106. Pour le montrer, il suffit d'examiner le cas de la commune de VASSELIN. La statique comparative ne fait apparaître aucune évolution sensible. Au contraire, le tracé du "chemin suivi" dans le plan (% taxe professionnelle - % taxe d'habitation) souligne l'existence d'importantes transformations. On observe une chute brutale de la taxe professionnelle entre 1968 et 1971, puis à nouveau une croissance à partir de 1972. L'examen du fichier des établissements permet d'expliquer cette évolution par la fermeture d'un établissement textile, puis par le rachat des locaux et la création d'un nouvel établissement. Cet exemple montre la grande sensibilité de l'indicateur taxe professionnelle et la fragilité des finances locales des petites communes dans une période de restructuration rapide de l'appareil productif.

Pour pallier les limites de la statique comparative, il convient donc de construire une analyse dynamique à partir d'une série de photographies rapprochées susceptibles de refléter le mouvement de l'activité économique. C'est ce que nous avons tenté de faire grâce à une série de typologies successives.



EVOLUTION DYNAMIQUE DE 1968 - 1976

Une analyse détaillée montre que cette méthode permet de repérer dans le temps, avec une bonne précision, les évolutions singulières tout en donnant plus de solidité à l'analyse structurelle, compte-tenu du nombre important de typologies réalisées.

L'exemple du canton de LA TOUR DU PIN, malgré ses limites liées à ses spécificités et au nombre réduit de communes concernées, montre l'intérêt que présente l'étude de la structure et de l'évolution des éléments de répartition de la fiscalité locale directe en tant qu'indicateurs des transformations socio-économiques au niveau communal.

III. INSTITUTION COMMUNALE ET CHANGEMENT ÉCONOMIQUE ET SOCIAL : L'EXEMPLE DE BOURGOIN-JALLIEU

Parallèlement à la recherche méthodologique sur les indicateurs du changement, nous avons conduit plusieurs études de terrains pour analyser sur des cas concrets le rôle joué par l'institution communale dans le changement économique et social au niveau local. Nous présentons ici les principaux résultats concernant le cas de BOURGOIN-JALLIEU (1). D'autres études du même type ont été réalisées dans les communes de CHATONNAV, DOMARIN et ROMAGNIEU. Nous reviendrons sur ces études de cas dans la dernière partie à l'occasion de la présentation de la méthode des scénarios communaux de changement.

III.1. BOURGOIN-JALLIEU : institution communale en mutation

Le choix de BOURGOIN-JALLIEU comme objet de l'étude présente, est dû au fait que cette commune connaît depuis une dizaine d'années un certain nombre de mutations, directement liées à des particularités locales, mais aussi à l'espace qui en forme l'environnement.

BOURGOIN-JALLIEU est une ville moyenne du Bas-Dauphiné, non seulement en regard de sa démographie mais également de par sa structure industrielle et commerciale garante de son rayonnement économique sur la zone qui l'environne. Située à 40 kilomètres de LYON, 50 kilomètres de CHAMBERY, 60 kilomètres de GRENOBLE, cette localisation lui confère une bonne position sur les réseaux de communications régionales. BOURGOIN-JALLIEU bénéficie en effet des autoroutes A 43 (LYON-GRENOBLE), A 48 (LYON-CHAMBERY), de la N 6 (vers CHAMBERY, un tronçon vers GRENOBLE). BOURGOIN-JALLIEU apparaît donc comme une ville-carrefour dans le triangle LYON-CHAMBERY-GRENOBLE.

(1) D. COLONGO "Institution communale et changement économique et social : l'exemple de BOURGOIN-JALLIEU". Cahier n° 6 Collection Economie Publique des Transports et de l'Aménagement. Décembre 1978.

La proximité de l'agglomération lyonnaise, du fait de l'enjeu qu'elle représente, place BOURGOIN-JALLIEU dans une région où des changements importants se réalisent.

La ville détient un riche passé historique. Son développement remonte au XVe siècle où elle connaît une phase d'expansion commerciale. L'industrialisation ne commence qu'au début du XIXe siècle, par l'implantation d'industrie textile à l'origine liée à la culture du chanvre. La fonction centrale de la ville sur la zone qui l'environne est (donc) une donnée inscrite dans la tradition locale. "L'existence des activités de services, l'équilibre et la richesse des villes anciennes patinées par des siècles d'histoires sont pour BOURGOIN-JALLIEU des atouts inestimables". Ceci ne manque pas d'avoir des conséquences sur la structure actuelle de la ville. Cette fonction de centre, BOURGOIN-JALLIEU la conserve. Sa zone d'influence s'étend sur un rayon d'une vingtaine de kilomètres.

La création de la Ville Nouvelle de L'ISLE D'ABEAU risque cependant de provoquer une remise en cause de cette situation.

L'économie locale reposait traditionnellement sur un certain équilibre entre activités secondaires et tertiaires.

BOURGOIN était le centre commercial réunissant commerces et administrations. JALLIEU était la ville industrielle à forte population ouvrière. La fusion de ces deux communes peut ainsi apparaître comme une adaptation administrative à une complémentarité économique.

Le système productif local est pluri-industriel mais avec une dominance marquée de l'industrie textile. Ce secteur, comme nous l'avons déjà dit, connaît une récession profonde, liée à la politique de redéploiement industriel s'inscrivant dans une nouvelle division internationale du travail. De plus, un grand nombre de petites entreprises sont traditionnellement liées au textile, par exemple les ateliers de photogravures industrielles.

La diversification récente n'a donc pas atténué les effets de la crise. Elle présente une carence du fait de la présence de secteurs fragiles de l'économie.

Le réajustement du secteur tertiaire par rapport au secteur secondaire pourrait à terme contre-balancer les déficiences de l'industrie locale, notamment dans le domaine de l'emploi. BOURGOIN-JALLIEU est de toutes les communes des arrondissements de VIENNE et de LA TOUR DU PIN, celle (avec VIENNE) qui a connu la plus forte progression d'emplois tertiaires privés depuis 1968. Il appartient au secteur tertiaire de compenser les faiblesses de l'emploi industriel. En effet, alors que l'emploi industriel a crû de 1968 à 1975 de 10,97 %, la population active a progressé dans le même temps de 15 %.

Un tel avenir ne manquerait pas d'apporter des mutations importantes quant à la physionomie de la ville.

III.2. MUTATIONS ECONOMIQUES ET INSTITUTION COMMUNALE

La crise dépasse le cadre de l'institution communale. La Municipalité de BOURGOIN-JALLIEU en est consciente. Ne lit-on pas dans le bulletin municipal (1) :

"La crise est structurelle, c'est-à-dire, induite par l'organisation même de notre système économique".

marquant ainsi la logique d'un système face à laquelle les instances locales n'ont que peu de marge de manoeuvre.

"Les élus n'ont que peu de pouvoirs dans le domaine de l'emploi, outre des aides indirectes, incitatrices à la création de l'emploi mais limitées et difficilement utilisables, le seul pouvoir dont ils disposent est d'alerter les pouvoirs publics.. L'attitude actuelle des banques à l'endroit notamment des PME... par des décisions aussi brutales qu'inattendues mettent certaines de ces entreprises en difficulté".

constat amer d'une impuissance de l'action locale.

(1) Bulletin Municipal n° 11 - 1978.

La municipalité ne peut que demander que soient engagées au niveau départemental, régional, et surtout national, des procédures de classement de BOURGOIN-JALLIEU et de sa région en zone de détresse primée au taux maximum. La politique communale en matière économique est donc limitée du fait des fonctions propres à l'institution communale.

Présentement, il s'agit pour les responsables locaux de préserver un acquis économique. Dans ce sens, ils soutiennent et participent au sein de la ville nouvelle à la réalisation de la zone industrielle de LA MALADIERE. Pour la municipalité, cette zone industrielle devrait contre-balancer la concurrence des zones industrielles de ST QUENTIN-FALLAVIER.

Par ailleurs, ils ont tenté de maintenir un tissu de petites activités artisanales dans le centre de l'agglomération grâce à une série d'initiatives en matière foncière à l'occasion de fermetures d'établissements industriels.

III.3. CHANGEMENT ECONOMIQUE ET SOCIAL ET AFFIRMATION DU LOCAL

Il nous apparaît donc que la politique locale poursuivie depuis quelques années dans la commune de BOURGOIN-JALLIEU vise à affirmer l'originalité de cette ville. Cette affirmation du local consiste en la consolidation et le développement des éléments qui en font la richesse et la spécificité. Concrètement, cela se traduit par la mise en oeuvre d'une politique urbaine importante où se mêlent tout à la fois les nécessités de la croissance et un discours sur la ville. La politique d'équipement (école, crèches, etc...), les grandes opérations d'urbanisme (Champ Fleuri, St-Michel), sont autant de réalisations qui transcrivent sur le terrain un tel objectif.

Or, des facteurs externes et internes nous amènent à cerner un certain nombre de contraintes :

- la crise économique affecte l'économie locale d'autant plus que sa structure, malgré la diversification la caractérisant, révèle une certaine fragilité par rapport aux fluctuations de la conjoncture économique.

La municipalité tente par des actions limitées, du fait des moyens de décision dont elle dispose, de sauvegarder la vocation industrielle de la commune. Aussi a-t-elle racheté les locaux de l'usine Dolbeau, afin, de préserver la vocation économique du site considéré.

- L'évolution démographique récente enregistrant une tendance à la baisse risque à terme d'hypothéquer un développement équilibré de la ville.

- L'importance de la politique d'équipement de la municipalité n'est pas sans répercussions financières. La dette croît d'autant plus que le recours à l'emprunt devient le mode de financement privilégié des dépenses d'investissement. S'il reste vrai que la commune ne peut s'affirmer en tant que telle que par une politique dynamique en la matière, en contre-partie les moyens financiers qu'implique un tel projet risque d'engager l'avenir dans une spirale d'endettement et de restreindre ainsi considérablement la marge de manoeuvre de la commune. L'aboutissement est alors contraire à celui recherché. Mais ceci n'est pas tant le fait d'une certaine gestion financière locale que du cadre inadapté des finances locales, et de l'absence d'un véritable "pouvoir local de financement".

- L'existence de la Ville Nouvelle de L'ISLE D'ABEAU et la concurrence qu'elle suscite avec BOURGOIN-JALLIEU intègre la commune dans un schéma qui la dépasse.

Le local ne conçoit la création de nouvelles entités urbaines que par leur intégration dans ce qui fait sa caractéristique. C'est ainsi qu'il faut comprendre la municipalité, lorsque celle-ci déclare qu'il convient d'édifier "non une ville nouvelle mais de nouveaux quartiers s'intégrant harmonieusement aux quartiers anciens" (1).

La Ville Nouvelle pose le problème de la confrontation de deux logiques :

- l'une reposant sur un schéma de développement global, se référant à l'évolution de la métropole lyonnaise ;
- l'autre sur un schéma de développement du local lui garantissant une certaine autonomie.

(1) BOURGOIN-JALLIEU. Information n° 7. Décembre 1978.

L'articulation de celles-ci constitue, compte-tenu de la logique dominante, autant de contraintes ou d'impossibilités d'affirmation du local. Ces contraintes s'inscrivent dans un processus d'uniformisation du local qui s'opère selon un double mouvement :

- d'une part en hypothéquant les projets spécifiques au local, c'est-à-dire leurs chances d'aboutir (économie, démographie, finances) ;

- d'autre part en leur opposant un schéma de développement étranger aux aspirations locales (ville nouvelle).

Ainsi, cela nous conduit à penser qu'au niveau de l'institution communale, le changement économique et social s'inscrit dans la confrontation entre deux logiques contradictoires : d'une part un processus conduisant à l'uniformisation du local et d'autre part un ensemble d'initiatives qui tendent à affirmer la spécificité et l'originalité de chaque collectivité locale.

POLITIQUES COMMUNALES ET FINANCES LOCALES

Décembre 1978

COLONGO Denis

"Institution communale et changement économique et social - l'exemple de BOURGOIN-JALLIEU". Cahier IEE n° 6.

Mars 1979

GERARDIN Bernard - LAVIGNE Jean-Claude

"Exploitation de la banque de données : première analyse du changement économique à ROMAGNIEU et à CHATONNAY". Note de travail 79-4 et 79-6

Mars 1979

COLONGO Denis - CUSSET Jean Michel

"Exploitation de la banque de données - première analyse du changement économique à DOMARIN". Note de travail 79-5.

Janvier 1980

COLONGO Denis - CUSSET Jean Michel - GERARDIN Bernard - LAVIGNE Jean-Claude

"Trois scénarios communaux de changement : CHATONNAY, DOMARIN, ROMAGNIEU". Cahier IEE n° 7.

Janvier 1980

GERARDIN Bernard

"L'évolution de la structure des éléments de répartition de la fiscalité locale directe : un indicateur du changement économique au niveau communal : l'exemple du canton de LA TOUR DU PIN". Note de travail IEE n° 80-6, 65 p.

Février 1980

VALERE Jacky

"Sémiologie des transformations locales d'un tissu régional". Note de travail 80-7.

Juin 1980

COLONGO Denis

"Collectivités locales et régulation décentralisée". Communication au colloque "Etat et régulation". Université Lyon II. 1980.

T H E M E 3

MIGRATIONS ALTERNANTES

ET BASSINS DE MAIN-D'OEUVRE

THEME 3 - MIGRATIONS ALTERNANTES ET BASSINS DE MAIN-D'OEUVRE

I. L'ÉVOLUTION DE LA RELATION HABITAT-EMPLOI

L'observation et l'analyse des liens entre changement économique et structuration de l'espace nous conduisent tout naturellement à retenir comme élément privilégié d'étude : la relation habitat-emploi. La dissociation croissante entre lieu de travail et lieu d'habitat apparaît en effet comme un des signes les plus visibles des mutations profondes que connaît actuellement l'organisation de l'espace, et plus particulièrement le type d'espace que nous avons retenu ; celui qui se situe dans les zones de polarisation de trois métropoles. Ces mutations s'expliquent à la fois par une évolution de la logique des migrations résidentielles et de la localisation des activités économiques.

I.1. LA LOGIQUE DES MIGRATIONS RESIDENTIELLES

La période récente a été marquée par une rupture assez brutale dans la logique des migrations résidentielles. Pendant le XIXe siècle et la première moitié du XXe siècle, nous avons observé une croissance démographique de type homothétique qui traduisait une attraction incontestable vers la ville. La croissance de la population d'une agglomération était sensiblement proportionnelle à sa taille.

La population des communes rurales, qui avait atteint son maximum au milieu du XIXe siècle, décroissait régulièrement sous l'effet de l'exode rural ; tandis qu'une population de plus en plus importante venait peupler les banlieues des grandes villes. Ce phénomène, qui s'est accéléré jusqu'à la fin des années soixante, a provoqué des bouleverse-

ments considérables dans la structure de l'habitat. En France, les pouvoirs publics, confrontés à une crise aiguë du logement, ont dû trouver rapidement des palliatifs pour faire face aux problèmes. C'est ainsi que furent créés les grands ensembles et en particulier les Z.U.P. (zones à urbaniser en priorité).

Cet urbanisme "vertical", s'il a permis d'améliorer sensiblement les conditions de vie de millions de ménages sur le plan du confort ménager et de l'hygiène, a été le plus souvent un échec complet sur le plan de l'environnement et du cadre de vie. Le nombre sans cesse croissant de logements H.L.M. vides dans certaines Z.U.P. démontre à l'évidence que ce type d'urbanisme est de plus en plus vivement rejeté par la population.

Les résultats du recensement de 1975 sont venus apporter la preuve qu'une rupture s'était produite dans le déroulement de ce processus. Il ne s'agit pas d'une brusque inversion de tendance, mais de la superposition de deux logiques. D'une part, on constate que le processus d'exode rural et d'attraction urbaine se poursuit. D'importantes opérations de construction de grands ensembles sont encore en cours et la croissance démographique la plus forte en valeur absolue s'observe toujours dans la première couronne des agglomérations. Certaines opérations de réhabilitation des centres anciens, ainsi que la hausse du prix des transports incitent même certains rurbains à revenir habiter dans le centre des villes, malgré la flambée des prix de l'immobilier.

Mais, dans le même temps, un processus de diffusion urbaine continue à se développer rapidement. La croissance démographique en valeur relative est plus forte dans certaines petites villes et dans des zones situées en deuxième couronne, que l'on qualifiait jusqu'ici de rurales.

La nouvelle logique de localisation s'explique en effet pour une bonne part par la volonté d'une proportion importante de la population de vivre dans une maison individuelle et d'accéder à la propriété. La progression très rapide de la construction individuelle constitue à cet égard un indicateur tout à fait révélateur. Alors qu'elle ne repré-

sentait que 21 % des logements construits en 1968, elle a atteint le chiffre de 32 % en 1975. La diffusion de l'habitat s'expliquerait donc d'abord comme une réaction contre la concentration urbaine, c'est-à-dire par la recherche d'un certain environnement proche de la nature. Si cette réaction a pu se traduire dans certains cas par une diffusion anarchique de l'habitat et un "mitage" nuisible de terres agricoles, il faut pourtant constater qu'une analyse détaillée met en évidence une certaine organisation.

Nous avons tenté de la décrire grâce à une série d'analyses typologiques élaborées à partir des éléments de répartition de la fiscalité directe locale, les résultats des recensements de la population et les statistiques de la construction de logements.

Les typologies réalisées sur le triangle LYON-CHAMBERY-GRENOBLE montrent qu'en 1968 la fonction résidentielle ne contribuait que très faiblement à la structuration des types de communes. On observait à cette époque une opposition nette entre les types à dominante foncier agricole et les types à dominante industrielle ou tertiaire. Depuis 1975, on constate une diversification des utilisations de l'espace qui correspond à un renforcement de l'influence de la fonction résidentielle dans la structuration des types. L'apparition de types à dominante résidentielle constitue un fait nouveau. La cartographie automatique montre que ces communes à fonction résidentielle dominante ne sont pas localisées de manière aléatoire dans l'espace, mais qu'elles se situent généralement dans le pourtour des pôles secondaires préexistants.

Cette nouvelle logique des migrations résidentielles n'est pas indépendante de la logique de localisation de l'emploi.

I.2. LA LOGIQUE DE LOCALISATION DE L'EMPLOI

La logique de localisation de l'emploi dépend essentiellement de la politique d'implantation des établissements industriels et tertiaires. Or, celle-ci a considérablement évolué depuis une quinzaine d'années. Il faut donc tenir compte de ces mutations pour bien analyser les conséquences de cette politique en matière de localisation. Pour cela il nous paraît utile de recourir à un concept : celui de disjonction fonctionnelle.

La disjonction fonctionnelle peut être définie comme la possibilité qu'a une entreprise de disjoindre dans l'espace ses différentes fonctions. Ce mode d'organisation tend à se propager rapidement en particulier dans les grandes entreprises. Il se traduit le plus souvent par la localisation du siège social dans le centre directionnel de la capitale ou des grandes métropoles et près des centres de décision financiers et politiques et par la dispersion des unités de production sur le territoire national, voire de plus en plus pour les grands groupes à l'échelle de la planète. En effet, les critères de localisation des unités correspondant aux fonctions de direction, de gestion ou de recherche-développement diffèrent de plus en plus de ceux qui déterminent le choix du lieu d'implantation des unités de production. Il nous faut préciser les raisons qui rendent possible et qui motivent cette disjonction fonctionnelle avant d'analyser ses conséquences en matière de localisation de l'emploi.

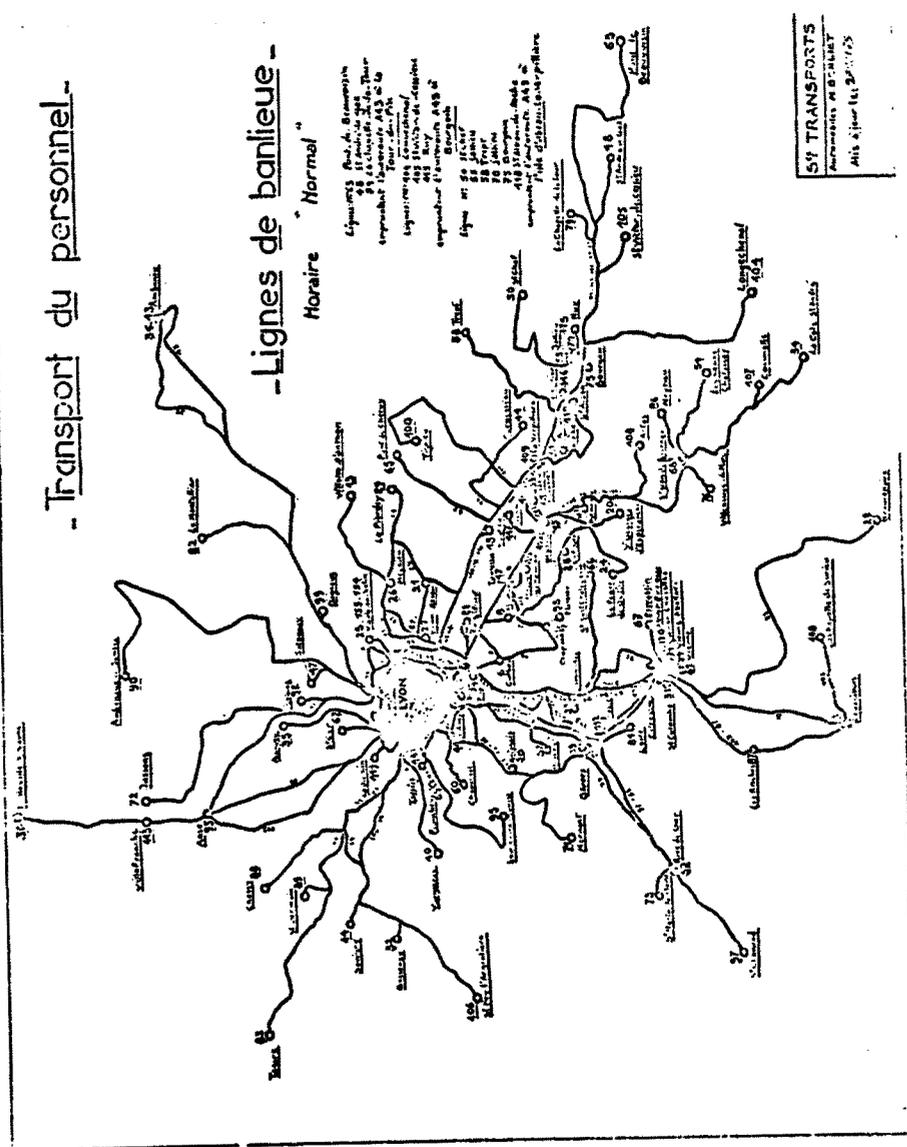
Il n'est possible de disjoindre dans l'espace les établissements d'une même entreprise que dans la mesure où d'autres liens se substituent à ceux qui existent tout naturellement dans le cadre d'une concentration des activités en un même lieu. Ce sont les innovations en matière de transport et de télécommunications qui sont venues bouleverser les possibilités offertes dans ce domaine. L'existence de liaisons rapides : autoroutières, ferroviaires, aériennes permettent aux responsables de l'entreprise d'assurer facilement une présence physique de la fonction dirigeante lorsque cela est nécessaire. De la même manière, il est aisé aux responsables des unités de production de se rencontrer régulièrement au siège social pour rester en contact direct avec l'état-major de l'entreprise. Mais, à un niveau encore supérieur, les systèmes de télécommunications et de télématique offrent les moyens d'une gestion en temps réel et à distance de l'entreprise. Nous ne commençons d'ailleurs seulement qu'à réaliser les potentialités de ces nouveaux outils qui viendront bouleverser profondément nos conceptions traditionnelles de l'espace économique.

Dans le même temps, un nombre croissant d'entreprises a pu se libérer des contraintes classiques : matières premières, énergie. Dès lors, pour de nombreuses unités de production, les caractéristiques de

la main-d'oeuvre tendent à devenir un critère dominant dans le choix d'une localisation, comme nous avons pu le vérifier dans les enquêtes réalisées auprès des établissements industriels créés ou délocalisés dans le Bas-Dauphiné (cf. Thème 1). Cependant, les établissements industriels doivent aussi tenir compte d'éléments liés à la logistique transport dans le choix de la localisation, ce qui les amène à se placer près des axes de transport, et en particulier, à proximité des échangeurs autoroutiers.

Il apparaît donc en fait que la logique de localisation de l'emploi, si elle est largement fonction de la présence d'une main-d'oeuvre, se traduit par une différenciation et une dissociation de plus en plus nette des espaces dominés par la fonction industrielle et des espaces à "vocation" résidentielle. Il en résulte un allongement et une croissance du nombre des migrations alternantes. L'absence de données statistiques fiables concernant les migrations domicile-travail durant les périodes inter-censitaires nous a conduit à privilégier l'étude des migrations quotidiennes effectuées grâce aux systèmes de transport-employeur.

LE RESEAU DE TRANSPORT-EMPLOYEUR BERLIET-RVI
HORAIRES NORMAUX - LIGNES HORS AGGLOMERATION LYONNAISE



II. MIGRATIONS ALTERNANTES ET TRANSPORT-EMPLOYEUR

Le choix du transport-employeur se justifie principalement pour deux raisons :

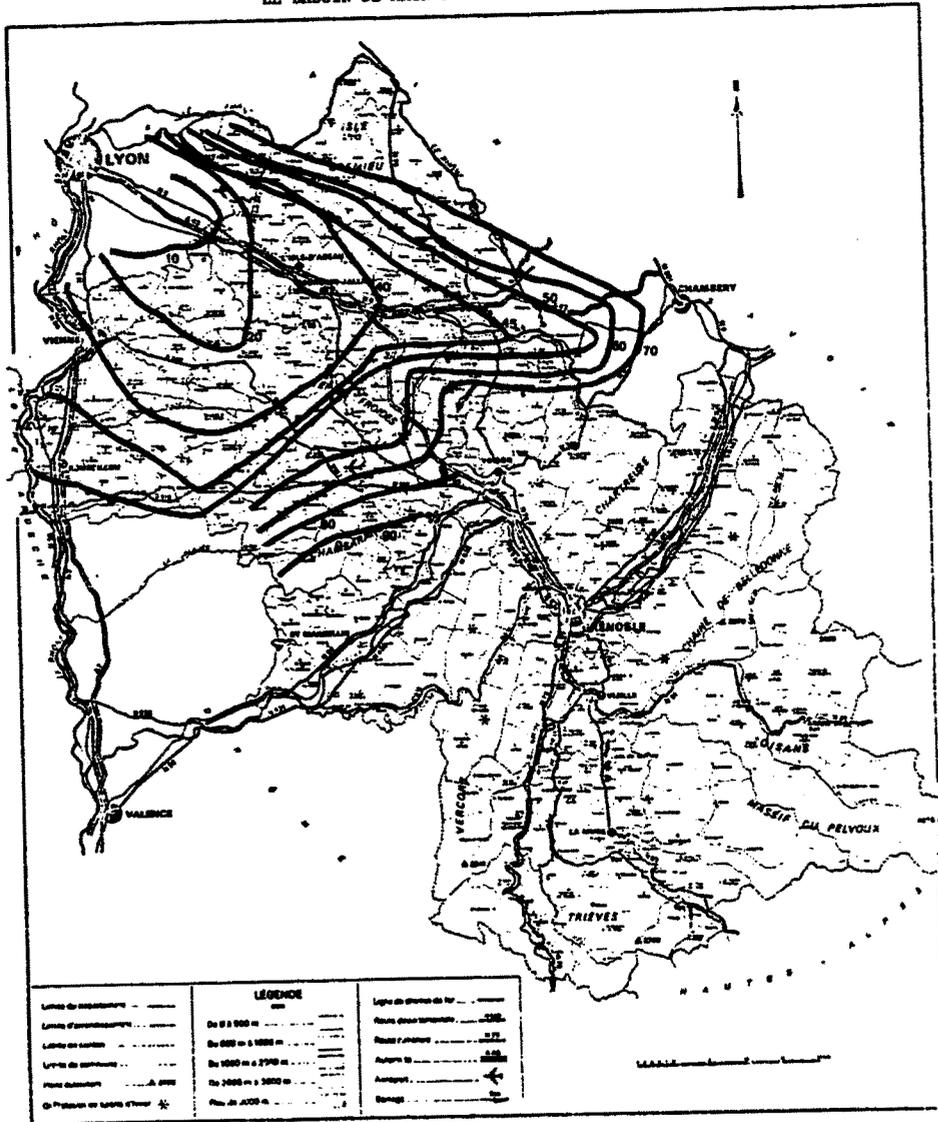
- une part importante des migrations alternantes domicile-travail, surtout lorsqu'elles concernent des distances supérieures à 10 kilomètres, s'effectue à l'aide des services de transport mis en place par les entreprises ;
- l'analyse des réseaux de ramassage fournit une visualisation très satisfaisante des bassins d'emploi et des aires de recrutement, car elle peut reposer sur un recensement à-peu près exhaustif. Il convient toutefois de ne pas confondre réseau de ramassage et bassins d'emploi.

En effet, lorsque l'on parle de la zone géographique sur laquelle s'exerce le champ de forces, l'attraction d'une entreprise, on utilise souvent l'expression de bassin d'emploi. La notion de bassin d'emploi par analogie avec les bassins d'un fleuve ou le bassin de réception rassemblant les eaux de ruissellement venant de la montagne et formant la partie supérieure d'un torrent, implique une partition du territoire. Elle élimine donc par conséquent toute possibilité de superposition des aires de recrutement des entreprises. Nous préférons donc parler ici d'aires de recrutement.

Fréquemment, les aires de recrutement des entreprises résultent de la superposition de champs de forces. Chaque entreprise constitue un pôle donnant naissance à des forces d'attraction s'exerçant sur la main-d'oeuvre que l'entreprise cherche à recruter, et à des forces de répulsion qui viennent s'opposer à la pénétration des autres entreprises.

Ainsi, les aires de recrutement ne sont pas définies une fois pour toutes, mais correspondent à un équilibre dynamique entre des forces de sens opposés qui se livrent une concurrence pour s'approprier la main-d'oeuvre localisée dans certaines portions de l'espace, ou dans certains cas qui concluent des accords (le plus souvent tacites) pour partitionner l'espace.

LE BASSIN DE MAIN-D'OEUVRE DE BERLIET-RVI



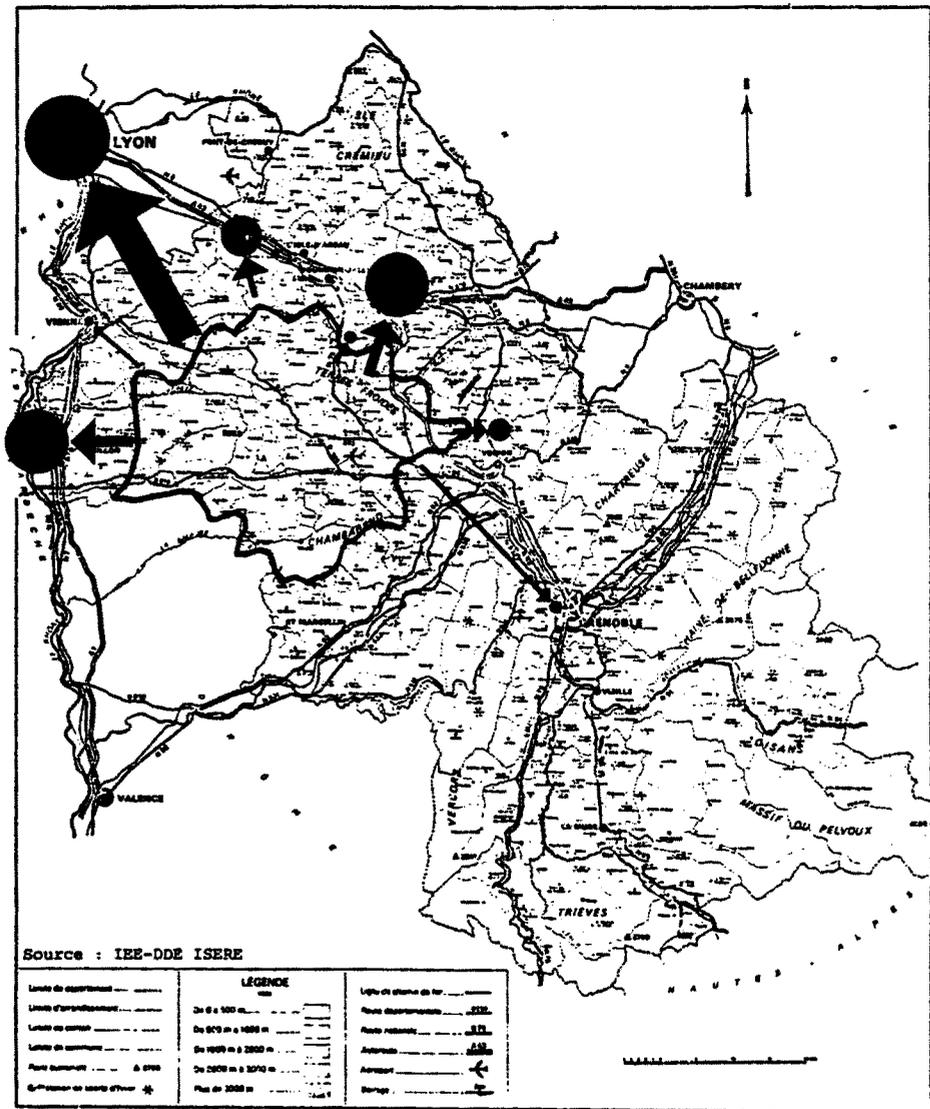
L'analyse montre que le ramassage s'adapte relativement bien à cette nouvelle organisation du système de localisation et que, d'une certaine manière, il contribue activement à cette évolution. Il offre en effet la possibilité de remplacer une migration définitive par des migrations alternantes au prix de pertes de temps mais sans déracinement et dans des conditions économiques acceptables.

En effet, loin d'être un mode de transport démodé comme certains pourraient être tentés de le croire, il connaît un développement rapide. Son usage n'est pas réservé à quelques grandes entreprises, mais s'étend à de nombreuses petites et moyennes entreprises appartenant à des branches d'activités diversifiées. C'est d'ailleurs parmi les petites et moyennes entreprises que l'on observe le taux de croissance du trafic le plus élevé, en particulier dans la périphérie des grandes agglomérations. Il apparaît en effet que le transport-employeur répond dans ces zones à des besoins non satisfaits par les systèmes de transports collectifs traditionnels et qui ne pourraient l'être dans de bonnes conditions que par des systèmes de transports individuels coûteux et non accessibles à tous. On peut estimer sur la base des enquêtes que nous avons menées auprès des mairies et des entreprises, qu'une commune sur deux est concernée directement par le transport-employeur : soit parce qu'une ou plusieurs entreprises implantées dans son périmètre a mis en place un tel système, soit plus généralement parce qu'une ligne de ramassage traverse la commune.

II.1. TRANSPORT-EMPLOYEUR ET POLITIQUE DU PERSONNEL DES ENTREPRISES

Il est clair qu'une partie non négligeable de la main-d'oeuvre, en particulier de la main-d'oeuvre féminine, ne dispose pas de moyens de transport lui permettant de sortir du cadre de son environnement immédiat. Les transports publics, lorsqu'ils existent, améliorent sensiblement les possibilités de déplacement de cette catégorie de salariés. Mais ces transports étant souvent inadaptés par rapport aux besoins de déplacements domicile-travail, la main-d'oeuvre "captive" est fréquemment amenée à renoncer à tout emploi qui ne se trouve pas à proximité de son lieu de résidence.

FLUX EMIS PAR LES CANTONS DE LA BIEVRE



La création d'un service de ramassage par l'entreprise rend possible la "mobilisation" de cette main-d'oeuvre en créant les conditions indispensables à la rencontre entre cette offre potentielle et sa propre demande. L'entreprise peut ainsi élargir son aire de recrutement et le salarié trouver un emploi.

Ainsi, dans le triangle LYON-CHAMBERY-GRENOBLE, il existe une certaine concurrence entre entreprises sur le marché de l'emploi. Ce phénomène est moins net actuellement du fait de la crise économique et de l'importance du chômage. Mais, si l'on observe le développement de certains réseaux de ramassage durant les années soixante, il est clair que des entreprises se sont livrées par ramassage interposé une vive concurrence sur le marché de l'emploi. Ainsi, le salarié ramassé bénéficiera d'une certaine possibilité de choix qui reste pourtant souvent théorique dans la réalité, du fait des écarts de salaires liés aux primes d'ancienneté. En effet, un salarié employé depuis plusieurs années dans une entreprise bénéficie d'un salaire généralement plus élevé qu'un nouvel arrivé. Il hésitera donc à changer d'entreprise si le salaire de départ qui lui est offert n'est pas supérieur à son ancien salaire (primes d'ancienneté comprises). Cet aspect financier est renforcé par la barrière psychologique que crée la nécessité de quitter son ancien milieu de travail.

Depuis le développement de la crise économique et du chômage, le risque de perdre son emploi tend à accroître la dépendance vis-à-vis de l'entreprise. Celle-ci s'assure grâce au ramassage le service d'une main-d'oeuvre relativement "captive" dont elle pourra assurer la gestion dans des conditions favorables.

Il faut se garder de conclusions hâtives qui inciteraient à penser que le ramassage ouvrier est systématiquement un outil s'inscrivant dans une politique volontaire de mobilisation de la main-d'oeuvre. Mais inversement, il serait grave de sous-estimer l'efficacité de cet outil dans une politique sélective de recrutement.

L'ensemble des travaux que nous avons menés sur ce thème nous a conduit à distinguer trois grandes catégories parmi les entreprises

qui utilisent activement le ramassage comme un moyen privilégié de leur politique de recrutement de la main-d'oeuvre :

1 - celles qui sont confrontées à un moment donné, mais de manière transitoire, à un problème de recrutement qu'elles ne peuvent résoudre sur place ;

2 - celles qui ont besoin du transport-employeur de manière structurelle, compte-tenu de leur position sur le marché ou de leur taille ;

3 - celles qui utilisent sélectivement le transport-employeur pour recruter un type particulier de main-d'oeuvre marginal quantitativement, du point de vue de l'effectif, mais indispensable au fonctionnement de l'ensemble.

1 - Transport-employeur et situations conjoncturelles

Le premier cas correspond à deux types de situations principales : la délocalisation relative, l'implantation dans un site obligé. La délocalisation relative au desserrement, pour réussir, nécessite le maintien du personnel en place. Le transport-employeur correspond alors à un outil d'une politique conjoncturelle visant à conserver la main-d'oeuvre qualifiée en lui laissant la possibilité d'adapter progressivement la localisation de son logement ou l'organisation de ses transports quotidiens à la nouvelle localisation de l'établissement. Après quelques années dans la plupart des cas, le ramassage ne joue plus un rôle actif dans la politique de l'entreprise, mais tend à devenir un avantage acquis utilisé par une proportion de plus en plus faible du personnel.

La même situation peut aussi être observée fréquemment dans le cas d'une implantation en site obligé. Un certain nombre d'entreprises, de moins en moins nombreuses, mais importantes tant par leur taille que par le rôle qu'elles jouent dans l'économie, sont dépendantes de contraintes géographiques dans le choix de leur implantation.

Les services de transport-employeur jouent alors un rôle très important durant une période transitoire correspondant à une situation de déséquilibre conjoncturelle à la fois sur le marché de l'emploi et concernant la capacité d'accueil des sites choisis.

2 - Transport-employeur et situations structurelles

Dans ce cas, l'entreprise n'a pas simplement à résoudre un problème momentané de recrutement, mais doit faire face constamment à des difficultés liées à sa position sur le marché ou à sa taille. Le ramassage est alors vital pour mobiliser une quantité importante de main-d'oeuvre. De même, les entreprises dites de main-d'oeuvre occupant une forte proportion de femmes et offrant des salaires modestes, compte-tenu de la concurrence internationale, ont recours au ramassage de manière quasiment obligatoire, même si ce service constitue une charge importante dont elles souhaiteraient volontiers se dispenser. On rencontre cette situation dans l'industrie textile, l'habillement, les cuirs et peaux, et d'une manière générale dans les industries de biens de consommation.

3 - Transport-employeur et politique de recrutement sélectif d'un type particulier de main-d'oeuvre

Dans les entreprises appartenant à ce troisième type, le transport-employeur ne concerne qu'une proportion assez faible de la main-d'oeuvre. Une analyse uniquement quantitative pourrait conclure au caractère marginal du ramassage. Mais, si l'on examine plus attentivement la structure de la main-d'oeuvre employée et la politique de recrutement du personnel, on constate que le transport-employeur est utilisé pour recruter une catégorie de main-d'oeuvre spécifique.

Les politiques menées par les entreprises ne sont pas les seuls éléments qui entrent en jeu car les flux de transport-employeur dépendent aussi et influent sur l'évolution des logiques de localisation de l'habitat.

II.2. TRANSPORT-EMPLOYEUR ET LOGIQUE DE LOCALISATION DE L'HABITAT

L'élément le plus original et le plus marquant dans la nouvelle organisation du système de localisation ne nous semble pas être la diffusion ou la délocalisation relative des établissements à partir des pôles urbains mais la naissance de communes résidentielles rurales liées aux grandes agglomérations urbaines par le biais des flux migra-

toires. C'est aussi à ce niveau que le transport-employeur joue un rôle non négligeable et mal connu en matière de structuration de l'espace.

La naissance des communes rurbaines résulte généralement de la convergence de deux processus : la mutation de l'activité des résidents et l'apport d'une population nouvelle d'origine urbaine. Dans ces deux cas, l'émergence du caractère rurbain peut être facilitée par la présence de systèmes de ramassage.

La mécanisation de l'agriculture et les gains de productivité correspondant ont entraîné une diminution très rapide des besoins en main-d'oeuvre dans l'agriculture. Dès lors, la main-d'oeuvre excédentaire s'est trouvée devant une alternative : migrer quotidiennement ou migrer définitivement. La migration définitive correspond au phénomène bien connu de l'exode rural. C'est de loin le phénomène dominant sur l'ensemble de la France. Mais cette migration définitive, si elle a pu être parfois motivée par l'attrait de l'urbain, a le plus souvent correspondu à un déchirement profond, à une rupture brutale avec les attaches familiales, culturelles et religieuses. Le coût social lié à cet exode est bien entendu sans commune mesure avec le différentiel de salaire.

C'est justement l'importance des attaches familiales et culturelles, la volonté de "rester au Pays", qui nous semblent expliquer le choix de la migration quotidienne fait par une forte proportion de la population ne trouvant plus à s'employer dans l'agriculture et résidant dans la périphérie des Régions Urbaines. Le migrant quotidien préfère remplacer la migration définitive par des trajets souvent longs et fatiguants. Sur le plan économique, cette solution a de plus l'avantage d'abaisser les dépenses d'alimentation et les charges liées au logement. Le migrant quotidien n'aura pas à les supporter s'il est propriétaire de son logement et s'il continue à cultiver un petit lopin de terre.

Le transport-employeur, en réduisant le coût direct de la migration quotidienne pour l'usager, est donc un substitut à la migration définitive particulièrement efficace. Dès lors, une part importante de la population des communes touchées par la restructuration de l'agriculture pourra continuer à résider dans la commune en exerçant des activités industrielles ou tertiaires. Si certains d'entre eux, pour des rai-

sons économiques et culturelles, conservent des attaches importantes avec le monde agricole en exerçant une double activité d'ouvriers paysans, on observe que la plupart des migrants deviennent progressivement des rurbains.

Le transport-employeur constitue alors un vecteur important du changement social en facilitant la pénétration des modes de vie de type urbain. C'est ainsi que certaines communes rurales, telles que CHATONNAY (Isère), que nous avons étudiées de manière détaillée, sont devenues des communes ouvrières sans posséder un seul emploi industriel. Le transport-employeur est alors une sorte de cordon ombilical permettant à des communes rurales en déclin de survivre économiquement et démographiquement. Il peut même dans certains cas favoriser l'accueil d'une nouvelle population d'origine urbaine, comme nous avons ainsi pu l'observer à CHATONNAY.

Le processus de rurbanisation, pour qu'il puisse se développer en périphérie d'une agglomération urbaine dans de bonnes conditions (existence d'une politique du logement et d'équipements collectifs), doit être planifié et suivi dans le cadre d'une politique communale. Ceci nécessite que le Conseil Municipal dispose à la fois du dynamisme et des moyens nécessaires. Si le dynamisme communal dépend des capacités d'initiatives individuelles des responsables locaux et en particulier de la personnalité du maire, il est aussi largement fonction du maintien sur place des forces vives de la commune. Quant aux moyens, ils sont directement liés aux ressources financières de la commune c'est-à-dire pour l'essentiel au produit des contributions directes et de la DGF ; celle-ci étant indirectement basée sur l'effort fiscal ; il apparaît que les moyens d'une localité ne disposant ni d'industries ni d'établissements tertiaires importants dépendent dans une large mesure de son évolution démographique.

L'existence d'un transport-employeur, en limitant l'hémorragie de la population active et plus particulièrement des jeunes, constitue donc un élément important facilitant le processus de rurbanisation. Elle est encore plus importante pour ce type de localités lorsque les entreprises complètent leur politique de ramassage par une politique d'aide au logement.

C'est ce que nous avons observé à CHATONNAV. BERLIET-RVI qui ramasse 86 salariés dans cette commune de 1.092 habitants (RGP 1975), a facilité financièrement la réalisation d'une opération lancée en 1971 à l'initiative de la commune et de la société d'HLM de VOIRON et des TERRES FROIDES. Près de 90 % des logements sont maintenant occupés par des salariés travaillant chez BERLIET-RVI. La majorité d'entre eux est composé de jeunes ménages qui ne trouvaient pas à se loger sur place et qui souhaitaient rester au pays et près de leur famille tout en "décohabitant". La combinaison politique de ramassage politique du logement explique très largement le renversement démographique que nous avons observé entre 1968 et 1975. La commune, ayant réussi grâce à cette opération à "colmater la brèche", a décidé depuis de poursuivre une politique de logement attractive de manière indépendante. Le nouveau lotissement communal, qui vient d'être réalisé, comprend pour moitié des habitants de la commune, l'autre moitié des nouveaux résidents provenant pour une large part des grandes concentrations urbaines de l'Est Lyonnais et utilisant le ramassage d'entreprise pour se rendre à son travail. Le solde migratoire de la commune croît très rapidement depuis 1975 et le maire, que nous avons rencontré, estime, d'après un recensement municipal, à plus de 25 % la croissance de la population communale depuis 1975. La fonction résidentielle est maintenant dominante, tandis que l'intégration dans la zone d'attraction lyonnaise tend à se renforcer. C'est un exemple typique illustrant le processus de rurbanisation que l'on observe dans un grand nombre de localités de cette zone.

Il apparaît donc que le transport-employeur constitue un élément à part entière du système de localisation. L'existence ou les transformations des réseaux de transport-employeur influent en effet directement sur la structure des relations entre localités.

MIGRATIONS ALTERNANTES ET BASSINS DE MAIN-D'OEUVRE

Février 1976

GERARDIN Bernard

"Le ramassage du personnel BERLIET sur l'axe LYON-CHAMBERY. Influence sur l'activité de la zone d'étude du système permanent d'observation". Note de travail 76-1, 42 p.

Mai 1977

BOIS Bernard - CLEMENT Michel - GERARDIN Bernard

"Les flux de transports scolaires - Un indicateur du changement socio-économique dans le triangle LYON-CHAMBERY-GRENOBLE". Note de travail 77-2, 142 p.

Septembre 1977

GERARDIN Bernard

"Le ramassage du personnel BERLIET sur l'axe LYON-CHAMBERY. Evolution 1958-1975". Note de travail 77-4, 26 p.

Octobre 1977

COTTEREAU Marie Caroline - MARKARIAN Bernard - MEUNIER Geneviève

"Etude de la relation habitat-emploi dans la Ville Nouvelle de l'ISLE D'ABEAU". Mémoire de D.E.A., 206 p.

Octobre 1977

BOIS Bernard - CLEMENT Michel

"Ramassage scolaire, ramassage ouvrier : à la recherche d'indicateurs socio-économiques dans le triangle LYON-CHAMBERY-GRENOBLE". Mémoire de D.E.A., 89 p.

Mars 1978

BOIS Bernard - CLEMENT Michel

"Le ramassage des salariés dans le triangle LYON-CHAMBERY-GRENOBLE - Un indicateur du changement socio-économique". Note de travail 78-9, 53 p.

Mars 1978

B. GERARDIN

"Ramassage ouvrier et structuration de l'espace". Note de travail 77-10, 17 p.

Juillet 1978

B. GERARDIN

"Ramassage ouvrier et politique du personnel des entreprises". Note de travail 78-16, 14 p.

Novembre 1978

BOIS Bernard - CLEMENT Michel - GERARDIN Bernard - VALERE Jacky

"Le ramassage ouvrier dans le département de l'Isère. Résultat d'une enquête auprès des établissements employant plus de 10 salariés". Cahier n° 5, 95 p.

Février 1979

GERARDIN Bernard

"Transports de personnel et coordination des transports". Note de travail 79-2, 9 p.

Mars 1979

BOIS Bernard - CLEMENT Michel

"Le ramassage ouvrier dans les cantons de la BIEVRE (Etude des flux Exploitation des résultats bruts). Note de travail 79-3

Avril 1979

GERARDIN Bernard

"Ramassage ouvrier : la part de l'entreprise - la point de vue de l'usager". Rapport de synthèse IRT. Note de travail 79-8, 61 p.

Avril 1979

BOIS Bernard - CLEMENT Michel

"Le ramassage ouvrier dans les cantons de la BIEVRE, de MORESTEL et de CREMIEU (Analyse des flux). Note de travail 79-9, 47 p.

Septembre 1979

GERARDIN Bernard

"Ramassage ouvrier et structuration de l'espace". Cahiers scientifiques de la Revue Transports n° 1, septembre, pp. 41-57.

Février 1980

GERARDIN Bernard

"Le transport-employeur". Thèse de Troisième cycle EPTA - UER Sciences Economiques - Université Lyon II.

Février 1980

CUSSET Jean-Michel - GERARDIN Bernard

"La relation habitat-emploi vécue par les résidents des quartiers neufs de VILLEFONTAINE". Note de travail 79-11.

Juillet 1980

GERARDIN Bernard

"Works transport and land use". Communication au 8e Summer Annual Meeting du PTRC - Université de WARNICK - Grande Bretagne 7-10 juillet 1980.

Septembre 1980

GERARDIN Bernard

"Transport-employeur et organisation de l'espace". Communication au Colloque International "Migrations internes et externes en Europe Occidentale" Lille 16-17-18 octobre 1980.

T H E M E 4

ECONOMIE FONCIERE

THEME 4 - ECONOMIE FONCIERE

L'étude des mutations foncières s'appuie sur l'hypothèse selon laquelle le changement économique et social s'inscrit sur le sol. Le foncier apparaît alors comme une matrice d'inscription et de mémorisation des transformations économiques et sociales. La terre est en effet le support d'activités très diversifiées : agriculture, industrie, équipements, infrastructures de transport, lieux récréatifs. Ainsi les modifications dans son usage sont en mesure de refléter l'influence des différentes forces inductrices de changement.

Dans une région observée, la terre est la propriété d'un certain nombre d'agents : des propriétaires individuels possédant des surfaces plus ou moins vastes, des associations ou des coopératives, des sociétés industrielles ou immobilières, des organismes publics ou para publics... Les relations qui existent entre ces différents agents sont permanentes et la terre peut changer de propriétaire. Cette modification intervient dans le cadre du système des relations que les différents propriétaires entretiennent entre eux ; elle constitue un changement dans ce système.

Les modifications qui interviennent dans le système des relations entre propriétaires fonciers constituent des "mutations foncières". Ces mutations foncières manifestent un changement économique et social et, en tant que telles, elles peuvent intervenir dans l'étude d'une sémiologie du changement : elles ne sont cependant pas seulement une manifestation du changement, mais peuvent induire le changement économique, car le statut de propriété confère la possibilité d'affecter (dans le cadre défini par la législation) le sol à des usages divers. Les mutations foncières sont donc à la fois indicatrices et inductrices du changement économique et social.

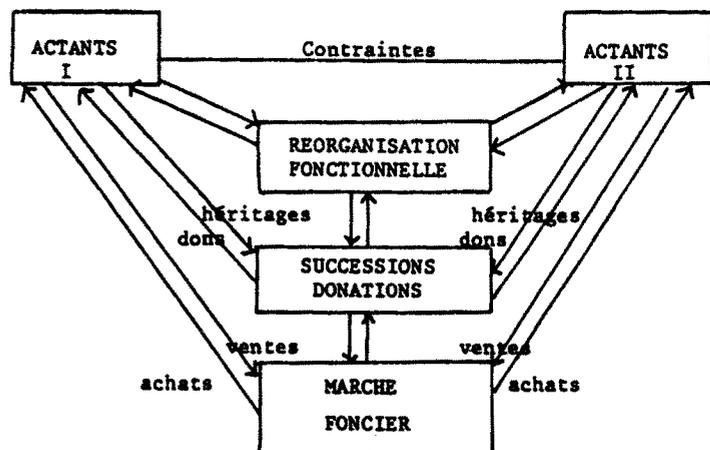
I. PROBLÉMATIQUE ET MÉTHODOLOGIE D'ANALYSE DES MUTATIONS FONCIÈRES

Le changement de propriétaire d'une parcelle quelconque peut se réaliser selon quatre grandes modalités qui constituent les principaux types de mutations foncières :

- . la transaction foncière
- . l'héritage ou la donation
- . la contrainte administrative
- . la réorganisation fonctionnelle.

Ces quatre types de mutation peuvent être présentés dans le cadre d'un modèle simple à deux actants. La réalité du système de propriété montre à l'évidence la multiplicité des agents intervenants, mais le fonctionnement du modèle n'est pas affecté par le nombre d'agents.

Ces quatre types de mutations foncières sont plus ou moins importants selon les régions et les périodes étudiées. L'importance des mutations totales caractérise le degré de changement du système de propriété foncière. Un système en évolution rapide se manifeste par un grand nombre de mutations et une large superficie changeant de propriétaires. L'importance de ce changement peut être rapporté à une surface de référence : par exemple la SAU, surface agricole utilisée. Cette référence permet une comparaison entre différentes micro-régions en faisant reposer les évaluations sur une surface théorique commune à toutes les micro-régions.



On distinguera l'importance du changement de l'intensité du changement. L'importance du changement concerne le nombre de mutations indépendamment de la surface changeant de propriétaire. Une zone sera le lieu d'un changement intense du point de vue foncier, si le nombre de parcelles attribuées à des propriétaires nouveaux est élevé ; en effet, il semble que le changement soit vécu plus intensément par les populations d'une zone lorsque les mutations sont nombreuses, que lorsqu'elles portent sur de vastes superficies mais sont peu nombreuses. La multiplication des mutations a plus d'impact dans l'introduction de l'incertitude dans un système "stable" qu'une mutation unique mais importante. Le degré d'intensité du changement de plusieurs micro-régions pourra être comparé par la référence à une base unique : 1.000 hectares de SAU théorique par exemple.

Nous avons donc privilégié, au niveau de la banque de données, les informations fournies par la SAFER concernant les flux du marché foncier notifié. Comme le montre le schéma ci-après, l'exploitation de ces informations permet de fournir des indications au niveau de l'ensemble de la zone concernant l'intensité et l'importance du changement, et dans le même temps de dégager des évolutions singulières correspondant aux transformations foncières le long de l'autoroute A 43 et aux comportements fonciers des agriculteurs. Sur la base de ces résultats, nous avons sélectionné deux communes : ROMAGNIEU, CHATONNAV, qui se caractérisent par un niveau élevé du volume des transactions foncières. Elles ont fait l'objet d'études de terrain.

Ces études ont confirmé l'intérêt d'une analyse des flux fonciers, mais ont dans le même temps fait apparaître les limites d'une approche purement quantitative, ce qui nous a conduit à réfléchir sur le comportement et la stratégie des acteurs présents sur le marché foncier, et sur les implications de ces stratégies en matière de changement social.

LE REPERAGE ET L'ANALYSE DES MUTATIONS FONCIERES : L'exploitation des fichiers SAFER

De nombreuses équipes de chercheurs en économie foncière utilisent ces fichiers dont la valeur et les limites sont bien connues. Le dépouillement des dossiers de la zone du SPOT a été fait selon plusieurs axes :

- un axe spatial : nous avons recherché dans quelles régions et dans quelles communes le changement était le plus intense (à partir du ratio nombre de transactions/1.000 hectares de SAU) et le plus important (nombre absolu de transactions et surface échangée). Les résultats ont été cartographiés par un procédé automatique.

- un axe socio-professionnel : l'exploitation a porté à la fois sur la catégorie socio-professionnelle des acheteurs et sur celle des vendeurs. La classification socio-professionnelle de l'INSEE n'a pas été retenue car elle négligeait les héritiers, les vendeurs d'indivision, les sociétés immobilières, les municipalités... Une classification plus complexe a été choisie. Les résultats de l'exploitation de ce fichier montrent que les exploitants agricoles sont les plus actifs dans la région : ils cherchent à augmenter le contrôle de leurs exploitations, mais de grandes diversités régionales existent.

- un axe décisionnel : nous avons distingué le lieu de résidence des acteurs fonciers (qui est par hypothèse le lieu de décision) et le lieu où est sise la parcelle mise en vente. L'objectif de cette exploitation était de mesurer à la fois le champ informationnel des acteurs et l'importance du "local" (qui est un des thèmes de notre étude sur le changement social). L'exploitation n'a été conduite que pour les transactions où des agriculteurs étaient impliqués. Elle a montré que le champ informationnel des acteurs était restreint (le cadre communal ou cantonal est largement dominant, mais il ne faut pas sous-estimer le biais induit par le choix des agriculteurs comme catégorie observée) et que les mutations entre agriculteurs de la même commune étaient nombreuses : il y a peut être eu une forme de résistance locale face à l'aléatoire induit par la pénétration d'acteurs allogènes.

Les recherches menées sur le thème de l'économie foncière se sont caractérisées par un travail empirique et analytique sur les transactions foncières dans la zone du SPOT. Elles ont également conduit

Jean-Claude LAVIGNE, qui a largement contribué à leur mise en oeuvre, à une réflexion plus large, d'ordre théorique, sur l'économie foncière qui s'est traduite par la rédaction et la soutenance d'une thèse de 3ème cycle en 1980.

II. LA RECHERCHE SUR LES TRANSACTIONS FONCIÈRES DANS LA ZONE DU S.P.O.T.

Cette recherche a donné lieu à deux types de travaux :

- l'un sur les transactions foncières le long de l'axe LYON-CHAMBERY consistant dans l'exploitation de 1.181 dossiers de transactions sur la période 1970-1975. Son objectif était de montrer l'intérêt d'une exploitation systématique d'un indicateur du changement économique et social : les transactions foncières (1).

- l'autre sur les transactions foncières des agriculteurs pour l'ensemble de la zone du SPOT sur la période 1970-1978, soit 3.027 dossiers (2)

Dans le présent rapport, nous présenterons seulement les principaux résultats au niveau des micro-régions après avoir rappelé la méthode adoptée dans chaque cas.

II.1. LES TRANSACTIONS FONCIERES LE LONG DE L'AXE LYON-CHAMBERY (1970-75)

L'étude ne couvrait donc pas l'ensemble du système d'observation permanent, mais exclusivement la zone située de part et d'autre de l'autoroute A 43, soit 157 communes sur les 245 composant le triangle observé.

(1) B. GERARDIN, J.C. LAVIGNE "SPOT : analyse des transactions foncières de 1970 à 1975 le long de l'axe Lyon-Chambéry". Note de travail 78-2, Décembre 1978, 62 p.

(2) J.C. LAVIGNE "Système permanent d'observation du triangle Lyon-Chambéry-Grenoble : l'évolution des transactions foncières des agriculteurs dans la zone du SPOT, 1970-1978". Note de travail 79-7, juin 1979, 70 p. + annexes.

Les 157 communes étudiées ont été regroupées en huit "micro-régions", ensembles relativement homogènes par rapport à un certain nombre de critères socio-économiques. Ces micro-régions ne correspondent pas aux micro-régions agricoles qui sont retenues dans la plupart des études agronomiques (ex RGA). Elles ne présentent pas une grande homogénéité par rapport aux critères agricoles, mais s'avèrent commodes pour une comparaison multi-critères et offrent une base statistique commune à toutes les recherches SPOT.

Sur la zone ainsi définie, nous avons constitué un fichier rassemblant tous les échanges fonciers ayant été effectués de 1970 à 1975 et notifiés à la SAFER Alpes-Cévennes conformément à la législation sur les transactions foncières. Le fichier ne comprend donc que les échanges de plus d'un hectare jusqu'en 1974 et de 45 ares à partir de 1975 transitant par les organismes officiels. Il ne peut donc pas prétendre à l'exhaustivité en particulier en ce qui concerne les échanges portant sur de petites surfaces (pour les résidences secondaires par exemple). Les surfaces notifiées aux SAFER, d'après les estimations publiées par les SAFER elles-mêmes, ne représentent qu'environ 70 à 80 % des terres échangées dans le département de l'Isère et seulement 40 % en Savoie. Ce fichier donne malgré tout une image assez représentative des échanges fonciers sur les surfaces d'un hectare et plus.

II.1.1. L'importance des échanges

L'évaluation des modifications du système foncier nécessite dans un premier temps une quantification des surfaces entrant dans le processus d'échanges fonciers et de l'intensité des échanges (nombre de transactions). Cette double approche permet une meilleure appréhension du vécu ; l'impact des mutations du système foncier sera différent si la surface échangée est imputable à un seul domaine ou à de très nombreuses petites exploitations. L'intensité des échanges semble être un indicateur plus pertinent pour la description des changements que les surfaces échangées.

LES SURFACES ECHANGEES

	ISLE D'ABBAU	LA TOUR DU FIEF	PONT DE HEADVOLEIN	MORESTEL	CREMIEU	SAINT JEAN DE BOURNAY	TERRES FROIDES	SAVOIE	TOTAL
SAU ha	26.853	9.554	7.590	7.603	5.287	10.759	22.717	17.549	107.932
Surfaces échangées									
1970 Σ SAU	136,01 (0,51)	35,77 (0,37)	56,60 (0,72)	45,41 (0,60)	8,37 (0,16)	43,54 (0,40)	41,72 (0,18)	38,80 (0,22)	405,22 (0,37)
1971 Σ SAU	87,27 (0,32)	18,02 (0,19)	52,12 (0,69)	55,28 (0,73)	129,22 (2,44)	40,09 (0,37)	100,32 (0,44)	97,45 (0,55)	579,77 (0,54)
1972 Σ SAU	110,35 (0,41)	23,41 (0,24)	107,21 (1,41)	51,18 (0,67)	142,05 (2,69)	63,18 (0,59)	95,78 (0,42)	100,21 (0,57)	693,37 (0,64)
1973 Σ SAU	119,42 (0,44)	20,86 (0,22)	73,36 (0,97)	31,85 (0,42)	23,26 (0,44)	60,51 (0,56)	44,40 (0,20)	65,18 (0,37)	438,85 (0,41)
1974 Σ SAU	59,07 (0,22)	45,11 (0,47)	43,76 (0,53)	47,41 (0,62)	212,38 (4,02)	41,75 (0,39)	51,59 (0,23)	41,80 (0,24)	346,87 (0,31)
1975 Σ SAU	137,52 (0,51)	108,61 (1,14)	83,60 (1,10)	45,43 (0,60)	42,63 (0,81)	55,13 (0,51)	171,74 (0,76)	43,45 (0,25)	680,11 (0,64)
Total Σ SAU	649,64 (2,42)	251,78 (2,64)	418,45 (5,32)	276,36 (3,64)	557,91 (10,35)	304,20 (2,82)	505,35 (2,22)	386,89 (2,20)	3.351,18 (3,10)
Moyenne annuelle Σ SAU	108,27 (0,40)	41,96 (0,44)	69,78 (0,92)	46,09 (0,61)	92,99 (1,76)	50,70 (0,47)	64,26 (0,37)	64,48 (0,37)	558,53 (0,52)

La SAU (Surface Agricole Utile) est donnée par le recensement général de l'agriculture pour 1970. La SAU est égale à la superficie agricole utilisée (cultures) augmentée des sols des bâtiments et cours, des landes et friches ; elle concerne les surfaces mises en valeur par les agriculteurs de la commune et peut donc être supérieure à la surface communale.

Sur une SAU de 107.932 hectares, les transactions foncières transitant par la SAFER Alpes-Cévennes ont touché 3,10 % des terres durant la période 1970-75, soit 0,52 % par an. Le taux de changement apparaît peu important. En effet, la moyenne française est sensiblement supérieure au taux d'échange pratiqué dans la zone SPOT : en 1970 on a échangé 600.000 hectares, soit 2 % ; en 1975, 520.000 hectares ont été échangés, soit 1,7 % de la SAU.

L'analyse micro-régionale fait apparaître une extrême diversité de situation. CREMIEU est une zone où les échanges sont très importants (10,5 % de la SAU échangés pendant la période) alors que la SAVOIE est une zone où les modifications sont très peu importantes (2,2 %). La moyenne annuelle est faible pour toutes les régions, sauf CREMIEU où le taux de mutation est proche de la moyenne nationale.

Pour la plupart des micro-régions, 1975 apparaît comme une année où les surfaces échangées progressent. Cette évolution doit être relativisée dans la mesure où le seuil minimum des transactions enregistrées passe de 1 hectare à 45 ares.

On peut globalement distinguer trois groupes de micro-régions d'après les surfaces échangées :

- SAVOIE et TERRES FROIDES : peu de surfaces échangées,
- CREMIEU : surface échangée importante,
- autres micro-régions.

II.1.2. Le nombre d'échanges

- EVOLUTION DES TRANSACTIONS PAR MICRO-REGION DE 1970 à 1975

	ISLE D'ABEAU	LA TOUR DU PIN	PONT DE BEAUVOISIN	MORESTEL	CREMIEU	SAINTE JEAN DE BOURNAY	TERRES FROIDES	SAVOIE	TOTAL
Nombre de concubus	31	8	13	8	11	13	36	37	157
Nombre d'échanges									
1970	36	8	22	23	6	23	22	17	157
1971	28	11	20	22	17	18	22	35	173
1972	39	7	27	18	16	29	26	36	190
1973	38	15	35	9	12	27	9	32	177
1974	32	12	23	17	24	16	19	29	172
1975	52	31	57	30	22	34	50	20	304
TOTAL	225	84	184	119	97	147	156	169	1.181
Echanges/C/m	7,26	10,5	14,15	14,87	8,81	11,31	4,33	4,56	7,52

A CREMIEU, on note un nombre de transactions faible comparé aux surfaces échangées. Les mutations concernent donc des domaines importants. Par contre, on achète et vend un très grand nombre de parcel-

les à MORESTEL alors que les surfaces échangées sont peu importantes. Au niveau micro-régional, MORESTEL et CREMIEU ont donc des comportements divergents.

La SAVOIE et les TERRES FROIDES, qui n'avaient pas subi de modifications importantes du système foncier en termes de surfaces, ont connu peu d'échanges. La stabilité de ces deux systèmes fonciers est renforcée.

Un tableau permet de confronter les deux essais de typologies

EVOLUTION DES SURFACES MOYENNES DES TRANSACTIONS

	ISLE D'ABEAU	LA TOUR DU PIN	PONT DE BEAUVOISIN	MORESTEL	CREMIEU	SAINTE JEAN DE BOURNAY	TERRES FROIDES	SAVOIE	TOTAL
1970	3,77	4,47	2,48	1,97	1,39	1,89	1,89	2,28	2,57
1971	3,11	1,63	2,60	2,51	7,60	2,22	4,56	2,78	3,33
1972	2,82	3,34	3,97	2,84	8,88	2,18	3,68	2,78	3,50
1973	3,14	1,39	2,09	3,54	1,94	2,24	4,93	2,04	2,48
1974	1,84	3,76	2,07	2,79	8,83	2,61	2,71	1,44	3,18
1975	2,64	3,50	1,46	1,51	1,94	1,62	2,96	2,17	2,26
TOTAL	2,88	2,99	2,27	2,32	5,75	2,06	3,24	2,29	2,83

et de comparer par année et par micro-région les surfaces moyennes échangées par transaction. Il vient confirmer et préciser les résultats précédents.

En combinant la classification des micro-régions par surfaces échangées et celle du nombre des transactions, on peut distinguer plusieurs groupes de micro-régions pour la période 1970-75 :

- deux régions où les mutations sont faibles : TERRES FROIDES et SAVOIE ;

- trois régions (où les transactions sont assez nombreuses mais ne portent pas sur de grandes surfaces) qui évoluent lentement : L'ISLE D'ABEAU, LA TOUR DU PIN, SAINTE JEAN DE BOURNAY ;

- trois régions qui changent rapidement : CREMIEU, MORESTEL et PONT DE BEAUVOISIN.

Parmi ces trois dernières micro-régions, il faut distinguer CREMIEU des deux autres, car les mutations affectent surtout des grands domaines.

II.1.3. Les prix fonciers au niveau micro-régional

Pour chaque micro-région a été calculé un prix moyen à l'hectare en excluant les opérations réglées par le versement d'une rente viagère, afin de ne pas fausser les statistiques. Malgré les imperfections du fichier, on peut évaluer assez précisément l'évolution du prix des terres toutes surfaces confondues.

La zone des TERRES FROIDES est la région où le prix est le plus faible ; par contre, celle de CREMIEU où l'on observe une pression résidentielle, les terres ont un prix élevé.

Il est important de mettre en évidence le fait que l'évolution du prix des terres et celle du volume des transactions ne sont pas toujours liées, des différences apparaissant selon les micro-régions, de sorte que les mouvements de prix ne peuvent pas toujours s'expliquer uniquement par les échanges.

Généralement, un marché foncier peu actif ou pour lequel le volume des transactions tend à diminuer, entraîne une augmentation du prix des terres échangées : c'est le cas des TERRES FROIDES à partir de 1973 et plus nettement de CREMIEU la même année ; dans une moindre mesure, de LA TOUR-DU-PIN en 1972 et de SAINT-JEAN-DE-BOURNAV en 1974. En SAVOIE, la hausse constante des prix s'expliquerait par la faible importance des échanges (0,37 % de la SAU échangée en moyenne par an) et vraisemblablement par des achats spéculatifs.

A L'ISLE D'ABEAU, la corrélation entre le nombre des transactions et l'évolution des prix n'est pas évidente, celle-là devrait pouvoir être expliquée, en partie du moins, par la politique foncière de

L'Etablissement Public de la Ville Nouvelle (constitution de réserves foncières, négociations avec les propriétaires, revente des terrains aménagés aux promoteurs). A PONT-DE-BEAUVOISIN, où la corrélation n'est également pas évidente, la hausse des prix qui intervient à partir de 1972, aurait vraisemblablement pour cause le net accroissement de la construction de logements à la même date. Le même phénomène serait intervenu dans la micro-région de MORESTEL avec une forte hausse des prix en 1974 et leur maintien à un niveau élevé les années suivantes.

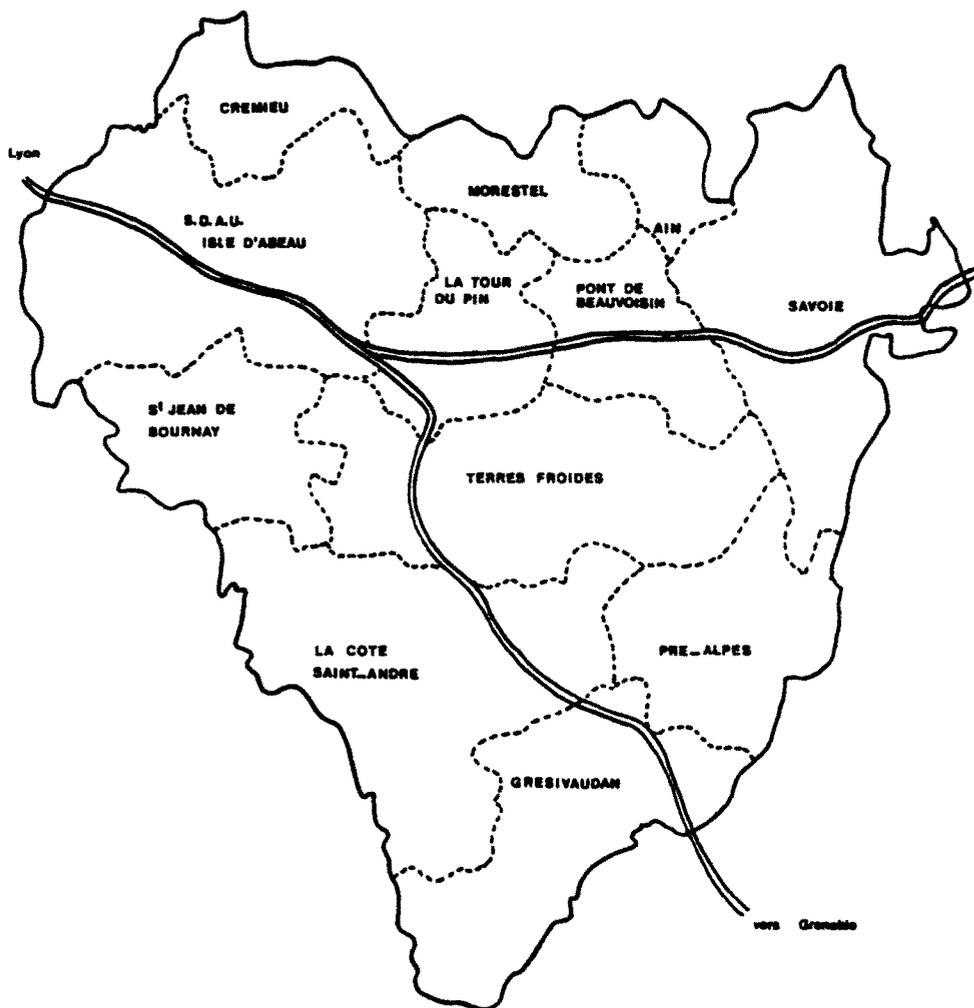
Si l'on compare les prix moyens calculés pour ces neuf micro-régions avec ceux établis par la S.C.A.F.R. pour l'ensemble de la France, il est clair que les prix fonciers de la zone SPOT ont un niveau largement supérieur. La comparaison n'est pas entièrement significative dans la mesure où, dans l'état actuel du fichier SPOT, n'ont pas été séparées les transactions portant sur des parcelles avec bâtiments d'exploitation et d'habitation. On observe pour la plupart des micro-régions une augmentation marquée des prix fonciers en 1973 par rapport aux années antérieures, tendance que l'on retrouve au niveau national.

L'exploitation du fichier permet de mettre en évidence des évolutions divergentes dans les mouvements des prix fonciers et d'avancer quelques hypothèses d'explication. Toutefois, elle ne remplace pas une étude de terrain et l'utilisations complémentaires pour parvenir à une compréhension satisfaisante des phénomènes observés.

EVOLUTION DES PRIX FONCIERS MOYENS

	L'ISLE D'ABEAU	LA TOUR DU PIN	PONT DE BEAUVOISIN	MORESTEL	CREMIEU	SAINT JEAN DE BOURNAV	TERRES FROIDES	SAVOIE	Prix moyens	France entière
1970	16.194	11.242	9.612	13.421	28.554	10.877	6.517	10.979	13.424	7600
1971	10.028	15.529	20.115	9.208	11.555	9.473	11.014	13.025	12.480	7000
1972	23.447	28.556	13.792	13.020	10.854	7.633	10.280	13.573	15.399	8700
1973	19.983	25.975	17.770	17.221	61.888	27.756	13.243	19.521	25.419	10600
1974	24.313	20.911	25.237	54.833	27.927	29.421	15.163	29.094	28.362	12200
1975	33.311	9.905	35.859	41.960	20.974	19.151	13.460	45.448	27.761	14200
Prix moyens	21.552	16.684	20.397	24.943	28.942	17.718	11.612	21.943	20.574	

LES MICRO REGIONS DE LA ZONE DU SPOT



II.2. LES TRANSACTIONS FONCIERES DES AGRICULTEURS DANS LA ZONE DU SPOT DE 1970 à 1978

Un fichier des transactions foncières portant sur la période 1970 à juillet 1978 a été constitué pour l'ensemble de la zone du SPOT découpée en 11 micro-régions : L'ISLE D'ABEAU, LA TOUR-DU-PIN, PONT-DE-BEAUVOISIN, MORESTEL, CREMEU, ST-JEAN-DE-BOURNAY, LES TERRES-FROIDES, SAVOIE, GRESIVAUDAN, PRE-ALPES et LA COTE-ST-ANDRE.

La période d'observation est suffisamment longue pour faire ressortir des inversions ou des inflexions de tendances sur le marché foncier notifié. Ainsi, la croissance du nombre de transactions à partir de 1975 n'est pas entièrement due au fait que la base des échanges soumis à la notification S.A.F.E.R. ait été ramenée de 1 à 0,45 hectare. Au total, 3.027 transactions ont été enregistrées représentant 7.370 hectares, soit 4,9 % de la SAU de la région du SPOT ou 0,54 % par an en moyenne, proportion nettement inférieure à la moyenne nationale (2 % de la SAU par an).

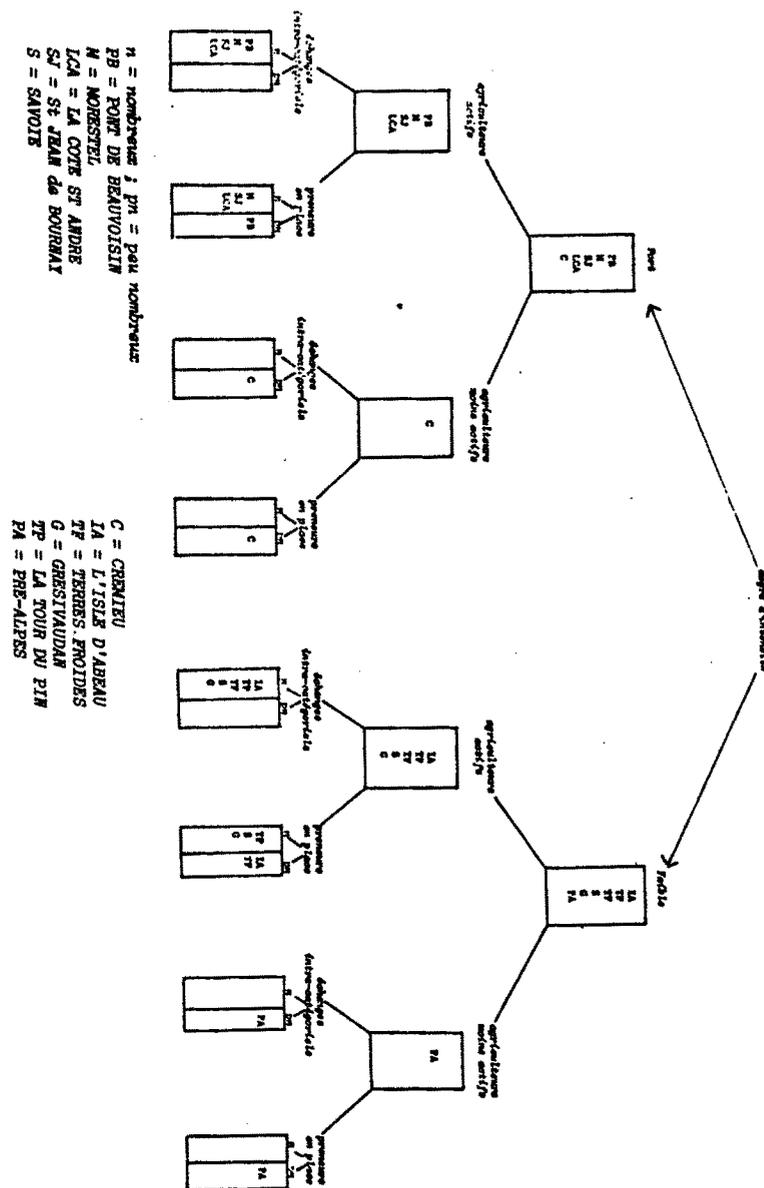
Le marché foncier dans le triangle reste donc relativement fermé et le système de la propriété foncière a peu été modifié pendant cette période. Ces caractéristiques générales ne doivent pas gommer les disparités entre micro-régions.

II.2.1. Le volume des transactions sur le marché foncier notifié

On remarque que les deux indicateurs mesurant l'importance (nombre de transactions par commune) et le degré d'intensité du changement (nombre de transactions/1.000 hectares de SAU) sont assez liés et complémentaires. MORESTEL et LES TERRES FROIDES représentent les deux situations contrastées. L'analyse ne rend pas compte de l'évolution proprement dite par micro-région sur la période, en particulier la forte progression du nombre des transactions dans la SAVOIE de 1976 à 1978.

Les agriculteurs restent les principaux acteurs du marché foncier notifié moins en tant que vendeurs qu'acquéreurs. Pour l'ensemble de la zone du SPOT, ils se sont présentés comme acheteurs dans 50 % des transactions réalisées sur la période, mais leur part sur le marché foncier tend à décliner avec 42,5 % en 1978 contre 64,8 % en 1970. Par rapport à cette moyenne des 50 %, LA COTE SAINT ANDRE (61,7 %) et ST JEAN DE BOURNAV, (57,6 %) sont les micro-régions où les agriculteurs forment une catégorie dominante alors que la situation est inverse pour CREMIEU (35 %), les PRE-ALPES (23,3 %) et la SAVOIE (43,2 %). Si l'on considère les transactions du point de vue des ventes, il apparaît que la part des ventes des agriculteurs dans les transactions totales pour l'ensemble de la période est seulement de 20,5 % ; les micro-régions PONT DE BEAUVOISIN (22 %) ; SAVOIE (25 %), les TERRES FROIDES (26 %) et le GRESIVAUDAN (27 %) se situent au-dessus de la moyenne, cette situation pouvant partiellement s'expliquer par l'importance relative des agriculteurs âgés.

Une synthèse de l'approche en termes de nombre de transactions peut être utilisée par une structure arborescente décrivant la situation des différentes micro-régions sur l'arbre des possibles. Par exemple, parmi les cinq micro-régions où l'intensité du changement est fort, CREMIEU est le seul cas pour lequel les agriculteurs n'ont pas rôle dynamique. Dans les micro-régions où l'intensité est faible, les PRE-ALPES occupent une place à part avec des agriculteurs moins actifs que les autres catégories sociales, des échanges intra-catégoriels (agriculteurs) peu nombreux et les preneurs en place ont un rôle marginal.



Malgré son intérêt, cette analyse n'éclaire guère sur la dynamique du système foncier dans la zone observée et n'intègre pas une caractéristique complémentaire, l'importance des surfaces échangées. Globalement, on voit que les agriculteurs exercent de moins en moins un rôle moteur sur le marché foncier, la régression étant inégale selon les micro-région. Cette évolution correspond largement à une diversification fonctionnelle de l'espace rural dans la zone du SPOT.

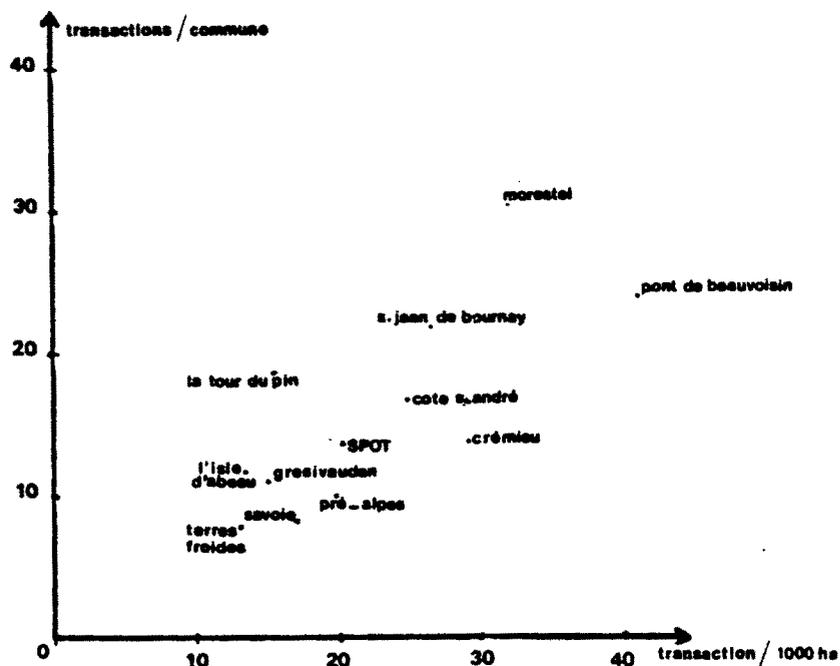
II.2.2. Les surfaces échangées sur le marché foncier notifié

Sur la période d'étude (1970 juillet 1978), les transactions ont porté sur 7.371 hectares (1), les agriculteurs ayant acquis hors exploitation, 56,30 % de la superficie totale mise en vente. Par rapport à la moyenne nationale (75 %), les agriculteurs de la zone du SPOT apparaissent relativement peu actifs. Les disparités entre micro-régions sont assez élevées. Ainsi, dans le GRESIVAUDAN, les agriculteurs ont acheté 71 % des surfaces en vente contre 27 % dans celle de CREMIEU.

Les achats des preneurs en place, c'est-à-dire des exploitants agricoles qui désirent bénéficier de leur droit de préemption au moment de la vente des terres qu'ils cultivent par leurs propriétaires, sont peu importants. Les informations, relevées seulement à partir de 1976, indiquent une superficie totale de 343,30 hectares, soit 0,23 % de la SAU. La surface moyenne par transaction est de 2,41 hectare. Elle est inférieure à celle des achats hors exploitation (6,67 hectares).

Les surfaces vendues par les agriculteurs (1.710 hectares) au cours de la période représentent 23,20 % des surfaces mises en vente (moyenne nationale 50 %). La dimension moyenne de la parcelle cédée est de 2,74 hectares. Globalement, et pour toutes les micro-régions, le solde foncier (achats - ventes) des agriculteurs est positif. Cette situation est largement imputable aux ventes intra-catégorielles, puisque 63 % des ventes des agriculteurs se font au profit d'autres agriculteurs pour l'ensemble de la zone sur la période observée. Ces ventes intra-

(1) Note de Travail 79-7 citée supra.



INDICATEURS FONCIERS

catégorielles représentent 14,64 % des transactions totales avec des différences importantes selon les micro-régions : CREMIEU (2,51 %), PRE-ALPES (5,37 %), et à l'opposé PONT-DE-BEAUVOISIN (22,57 %), SAVOIE (21,14 %). Elles constituent un indicateur de la concurrence entre agriculteurs sur le marché foncier, concurrence qui s'est renforcée dans les micro-régions de SAVOIE et de LA TOUR-DU-PIN où les surfaces échangées entre agriculteurs ont progressé respectivement de 166 % et de 105 % sur la période 1976-1978 par rapport à la période antérieure.

Ces dernières observations conduisent à aborder les partenaires des agriculteurs sur le marché foncier notifié.

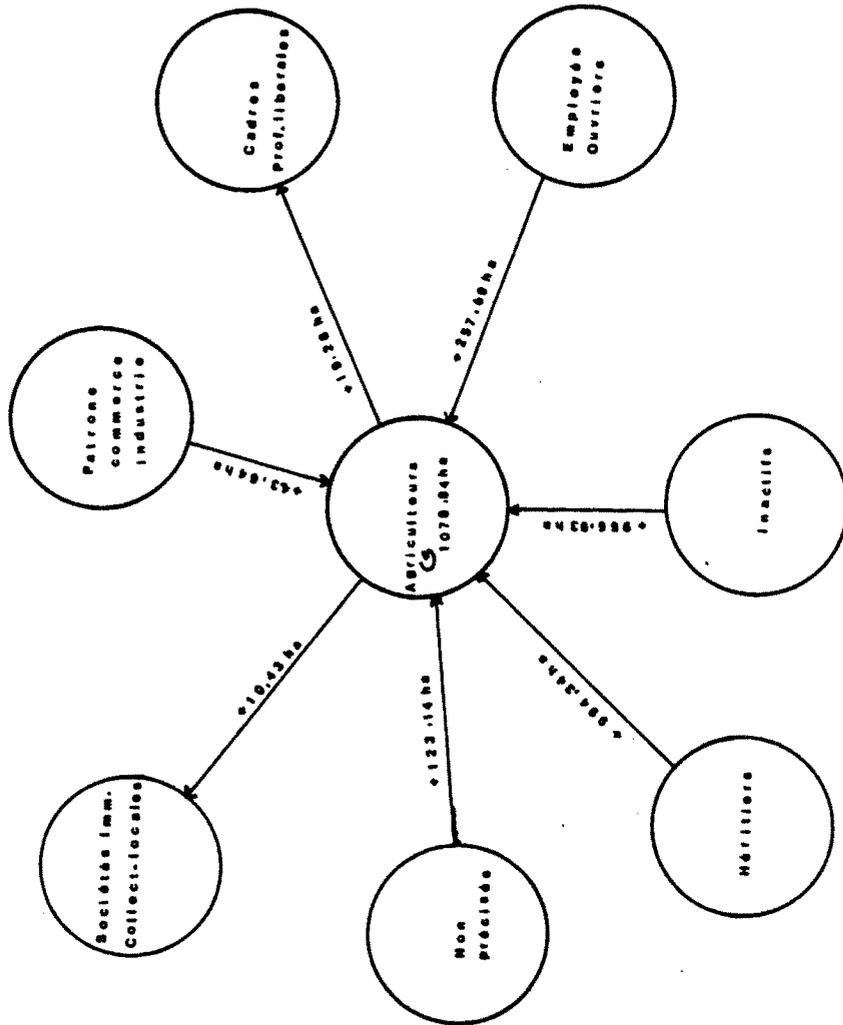
II.2.3. Les partenaires des agriculteurs sur le marché foncier notifié

Globalement, les flux fonciers peuvent être ramenés à trois grandes catégories :

- les flux entre agriculteurs et non agriculteurs (50,3 % des superficies échangées sur la période) et se traduisant par des achats nets de 2.445 hectares par les agriculteurs ;
- les flux entre non agriculteurs : 35 % des surfaces échangées, soit 2.585 hectares ;
- enfin les flux entre agriculteurs : 14,7 % des surfaces échangées, soit 1.079 hectares.

Les partenaires des agriculteurs apparaissent sur le schéma avec une distinction selon les catégories socio-professionnelles mais qui reste approximative pour les catégories "inactifs" et "non précisés".

Les héritiers représentent un des trois partenaires les plus importants des agriculteurs. Leurs ventes nettes de 994 hectares aux agriculteurs ont été calculées de la manière suivante : on a recensé les transactions avec les héritiers apparaissant explicitement dans le fichier des notifications (+ 102 hectares), mais seulement pour la période 1976-1978. On y a ajouté 80 % des ventes nettes aux agriculteurs d'une catégorie "non précisées" sachant, par sondage, qu'il s'agit dans 80 % des cas, du rachat des terres aux cohéritiers par l'exploitant agricole.



. Les inactifs, second partenaire privilégié (956 hectares vendus) sont : soit des exploitants agricoles, retraités, soit des propriétaires fonciers traditionnels (aristocrates, rentiers) de moins en moins importants.

. enfin, les agriculteurs (1.080 hectares) avec l'importance des échanges intra-catégoriels occupent une place d'autant plus déterminante que la concurrence pour l'achat de terres est forte.

Les autres partenaires n'appellent pas de commentaires particuliers sinon le fait que les cadres (professions libérales d'une part, les sociétés-services publics d'autre part) sont acheteurs nets de terres aux agriculteurs.

L'interprétation des résultats à l'échelle globale est difficile et ne peut être faite indépendamment de la confrontation avec d'autres indicateurs tels que la construction de logements par micro-région sur la même période, celle d'infrastructures et de superstructures publiques pour ne mentionner que ceux-là.

Le tableau ci-dessous donne une ventilation des transactions et des surfaces échangées sur la période 1970-1978 selon le lieu de domiciliation des acheteurs (en colonne) et des vendeurs (en ligne). Il s'agit d'échanges dans lesquelles interviennent des agriculteurs.

LIEU DE DOMICILIATION DES ACHETEURS ET DES VENDEURS

	ACHETEURS		
	Commune du bien foncier	Zone du SPOT (hors commune)	Extérieur
Commune du bien foncier	439 1.098,77ha 1.098,77ha	152 416,77ha	97 177,38ha
Zone du SPOT (hors commune)	277 643,62ha	295 1.080,29ha	? ?
Extérieur	213 454,15ha	? ?	45 147,35ha

(1) Les 178 transactions entre partenaires de la zone du SPOT domiciliés hors de la commune du bien) et de l'extérieur ont porté sur 181 hectares. La ventilation entre acheteurs et vendeurs n'a pas été faite hors du dé-pouillement.

L'observation la plus importante, à la lecture du tableau, est la prédominance du caractère local du marché foncier par le nombre des transactions, du caractère à la fois local et régional (zone du SPOT) pour les surfaces échangées.

Les partenaires extérieurs à la zone du SPOT interviennent comme acheteurs, vendeurs, ou les deux à la fois dans 34 % des transactions et pour 24 % seulement des superficies échangées.

Globalement, sur la zone du SPOT, on assiste à un renforcement du contrôle local sur le foncier et à une illustration de "l'objet local" comme lieu privilégié de la rivalité pour l'appropriation foncière. Cette remarque vaut surtout si l'on prend le critère du nombre de transactions. En effet, les transactions dans lesquelles interviennent des acteurs fonciers non domiciliés sur la commune de la parcelle (et aucun acteur local) portent sur plus de 1.400 hectares et restent majoritaires en termes de surfaces. Mais il est clair que les acteurs locaux, dans leurs transactions avec les acteurs extérieurs, sont acheteurs nets de terres avec un solde foncier positif de 503,62 hectares.

En définitive, l'étude des lieux de décision apporte des informations complémentaires intéressantes mais qu'il n'est pas toujours facile d'interpréter. D'une part, à l'intérieur de la zone du SPOT, on rencontre des situations opposées (prépondérance des acteurs fonciers extérieurs dans la micro-région de CREMIEU par exemple) ; d'autre part, des comparaisons interrégionales permettraient d'apporter des éléments de réponses avec la prise en considération de facteurs socio-économiques et culturels différents.

LA MICRO-REGION DE CREMIEU

Parmi les micro-régions de la zone du SPOT, CREMIEU se distingue par des singularités qu'il est intéressant de reprendre ici dans une brève synthèse des informations disponibles à partir du fichier notifié SAFER.

En premier, les agriculteurs sont peu actifs, puisqu'ils se présentent comme acheteurs dans 35 % des transactions seulement contre 49,7 % pour l'ensemble du SPOT, ce qui représente 27,3 % des surfaces mises en vente sur la période 1970-1978. En revanche, on note que ces achats (hors exploitation) portent sur des superficies assez importantes (9,24 hectares en moyenne par transaction). Au total, les agriculteurs auraient acquis de la sorte près de 4 % de la SAU.

En second lieu, la concurrence entre agriculteurs sur le marché foncier notifié apparaît très faible par rapport à d'autres micro-régions, les échanges intra-catégoriels n'entrant que pour 36,3 % dans les ventes d'agriculteurs. La surface moyenne des parcelles vendues par les agriculteurs est une des plus faibles du SPOT, 1,88 hectares contre 2,74 en moyenne. Ainsi, les agriculteurs dans cette micro-région se réapproprient finalement une partie de leur instrument de travail, le capital foncier, grâce à un solde foncier positif de 161,93 hectares, soit 3,06 % de la SAU, proportion la plus élevée parmi les 11 micro-régions.

En troisième lieu, ce processus de réappropriation est surtout lié au mouvement de liquidation des terres par les inactifs et les héritiers qui ont vendu 100 hectares environ aux agriculteurs ; l'originalité de CREMIEU réside dans le fait que les patrons du commerce et de l'industrie sont les troisièmes partenaires avec une vente nette de 23 hectares, alors que les échanges entre agriculteurs ne portent que sur 18,68 hectares.

Enfin, eu égard aux lieux de décisions des acteurs fonciers, CREMIEU se distingue également : en effet, les échanges intra-communaux sont peu nombreux (14 % des transactions) et portent seulement sur 6,4 % des surfaces échangées. En revanche, les échanges mettant en relation des agents extérieurs à la commune où est localisée la parcelle représentent 47,1 % des transactions et 59,8 % des surfaces échangées.

A titre provisoire, on pourrait conclure que dans le système foncier de cette micro-région, les agriculteurs semblent extérieurs aux lieux qu'ils cultivent, qu'ils ne sont pas enracinés ; peut-être s'agit-il alors de chefs d'exploitation extérieurs cherchant à s'implanter ou s'agrandir grâce à un marché foncier favorable.

II.3. CONCLUSION GENERALE

Cette étude sur les transactions foncières des agriculteurs reste incomplète, souffre de nombreuses imprécisions, mais présente un intérêt majeur : faire apparaître le fichier des transactions foncières comme un outil pertinent dans le cadre d'une observation permanente du changement économique et social. Il apparaît donc qu'utilisé avec des données complémentaires, le fichier est un auxiliaire précieux pour mettre en évidence des contradictions de l'agriculture, les concurrences entre usages agricoles et non agricoles du sol. A travers les tensions et relations sur le marché foncier agricole, la zone du SPOT se transforme mais de façon inégale. Certaines micro-régions connaissent des modifications importantes de leur système foncier N, alors qu'il reste quasiment stable dans d'autres.

Cet observatoire foncier pourrait être exploité plus complètement grâce à l'informatisation complète des informations et les croisements avec d'autres fichiers. Une première tentative a été faite en ce sens à partir des études communales. Il s'avère nécessaire de mener une analyse comparable pour d'autres acteurs fonciers que les agriculteurs.

Enfin, il faut de nouveau souligner la difficulté d'interpréter les comportements des acteurs fonciers. Les études de terrain réalisées dans les communes caractérisées par un niveau élevé de transactions sur la période ont permis de collecter une information indispensable pour développer une problématique théorique plus fine. Plus généralement, les travaux à partir du fichier foncier et les analyses ponctuelles ont favorisé la réflexion sur les acteurs fonciers et les stratégies foncières.

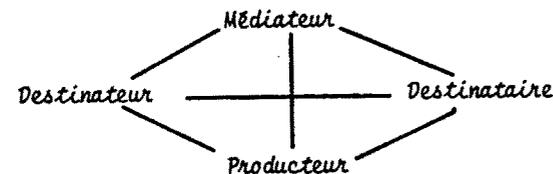
III. ACTEURS FONCIERS ET STRATÉGIES FONCIÈRES

La recherche tant au niveau du SPOT dans son ensemble qu'au niveau communal nous a conduit à réaffirmer la non pertinence de la dichotomie urbain-rural au profit de la notion de tissu, c'est-à-dire d'une production très diffuse de biens fonciers à bâtir ou bâtis.

La très grande diversité des situations foncières, l'évolution parfois brutale du marché et la résistance des agriculteurs dans certaines communes nous ont incité à élaborer une analyse en termes de stratégies séquentielles et à remettre en cause l'existence d'une logique unique s'imposant à tous les acteurs pour expliquer leur intervention foncière.

III.1. L'APPROCHE EN TERME DE PLACES

Pour dépasser la diversité des acteurs et des actions foncières, il est nécessaire d'envisager une approche structurale en terme de place, c'est-à-dire de positions clefs du système foncier. On peut alors représenter ce système de la manière suivante :



Les acteurs fonciers occupent une ou plusieurs de ces places et l'étude du positionnement des acteurs dans les places du système foncier déterminera les stratégies foncières en présence.

Les destinateurs repérés dans la zone du SPOT sont surtout des agriculteurs ou autres acteurs divers mettant en vente leur héritage en indivision. Les destinataires sont les acquéreurs sur le marché foncier ou les récipiendaires de dons et héritages ou encore les bénéficiaires

des procédures de réaménagement fonctionnel. Dans la zone du SPOT les agriculteurs sont les principaux destinataires. La comparaison entre destinataires et destinataires est intéressante au niveau des flux : elle indique assez précisément les changements socio-économiques qui se déroulent sur la zone.

Les mutations foncières mettent aussi en jeu d'autres acteurs et en particulier des médiateurs : parmi eux, certains ont une fonction de connexion (géomètres, bureaux d'étude, banques, SAFER, agents immobiliers), d'autres ont une fonction de ratification (notaires, juges, foncier, services administratifs d'enregistrement).

La quatrième place est occupée par les producteurs de biens fonciers qui transforment le sol (matière physique) en terrains, c'est-à-dire des biens nécessaires pour que puissent être mis en place des procédés technologiques, agriculture, construction...

Ces producteurs peuvent, soit être spécialisés dans la production de biens fonciers, soit combiner cette activité avec la mise en place des technologies de valorisation comme le bâtiment, l'agriculture... Les paysagistes, les agriculteurs et sylviculteurs, les entreprises de bâtiment et travaux publics interviennent donc à ce titre.

L'approche en termes de place cherche donc à montrer comment ces acteurs agissent sur le foncier de façon diversifiée et comment un même acteur peut jouer différemment dans ce domaine.

III.2. LE POUVOIR DES ACTEURS

L'occupation des places par les différents acteurs résulte d'une compétition très active entre eux ; cette compétition pose le problème du pouvoir dans sa double dimension : celle d'opportunité et celle de relation d'échanges non-réciproques (1).

(1) Nous sommes largement redevables au point de vue méthodologique de M. CROZIER et E. FRIEDBERG et des positions qu'ils ont présentées dans "l'acteur et le système".

Les acteurs sont inégaux dans la compétition ; l'inégalité tient à la fois à leurs possibilités d'informations (connaissance du marché, des rapports de force...), du pouvoir sur l'environnement économique (contrôle sur le bâti, sur l'agriculture...), au pouvoir réglementaire (donné par la législation) et à la compétence (savoir technique ou législatif). Ces quatre secteurs du pouvoir permettent d'attribuer à chacun des acteurs un poids différent qui le met en bonne ou mauvaise condition pour se placer, c'est-à-dire pour acheter, vendre, donner, exproprier... Cette grille de lecture permet de rendre compte de situations communales et en particulier celle de ROMAGNEU.

Certains acteurs, en raison d'un pouvoir largement supérieur, sortent le plus souvent vainqueurs dans les conflits qui les opposent à d'autres. Malgré cette inégalité et à cause de la multiplicité des facteurs qui interviennent, des stratégies de résistances peuvent être tentées ; cela rend impossible une détermination absolue des résultats des conflits fonciers, même si dans la plupart des cas les médiateurs (banques Etat...) ont un rôle très important.

Le système foncier apparaît donc comme un jeu de conditions fragiles et en dynamique constante. Des rapports de force entre acteurs en concurrence résultent le prix foncier, la soulte, la prime de dédommagement.

La méthode retenue pour le SPOT privilégie la notion de conflits pour la compréhension des mécanismes de fixation des prix et soultes. Cette démarche permet de rendre compte de la diversité micro-régionale, des situations les plus aberrantes statistiquement, enfin de lier dans une même dynamique l'importance du changement social et de l'évolution économique.

III.3. LOGIQUES EN CONCURRENCE

Le système des places et le pouvoir inégalement réparti des différents acteurs sont à la fois les reflets et les moyens de développement du jeu économique global ; la dynamique foncière et la dynamique sociale s'entre-déterminent.

Pour appréhender ce processus complexe, la distinction entre logiques de place et logiques de placement apparaît heuristique.

III.3.1. Les logiques de place

Le fonctionnement des places est organisé par la logique du système économique, c'est-à-dire celle de l'appropriation privée du profit. Mais, cette logique capitaliste ne peut pas triompher entièrement pour les biens fonciers : elle rencontre les logiques dissidentes.

Ces logiques dissidentes opèrent des biais irréductibles à la logique dominante, quelle que soit la pression symbolique ou économique exercée par le capitalisme. Le poids du local et la stratégie familiale sont les formes de cette dissidence.

La logique du système foncier dans la globalité est donc multiforme et ne peut être réduite à la recherche exclusive du profit ; ainsi le système des prix-souffertes et dédommagements pour expropriation ne peut pas être analysé avec la simple grille du profit.

A partir de cette logique multiforme, on peut comprendre les logiques actantielles c'est-à-dire les logiques inhérentes à chacune des places quel que soit l'acteur qui occupe cette position dans le jeu foncier. Il existe une logique de la médiation (celle du prix et du nombre d'interventions), une logique de la production (l'extension du champ d'activité et la profitabilité), une logique de l'émission (préférence pour la liquidité et recherche de la bonne affaire) et une logique de l'acquisition (le refuge économique, le refuge du social (1) et la compétition).

Ainsi les logiques actantielles s'articulent sur la logique complexe du système et rendent compte des stratégies des acteurs, même lorsque ceux-ci ne déploient pas un calcul "rationnel" ou qu'ils ne réagissent pas de manière pré-établie leur comportement.

(1) Cette distinction est celle suggérée par D. PIERZO, J.L. GUIGOU, M. LEBAILLY et J. BOUTRON "Appropriation du sol et pratique de l'espace", DGRST, 1978.

III.3.2. Les logiques du placement

Il est nécessaire de poursuivre l'analyse par l'étude des décisions des acteurs d'occuper telle ou telle place dans le jeu foncier en fonction de leur activité principale.

On peut donc s'intéresser aux logiques de l'acteur "Etat" qui occupe une place centrale dans le jeu foncier. Le projet de l'Etat sur le foncier est à la fois le contrôle du territoire et une adaptation du foncier au développement économique. Cette activité d'adaptation s'opère selon trois modalités :

- l'intégration c'est-à-dire la levée de l'obstacle foncier pour les activités dynamiques (industrie, B.T.P., etc...)
- le stockage : constitution de réserves foncières en vue d'une expansion ultérieure ;
- la surveillance : éviter la dégradation irrémédiable (friches, désertification de l'espace rural).

Le projet de l'Etat, qui se réalise par ces interventions foncières, est cependant morcelé parce qu'écartelé entre deux types de discours inconciliables : celui de l'expansion urbaine et celui de l'agriculture. L'Etat a donc une logique de placement particulièrement complexe.

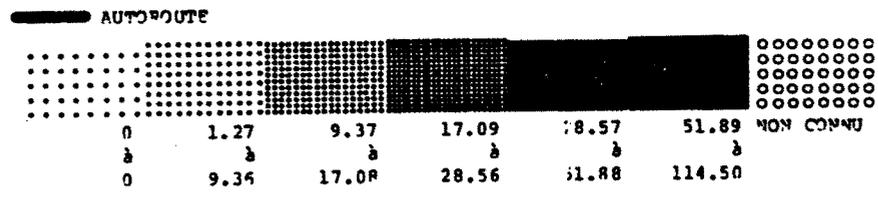
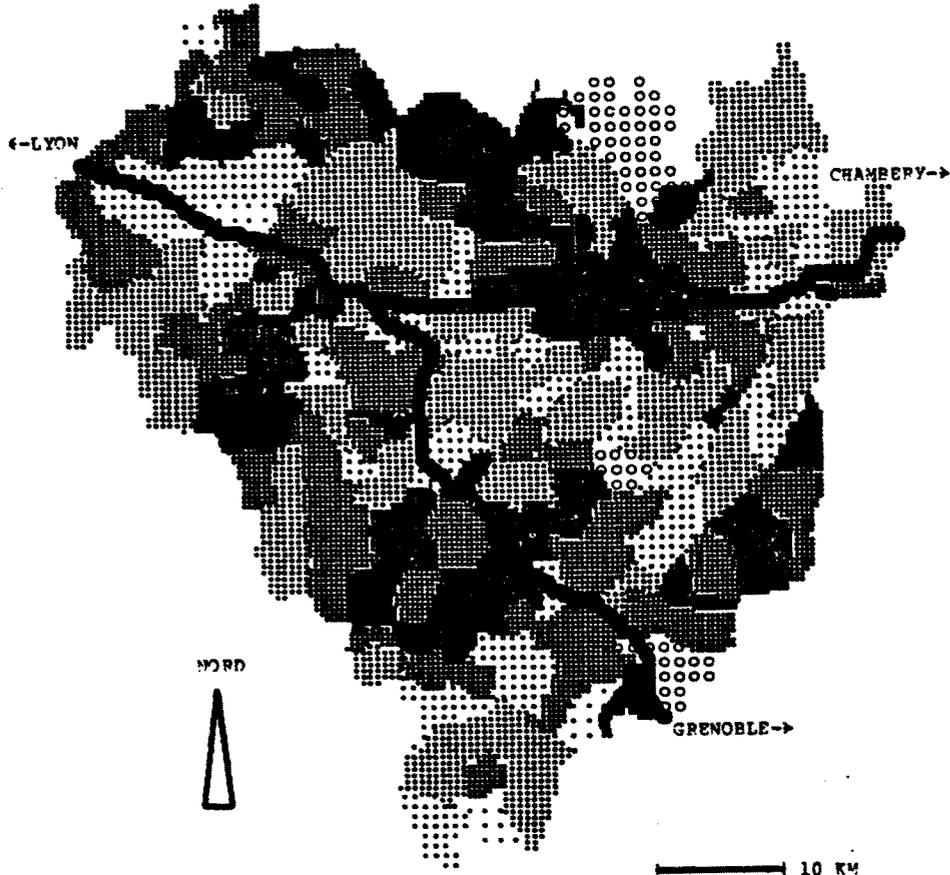
La logique de placement des agriculteurs doit être elle aussi très nuancée car elle est plurielle. Cette logique est influencée par le type de relation avec l'activité agricole. On peut distinguer une logique de type capitaliste, une logique technicienne et une logique de survie. Les logiques foncières des agriculteurs sont en outre affectées d'une connotation psycho-sociologique très forte à cause de l'étroite imbrication, pour cette catégorie sociale, du mode et du moyen de vivre que réalise la terre.

Les logiques foncières des usagers et des producteurs de terrains bâtis ou à bâtir se cristallisent autour de la quête de "terrains bien situés". Derrière cette expression polysémique se trouvent deux dimensions principales qui expliquent le placement de ces acteurs : la

TRANSACTIONS FONCIERES ENTRE 1970 ET 1978

- NOMBRE DE TRANSACTIONS FONCIERES
- POUR 1000 HECTARES DE SURFACE AGRICOLE UTILE
- PAR COMMUNE

LIMITES DE CLASSES DEFINIES PAR TYPOLOGIE



recherche des socialités optimales (déterminées par un environnement symbolique fort et par des équipements diversifiés) et la recherche de connections favorables.

Ainsi, les logiques de placement des principaux acteurs fonciers montrent que les intérêts de chacun ne convergent pas et que le problème des prix n'est qu'un élément parmi d'autres.

L'Etat cherche à assurer un consensus minimum entre les acteurs par une politique d'Aménagement du Territoire. Mais, à l'intérieur même de l'Appareil d'Etat, différentes options s'affrontent.

Acteurs, logiques globales et logiques spécifiques s'enchevêtrent pour constituer le jeu foncier. C'est à partir de cette apparence inextricabilité que se développent les stratégies. La convergence se fait dans une lutte incessante. Elle est toujours provisoire, toujours insatisfaite. Les alliances, les stratégies coopératives ne durent qu'un temps, celui de la satisfaction dissimulée de ceux qui ont su au bon moment jouer la bonne carte.

ÉCONOMIE FONCIÈRE

Décembre 1978

GERARDIN Bernard - LAVIGNE Jean-Claude
"Analyse des transactions foncières de 1970 à 1975 le long de l'axe
LYON-CHAMBERY". Note de travail 80-2, 62 p.

Février 1979

GERARDIN Bernard - LAVIGNE Jean-Claude
"Exploitation de la banque de données : première analyse du changement
économique et social à CHATONNAY". Note de travail 79-4, 35 p.

Mars 1979

GERARDIN Bernard - LAVIGNE Jean-Claude
"Exploitation de la banque de données : première analyse du changement
économique et social à ROMAGNIEU". Note de travail 79-6, 26 p.

Juin 1979

LAVIGNE Jean Claude
"L'évolution des transactions foncières des agriculteurs dans la zone
du SPOT 1970-1978". Note de travail 79-7, 70 p.

Mai 1980

GERARDIN Bernard - VALERE Jacky
"Mise en place d'un système permanent d'observation des effets de tra-
versée des autoroutes LYON-CHAMBERY et LYON-GRENOBLE". Communication pré-
sentée lors de la Deuxième Journée du GRECO "Transports et Espace"
LYON 12 mai 1980, CNRS pp. 62-82.

Juillet 1980

LAVIGNE Jean-Claude
"Éléments d'économie foncière". Thèse de Doctorat de 3e cycle EPTA-
UER de Sciences Economiques - Université LYON II

Août 1980

GERARDIN Bernard - LAVIGNE Jean Claude
"Mutations foncières et changement socio-économique". Bulletin d'informa-
tion. Etudes Foncières n° 9, 1980.

Septembre 1980

GERARDIN Bernard - LAVIGNE Jean-Claude
"Mutations foncières et changement socio-économique". Communication au
Colloque de l'Association de Science Régionale de langue Française". Analyse
spatiale et utilisation du sol". DIJON 1-3 septembre 1980.

T H E M E 5

VILLE NOUVELLE DE

L'ISLE D'ABEAU

THEME 5 - PRODUCTION DES EQUIPEMENTS COLLECTIFS ET
PRATIQUES SOCIALES : L'EXPERIENCE DE LA VILLE
NOUVELLE DE L'ISLE D'ABEAU

Ce thème constituait à la fois un complément et un prolongement d'études déjà réalisées par le Laboratoire dans le cadre de l'A.T.P. Croissance Urbaine (1).

Après une brève présentation de la problématique générale et de l'état actuel de la recherche par rapport aux objectifs initiaux, nous exposerons les principaux résultats obtenus.

Les processus de décision et les critères de choix présidant à la production des équipements collectifs d'une ville nouvelle sont différents de ceux en vigueur pour les équipements programmés dans la pratique courante. On est parti de cette hypothèse en cherchant à vérifier dans le cas de la Ville Nouvelle de L'ISLE D'ABEAU. En d'autres termes, la conception et la programmation des équipements et services collectifs échapperaient à la "logique des choix" en termes de grilles d'équipement, de normes et aux procédures administratives courantes. Ces singularités liées à la mise en place d'une administration de mission, l'établissement public, favoriseraient ainsi le parti d'innovations et par là la promotion de l'image Ville Nouvelle auprès de résidents potentiels et de l'opinion publique plus généralement.

(1) J.M. CUSSET, "La ville nouvelle, forme spécifique d'urbanisation produite par l'appareil d'Etat. L'exemple de la Ville Nouvelle de L'ISLE D'ABEAU", A.T.P. du C.N.R.S. Production d'espace et formes d'urbanisation, fascicule II, Lyon-St-Etienne, décembre 1977.

De la conception à la réalisation des équipements risque de se produire un décalage entre les intentions initiales des planificateurs et les conditions de la mise en service. Il convient d'expliquer ces "dysfonctionnements" à partir de blocages institutionnels, de contraintes financières, des comportements non anticipés des habitants ou usagers vis-à-vis de telle ou telle forme d'expérimentation sociale.

On arrive ainsi au second volet de cette recherche, la ville nouvelle génératrice de pratiques nouvelles. En prenant l'exemple de la commune de VILFONTAINE sur laquelle ont été implantés les premiers quartiers, nous avons fait l'hypothèse que les équipements et services collectifs ont été l'occasion de mettre en place, d'expérimenter certaines formes de "consommation sociale". Il s'agissait alors de les repérer en étudiant pour chacune : sa genèse, les attitudes des organismes, groupes et usagers (institutionnalisation, adhésion active, rejet, neutralité, etc...) Parallèlement, une enquête auprès d'un échantillon de ménages de VILFONTAINE devait permettre de préciser la fréquentation des équipements et services collectifs, de mieux connaître le degré d'engagement dans la vie associative et les formes de sociabilité entre habitants.

I. LA PRODUCTION DES ÉQUIPEMENTS DANS LA VILLE NOUVELLE DE L'ISLE D'ABEAU

Nous aborderons successivement :

- la programmation des équipements de la Ville Nouvelle : circuits de décision et financement ;
- la conception et la réalisation des équipements avec l'exemple des premiers quartiers de VILFONTAINE (LES ROCHES et SERVENOBLE) et celui du centre de SAINT BONNET L'ETANG.

I.1. La programmation des équipements : circuits de décision et financement (1)

La programmation des équipements collectifs de la Ville Nouvelle de L'ISLE D'ABEAU s'inscrit dans le cadre des programmes finalisés du VI^e Plan, puis des programmes d'action prioritaire du VII^e Plan, comme pour les autres villes nouvelles françaises. Parallèlement existe une programmation annuelle des équipements collectifs de la Ville Nouvelle, en principe cohérente avec le programme finalisé ou le P.A.P., mais qui tient compte de l'état d'avancement de la Ville Nouvelle et des perspectives à court terme.

L'élaboration du programme finalisé, puis du P.A.P. "Villes Nouvelles" fait intervenir au premier chef, les deux principaux interlocuteurs : à la base, l'Etablissement Public d'Aménagement (E.P.A.) et au sommet, le Groupe Central des Villes Nouvelles. Les autres intervenants : Syndicat Communautaire d'Aménagement, Directions Départementales des administrations concernées, etc... participent au processus essentiellement à titre consultatif. Les arbitrages entre les E.P.A. se font à l'intérieur du G.C.V.N. et dans les rapports entre ce dernier et les ministères.

Au début des années 70, période de démarrage de la Ville Nouvelle de L'ISLE D'ABEAU, la programmation des équipements s'est opérée dans un climat optimiste et "euphorique" en raison de l'importance des crédits dont bénéficiait la Mission d'Aménagement, puis l'Etablissement Public d'Aménagement, mais aussi un climat de tensions, compte-tenu des réticences voire de l'hostilité de certaines communes à la perspective d'être intégrées dans la zone d'agglomération (ZAN) de la Ville Nouvelle.

Ces remarques préalables ont de l'importance pour expliquer certaines pratiques en marge des procédures "normales". En effet, le principe rappelé par une circulaire du Premier Ministre aux Préfets de

(1) Il convient de préciser ici que les développements suivants concernent principalement les pratiques en cours pour les VI^e et VII^e Plans et ne considèrent pas les modifications qui ont pu intervenir depuis deux ou trois ans ou à l'occasion de la préparation du VIII^e Plan.

Région concernés (1) est que "les crédits notifiés au titre des Villes Nouvelles ne peuvent être utilisés que pour des équipements liés à l'urbanisation des zones d'agglomération nouvelles ou nécessaires aux zones d'aménagement concerté réalisées par les établissements publics chargés de l'aménagement des Villes Nouvelles dans leur périmètre d'intervention". Or les reliquats de crédits dont a bénéficié l'E.P.I.D.A. ont été utilisés pour financer des équipements collectifs en dehors des Z.A.C. d'habitation Ville Nouvelle (2). Cette générosité n'était pas entièrement désintéressée puisque, selon certains observateurs, elle aurait permis de convaincre certaines communes au départ récalcitrantes, d'opter pour leur intégration dans la zone d'agglomération nouvelle (3).

Cette pratique, exceptionnelle au départ, est devenue la règle puisque les administrations régionales et départementales refusent désormais de subventionner au titre des enveloppes régionales les équipements de catégorie B et C pour les communes de la Zone d'Agglomération Nouvelle, alors qu'il s'agit de zones d'aménagement ne relevant pas de la compétence de l'E.P.I.D.A. Or, les administrations départementales interviennent au moment de l'élaboration détaillée des programmes d'équipement collectifs de la Ville Nouvelle, propositions qui seront soumises ensuite au Groupe Central des Villes Nouvelles. Elles donnent leur avis, après consultation, sur l'opportunité et la nature des équipements à réaliser sur le site pendant la durée du Plan.

Le Syndicat Communautaire d'Aménagement et ses différentes Commissions ont été consultés mais pas véritablement associés à l'élaboration des propositions d'équipement tant pour le VI^e Plan que pour le VII^e.

Il semble que cela ne se reproduira pas dans l'avenir car le S.C.A.N.I.D.A. prend conscience des charges élevées entraînées par le financement (remboursement des emprunts) et le fonctionnement

(1) Circulaire n° 1.003/SG du 10 janvier 1977 sur les procédures applicables aux investissements publics à réaliser dans les Villes Nouvelles.

(2) Par exemple, le gymnase de SAINT QUENTIN FALLAVIER, le C.E.S. 800 de LA VERPILLIERE.

(3) C'est notamment l'avis de l'actuel président du Syndicat Communautaire d'Aménagement, M. MAUROIT.

des équipements collectifs. Ce poids ne s'explique pas uniquement par le surdimensionnement provisoire, ou l'ouverture jugée prématurée de tel C.E.S. En fait, le potentiel fiscal des communes intégrées au S.C.A.N.I.D.A. n'augmente pas proportionnellement aux dépenses de superstructures publiques, compte-tenu de l'insuffisance des implantations d'activités économiques, et surtout industrielles.

I.2. LA CONCEPTION DES EQUIPEMENTS COLLECTIFS POUR LA VILLE-NOUVELLE DE L'ISLE D'ABEAU ET LEUR REALISATION

La conception des équipements collectifs de superstructures est fonction, en grande partie, d'une part de la politique générale ou des grands principes qui guideront l'action de l'E.P.A., d'autre part du Schéma Directeur d'Aménagement de la Ville Nouvelle.

I.2.1. Principes généraux et schéma d'aménagement

La première définition d'une politique générale apparaît dans une note interne de l'E.P.A., en date de juin 1972, de laquelle nous extrayons les éléments les plus importants (1).

"L'objectif est de créer des équipements en nombre et en quantité, adaptés et adaptables aux besoins et aux exigences de la population future". La conception des équipements devrait se faire dans la ligne des recherches actuelles (ensembles intégrés solidaires et complémentaires par exemple) ; ils devraient favoriser les rencontres et les relations humaines. Les équipements devraient tenir compte de la diversité et de la multiplicité des groupes et des besoins, donc se traduire dans des réalisations correspondantes, de conception suffisamment souple pour satisfaire des besoins non prévus initialement.

Les moyens, pour la réalisation et le fonctionnement des équipements devraient faire l'objet d'une réflexion afin d' "optimiser les équipements" (faire mieux pour le même prix) et les problèmes posés par le coût de fonctionnement devraient être étudiés.

(1) Les équipements de superstructure, JN/M/YR, juin 1972. Cette note a été rédigée alors que le premier quartier (Les Roches) était encore en construction.

Enfin, le point de vue des futurs habitants doit être considéré. En principe, les habitants et leurs représentants doivent prendre les décisions sur les équipements à choisir en s'appuyant sur les dossiers des techniciens. La grande souplesse de conception se matérialisera par des modes de construction permettant une évolution future et des espaces réservés.

Les équipements collectifs sont produits selon une hiérarchie de niveaux qui correspondent au seuil d'apparition de tel ou tel équipement : la résidence, l'unité de voisinage, le quartier, le centre secondaire comme celui de ST BONNET LE LAC, enfin le centre principal de la Ville Nouvelle. Cette hiérarchie était d'ailleurs inscrite dans le schéma d'aménagement de la Ville Nouvelle.

Contrairement à d'autres villes nouvelles de la région parisienne, l'Etablissement Public n'a pas lancé des unités urbaines appelées à constituer le cœur ou le germe d'une ville. Le choix s'est posé sur la construction de quartiers (LES ROCHES et SERVENOBLE), aujourd'hui achevés, destinés à être fédérés au premier centre secondaire, celui de ST BONNET LE LAC à peine commencé aujourd'hui. Aussi les premiers habitants doivent-ils, pour certains niveaux de services collectifs ou de commerces, se déplacer à BOURGOIN-JALLIEU ou vers la région lyonnaise (1).

Alors que la conception d'ensemble des équipements collectifs pour la réalisation de la première I.A.C. d'habitation était relativement peu novatrice, il en est autrement pour le centre de ST BONNET. Il offrira un ensemble d'équipements de niveau supérieur pour les quartiers des plateaux Ouest du site de la Ville Nouvelle. De plus, des efforts réels de concertation entre les différents organismes et administrations concernés ont été faits dans le second cas. Cependant, de la conception à la réalisation des équipements, plusieurs phénomènes ont pu intervenir, tendant à édulcorer le projet initial.

(1) Un supermarché de 2000 m² avec galerie marchande de 700 m² existe depuis septembre 1980 et le lycée polyvalent de ST BONNET L'ETANG a été ouvert à la rentrée 1980-81, les cours étant donnés provisoirement au cours des années antérieures dans les locaux d'un C.E.S. à SERVENOBLE.

I.2.2. La conception et la réalisation des équipements et services dans les premiers quartiers

Les équipements collectifs sont les éléments de l'espace urbain qui assurent son animation et le structurent. Ils sont regroupés au centre du quartier, ce qui facilite leur appropriation par les habitants. Ce sont des chemins piétonniers qui y conduisent.

Les équipements scolaires comportent des solutions architecturales souples, adaptées à l'application de la pédagogie moderne et facilitant une certaine utilisation pour l'éducation permanente. La conception du plan masse assure des liaisons en toute sécurité entre les écoles et les autres équipements socio-culturels (médiathèque, "Maison pour tous", etc...).

Les équipements sportifs (stades, gymnase...) sont proches du centre du quartier et leur fonction est banalisée le plus possible : ils peuvent servir aux activités du centre social et aux associations. Les cours et les espaces verts "scolaires" sont réduits au minimum alors que les espaces ouverts banalisés sont conçus pour une utilisation scolaire permettant la surveillance des enfants.

La Maison pour tous (ou de quartier pour SERVENOBLE) est le lieu de regroupement de services, lieu d'accueil des nouveaux habitants et lieu de rencontre. Elle renferme un "centre social moyen" comprenant un "centre d'enseignement ménager" et un "centre de P.M.I.". En position centrale par rapport aux autres équipements, elle est la pièce maîtresse de l'animation et de la coordination socio-culturelle du quartier.

Le centre commercial, intégré en partie à l'habitat, est desservi par des voies piétonnières et par des rues ; son attractivité est renforcée par la proximité de l'ensemble des équipements socio-éducatifs.

(1) Cf. Le secteur D, description du secteur : les équipements, esquisse de fonctionnement, problèmes posés, document EPIDA, avril 1972, ronéoté.

Ces équipements furent réalisés en reprenant certains aspects seulement des propositions générales définies en 1972. En raison des contraintes de temps, la concertation générale avec mise en place de groupes de travail n'a pu se faire. Par ailleurs, le S.C.A.N.I.D.A. n'a pas été associé au stade de la réalisation dans la mesure où les élus, faute d'intérêt ou de compétence à cette époque, n'étaient pas en mesure de discuter les choix sur la structuration générale des équipements, les solutions architecturales par exemple.

Ces deux quartiers présentent des caractéristiques communes bien qu'implantés sur des sites différents : en leur centre sont regroupés les équipements collectifs et le centre commercial, largement desservis par un réseau piétonnier. La réalisation des équipements publics proprement-dits est conforme à des orientations définies antérieurement (intégration de fonctions, ouverture de l'école sur l'extérieur, liaison équipements scolaires-équipements socio-culturels, etc...) et n'appelle pas de commentaires particuliers. En revanche, il importerait de vérifier si leur fonctionnement n'a pas posé de problèmes spécifiques, en particulier comment a été mis en oeuvre le projet socio-éducatif ou les maisons de quartiers (1).

1.2.3. Les équipements du futur Centre de ST BONNET L'ETANG

Etape importante dans le plan de réalisation de la Ville Nouvelle de L'ISLE D'ABEAU, le Centre de ST BONNET L'ETANG a fait l'objet d'un concours d'urbanisme au cours duquel une réflexion approfondie sur la conception des équipements collectifs a été menée. Antérieurement, l'E.P.I.D.A., dès 1971, avait demandé au Groupe de Sociologie Urbaine une réflexion plus générale sur ce thème qui s'est poursuivie par un contrat d'assistance pour la définition et la mise en oeuvre des services collectifs à offrir à la population dans le Centre de ST BONNET L'ETANG (2).

(1) Cf. Les résultats de l'enquête exposés pour loin.

(2) Cf. Le rapport contractuel rédigé par J.C. BERTHEZ "Ville Nouvelle de L'ISLE D'ABEAU, Equipements Publics du Centre de ST BONNET L'ETANG, Rapport contractuel", mai 1977, ronéoté.

Les propositions initiales du G.S.U. ont été largement reprises par le Groupe d'Etude Pluridisciplinaire pour l'Etude globale des équipements dans son rapport de 1975 (1).

- Les travaux du Groupe d'Etude Pluridisciplinaire pour la conception globale des équipements : Ils s'inspirent de la position du G.S.U. selon laquelle, dès la conception des équipements collectifs, il faut donc tenir compte des catégories sociales habituellement "défavorisées" par l'effet de structure sociale et des mécanismes de profit". L'organisation des équipements de superstructure devra avoir pour effet de tempérer les inégalités et d'en rééquilibrer les effets.

Pour chaque groupe, les équipements doivent favoriser le développement de son identité, de son existence sociale et donc l'inversion locale de la dominance.

Ces principes se heurtent, dans leurs applications, à plusieurs obstacles (2) :

- la négligence par les aménageurs de la nécessité d'aménagements particuliers pour les plus handicapés en raison des projections et des simplifications de leurs besoins ;
- l'idéologie dominante de l'urbanisme : le fonctionnalisme se traduit en zonage, en listes de besoins quantifiables, et finalement en grilles ou normes d'équipements ;
- la valorisation des éléments symboliques de l'urbanisme aboutit à masquer la réalité (le cas du thème de la rencontre promue comme objectif de vie sociale en dehors du travail seulement). Or, les clivages sociaux nés de la division du travail se prolongent et se renforcent hors du travail. La ségrégation sociale a l'aspect d'une inégalité objective des possibilités d'accès aux offres urbaines.

(1) Ce groupe comprenait des membres de l'E.P.I.D.A., du S.C.A.N.I.D.A., du G.S.U., du Centre d'Etudes pour la conception, la réalisation et l'animation des équipements culturels et socio-culturels (Lyon), de l'Agence Nationale pour le développement de l'Education Permanente (Paris) et divers spécialistes. Le rapport s'intitule : "Pour une politique coordonnée des équipements publics", mars 1975.

(2) Cf. BARTHEZ, op. cit. p.

Le Groupe d'Etude a commencé par identifier les activités et services dont les habitants ont actuellement besoin en croisant l'analyse fonctionnelle avec la démarche sociologique : la première consiste à déterminer les types d'activités correspondant aux besoins de groupes de population définis de façon fonctionnelle (groupes d'âge, mère de famille sans emploi, salariés travaillant à l'extérieur, etc...) ; la seconde à analyser les différences de comportement dans la fréquentation des équipements et la participation aux activités.

En définitive, le Groupe a mis en évidence trois catégories de population, plusieurs "niveaux de demande" et divers motifs de fréquentation des équipements, en fonction de leur participation au pouvoir et de leur capacité de revendication ;

- plusieurs niveaux de demande : le voisinage, le quartier et le centre secondaire ;

- deux types de fréquentation : l'une obligatoire, de nature réglementaire ou économique, l'autre volontaire avec possibilité de choix ;

- enfin le comportement "passif" de consommation, l'autre "actif" de participation.

Progressivement, le Groupe est parvenu à faire une liste des équipements programmables dont la création devrait répondre à certains principes : assurer aux différents groupes sociaux la satisfaction de leurs besoins au plus près de chez eux, favoriser la rencontre d'individus ou de groupes pour conforter l'animation urbaine, offrir l'occasion d'une réelle participation à la vie collective.

Après avoir défini les fonctions centrales du Centre de ST BONNET, fonctions spécifiques relatives à l'emploi, la formation permanente et au loisir quotidien, et autres fonctions centrales (médico-sociales, d'information, accueil des associations, administrations, commerce et activités économiques), la démarche a consisté à regrouper ces fonctions centrales sous la forme d'une série de "pôles" entendu comme un tissu de relations et de complémentarités aux plans de la gestion, des activités exercées autant sinon plus qu'au plan de la construction. Les pôles de fonctions centrales proposées sont les suivantes :

(1) "éducatif et culturel", (2) "socio-culturel", (3) "formation, infor-

mation et services" (mission d'éducation permanente, sécurité sociale, etc...), (4) "médico-social", (5) "administratif (mairie annexe, police, etc...), (6) "accueil des adolescents et jeunes travailleurs", (7) "sport et détente".

I.2.4. La réalisation des équipements et services : le point en 1977

Le projet de la S.C.I.C., lauréat du concours d'urbanisme, ne remet pas globalement en cause la conception des équipements du G.S.U., reprise dans le groupe de réflexion sur les équipements publics. Toutefois, le rapport BARTHEZ de 1977 montre par quels mécanismes certaines propositions initiales peuvent être altérées ou déformées au cours du processus de programmation des équipements publics.

En premier lieu, le G.S.U. n'a pas été, jusqu'à la fin de son contrat avec l'E.P.I.D.A., en mesure de suivre ses propositions et de les défendre auprès des administrations concernées, des architectes et des urbanistes du projet. (1).

En second lieu, l'allongement des délais entre les décisions initiales et les réalisations a entraîné une période de creux propice à la réflexion sur tel ou tel aspect des options et à une remise en cause possible. D'une manière générale, on assiste à une résurgence de l'idéologie dominante de l'urbanisme. Plusieurs exemples sont mentionnés comme illustration du phénomène :

- les études complémentaires de l'aménageur portent de préférence sur des groupes d'âges soulevant le moins de problèmes de fond, donc politiques par essence. Ainsi, le choix du groupe "personnes âgées" de préférence au groupe des jeunes et des adolescents défavorisés ;

- l'E.P.I.D.A. et le S.C.A.N.I.D.A. apparaissent comme de faibles défenseurs de la solution ouverte pour le lycée, c'est-à-dire de l'insertion de cet équipement dans l'espace urbain ;

(1) "D'une manière plus générale, l'étirement des délais, la multiplicité des intervenants et la procédure complexe des décisions nous ont éloignées des lieux et moments où se discutaient des questions essentielles...", cf. Rapport BARTHEZ cité p.

- le pôle 2, fonctions socio-culturelles, support privilégié de la vie associative à l'échelle du plateau sud risque de devenir un équipement culturel marqué par des activités socio-culturelles typées ; il risque de ne pas être approprié par des associations ou mouvements à naître. L'insuffisance des moyens financiers dont dispose l'E.P.I.D.A. pourrait même entraîner l'absence du pôle 1 dont les fonctions socio-éducatives et culturelles seraient transférées au pôle 2.

Dans le cadre de cette étude, il n'a pas été possible de vérifier cas par cas, dans quelle mesure les propositions initiales sont altérées voire même rejetées. Néanmoins, il serait peut être intéressant de s'inspirer de cette démarche pour un ou deux pôles particulièrement intéressants dont le degré de réalisation est plus avancé que celui d'autres pôles.

II. SOCIABILITE ET VIE ASSOCIATIVE À VILLEFONTAINE D'APRÈS UNE ENQUETE RÉALISÉE EN 1979

L'objet de l'enquête était de connaître les pratiques des habitants des ROCHES et de SERVENOBLE en matière d'équipements et services collectifs (modalités de fréquentation), d'expliquer le degré d'engagement dans la vie associative, enfin de saisir différentes formes de sociabilité entre résidents. Au départ, il était prévu d'enquêter au sein de chaque ménage les adultes (chef de famille et conjoint), les adolescents et les enfants jusqu'à douze ans environ ; pour chaque catégorie avait été conçu un questionnaire. Les réponses obtenues auprès des enfants lors de la pré-enquête nous ont rapidement conduit à renoncer à cette catégorie d'enquêtés : la difficulté de bâtir un questionnaire permettant de saisir les pratiques du quartier par des enfants, le manque d'expérience particulière dans les entretiens avec ces jeunes, justifiaient en grande partie cette position. On a maintenu le questionnaire pour adolescents en le modifiant compte-tenu des enseignements de la pré-enquête. Au cours de l'enquête proprement-dite, nous avons obtenu seule-

ment une dizaine de questionnaires "exploitables", échantillon beaucoup trop restreint dont le dépouillement ne donnait pas de résultats significatifs, Aussi a-t-on préféré ne pas les présenter ici.

II.1. CARACTERISTIQUES DE L'ENQUETE

II.1.1. Le questionnaire

Il s'agit donc uniquement du questionnaire "adulte" qui a été testé dans une pré-enquête en mai 1979 et mis au point définitivement après l'avis de personnes connaissant bien la Ville Nouvelle ou menant parallèlement des recherches sur les quartiers de VILLEFONTAINE.

- questions d'ordre général sur le ménage (composition, installation à VILLEFONTAINE, travail et déplacement des actifs, etc...) ;
- questions sur les équipements et services collectifs et sur les activités de temps libre :

- . équipements scolaires et éducatifs,
- . maison médicale,
- . activités socio-culturelles sur le quartier,
- . activités physiques et sportives,
- . transports en commun.

- questions sur la vie associative (opinion sur les associations, adhésion, engagement) ;

- questions sur la vie de relations (relations de voisinage et d'amitié, sentiments sur la population du quartier, l'esprit de solidarité, les événements intervenus, etc...).

Ce questionnaire assez détaillé avait l'inconvénient d'être un peu trop long, l'entretien durait entre une heure et une heure et demie selon les personnes, parfois plus. Ses imperfections apparaissent naturellement une fois l'enquête réalisée et certaines questions fermées devraient être supprimées (en particulier sur la vie scolaire et les sorties) au profit de questions plus ouvertes. En définitive, ce sont ces dernières qui ont généralement apporté les informations les plus riches.

II.1.2. L'échantillon

Initialement, il était prévu de faire une enquête auprès de 150 ménages environ, mais les contraintes budgétaires nous ont imposé une réduction à une soixantaine. Dans la mesure du possible, nous avons recherché une structure par catégorie socio-professionnelle assez proche de la structure réelle. La faiblesse des effectifs enquêtés a conduit à des sous-représentations (employés, travailleurs immigrés par exemple) et donc à l'insuffisance d'informations significatives pour ces catégories.

La taille réduite de l'échantillon s'explique également par la volonté d'enquêter le chef de ménage. Il était donc exclu de mener l'enquête dans la journée avant 17 heures.

En définitive, il s'agit d'un échantillon qui couvre une grande diversité de situations et de comportements représentatifs de la population résidente, sans pouvoir prétendre à la représentativité au sens statistique du terme.

II.1.3. Le déroulement de l'enquête

Elle a eu lieu en deux temps : de juin à début juillet, puis de fin septembre à début octobre 1979. Cinq enquêteurs y ont participé de façon discontinue.

VILLEFONTAINE constitue un champ d'enquête très riche, mais que les enquêteurs devront sans doute laisser "en jachère" quelques années, ses habitants manifestant quelque lassitude après avoir subi un nombre très élevé d'enquêtes émanant de promoteurs, de chercheurs, d'organismes publics, etc...

II.1.4. Limites générales de l'enquête

La taille limitée de l'échantillon doit inciter à la prudence au niveau de l'interprétation des conclusions et des résultats de l'enquête.

De plus, il faut souligner deux catégories sous représentées : les retraités et les immigrés. Cela implique une surévaluation de la taille des ménages et un rajeunissement global de la population de VILLEFONTAINE.

La troisième réserve tient à la composition socio-professionnelle de l'échantillon qui surestime les catégories cadres supérieurs et cadres moyens au dépend des catégories ouvriers-employés. Ce biais introduit une déformation non négligeable des tendances observables de sociabilité et de fréquentation des équipements collectifs à VILLEFONTAINE.

Ces trois réserves nous ont conduit à privilégier un traitement qualitatif des informations recueillies que nous analyserons par la suite. On peut cependant observer à travers l'échantillon retenu un éventail de comportements sociaux différenciés.

II.2. PRESENTATION DE QUELQUES RESULTATS

Dans le cadre de ce rapport de recherche, nous nous limiterons à trois points qui sont apparus comme les plus riches d'enseignement :

- loisirs et temps libre,
- vie associative
- sociabilité.

II.2.1. Loisirs et temps libre

L'occupation du temps libre par les résidents de VILLEFONTAINE peut être d'abord analysée indirectement à travers la participation aux activités de la Maison pour Tous (LES ROCHES) ou de quartier (SERVENOBLE). Globalement, l'inscription à ces activités est plus le fait des enfants que celles des parents encore que le taux d'inscription de la population adulte (30 %) soit relativement élevé par rapport à ce que l'on peut observer dans les quartiers nouveaux d'agglomération existantes. Le taux de participation à une ou plusieurs activités est élevé chez les cadres moyens (23,5 %) et cadres supérieurs-professions libérales (12,5 %), alors qu'il est nul pour les chefs de ménages ouvriers de l'enquête, ce qui reste conforme aux observations faites dans d'autres contextes sur

la fréquentation de ces équipements à l'occasion d'enquêtes. Enfin le taux d'inscription des propriétaires de logements individuels (5 %) est plus faible que celui des locataires, qu'ils résident en individuel (15,8 %) ou en collectif (17,6 %). Le manque de temps est la raison la plus fréquemment avancée pour la non inscription ou l'abandon de ces activités.

Dans le temps libre des résidents de VILLEFONTAINE, la pratique des activités physiques et sportives occupe une place appréciable à en juger par le taux d'inscription élevé (31 %) à l'Association Sportive de VILLEFONTAINE. Ce phénomène tient non seulement à la présence d'équipements (terrains de sport, salle de sport, etc...) mais aussi à la formule de cette association permettant, moyennant une cotisation peu élevée, la pratique d'une assez grande variété de sports. Le fait que l'animation soit assurée essentiellement par des bénévoles, présente aujourd'hui quelques inconvénients, les "titulaires" en poste depuis plusieurs années ayant du mal à passer le relais.

Enfin, on pouvait supposer que la résidence à VILLEFONTAINE entraînait pour les nouveaux habitants une modification de leurs pratiques de loisirs, en particulier les sorties du soir. 32 ménages sur 56 ont modifié la fréquence de leurs sorties et parmi eux, 27 dans le sens de la baisse. Généralement, c'est un ensemble de facteurs qui expliquent les changements intervenus par rapport aux habitudes antérieures, l'éloignement relatif de LYON n'apparaissant pas comme déterminant. En définitif, peu d'enquêtés se plaignent de devoir réduire la fréquence de leurs sorties. La proximité de la campagne, les occupations du jardinage pour certains, l'engagement dans des activités sur le quartier sont autant de nouveaux centres d'intérêt qui ont pu partiellement ou non se substituer aux anciens.

II.2.2. La vie associative

L'intérêt d'une vie associative dynamique à VILLEFONTAINE (près de 40 associations) est lié pour 52 % des réponses à la volonté des relations avec les résidents du quartier et à la défense des intérêts.

Le taux d'adhésion élevé (61 % des chefs de ménage, 58 % des conjoints) s'explique par le biais de l'échantillon, ce taux étant par ailleurs plus élevé chez les professions libérales, cadres supérieurs et cadres moyens que chez les ouvriers et employés. De même la participation à l'animation ou à la gestion de l'association, actuelle ou antérieure, est relativement forte pour les mêmes raisons. Enfin, plus intéressantes sont les réponses à la question :

"A quoi attribuez-vous le fait que l'on rencontre fréquemment les mêmes personnes responsables de plusieurs associations ou une même personne en place depuis longtemps ?". Les réponses peuvent se répartir ainsi : (1) le faible intérêt de la population pour la prise de responsabilité dans la vie associative pour des raisons objectives (conditions de travail, structure de la Ville Nouvelle par îlots, mobilité géographique élevée), (2) faible nombre d'individus motivés pour des raisons personnelles ; (3) le noyautage politique des associations, (4) les associations ne concernent que des cadres moyens.

II.2.3. La sociabilité à VILLEFONTAINE

La majorité des enquêtés perçoit la diversité de la population résidente à VILLEFONTAINE et certains estiment qu'il s'opère une ségrégation de fait : soit par la composition sociale des îlots, soit par la difficulté de dialogue au sein d'associations (parents d'élèves par exemple). Le changement d'ambiance dans le quartier depuis l'arrivée de l'enquêté est perçu par près de la moitié des enquêtés avec une appréciation soit positive (meilleure connaissance entre résidents), soit négative (arrivée d'immigrés, implantation d'immeuble près de villas, etc...).

Le sentiment qu'il existe entre les résidents du quartier un certain esprit de solidarité est partagé par 55 % des enquêtés, alors que près du tiers sont d'un avis opposé. Les exemples donnés de manifestation de solidarité concernent le logement (menaces d'expulsion et coupures d'électricité, etc...) et les problèmes scolaires.

Dans leur très grande majorité, les ménages n'ont pas eu de difficultés à reconstituer un réseau de relations en s'installant dans la Ville Nouvelle. Pour certains, la sociabilité est plus facile à se

développer qu'ailleurs: soit parce qu'ils étaient ou se perçoivent comme "pionniers", soit parce que "déracinés", ils éprouvent un désir de relations sociales que favorisent les associations. La communauté chrétienne de VILFONTAINE a été pour un certain nombre de ménages enquêtés et représente encore, selon eux, un moyen d'insertion privilégié dans le quartier.

CONCLUSION

On ne reviendra pas ici sur les limites de cette enquête tenant moins à un questionnaire toujours perfectible qu'à la faible taille de l'échantillon. Son intérêt réside surtout dans la mise en évidence de la diversité des "vécus" par les résidents de VILFONTAINE, sans qu'il soit pour autant possible d'extrapoler pour l'ensemble d'une catégorie sociale ce qui a été observé au niveau de l'échantillon.

Les nouveaux quartiers de VILFONTAINE constituent un embryon de ville avec un niveau d'équipement et de service adapté à la dimension de l'habitat. Pour les niveaux supérieurs, les habitants sont obligés de recourir aux équipements sociaux, sanitaires et commerciaux de la région lyonnaise. Pour certaines personnes, les ROCHES et SERVENOBLE apparaissent comme une banlieue résidentielle de Lyon, sous-équipée à certains égards, mais qui se différencie des zones à urbaniser par priorité en raison de la qualité de l'habitat et de la localisation dans un environnement agréable.

Si les nouveaux quartiers se situent largement dans la zone d'attraction de la région lyonnaise, la Ville Nouvelle a cependant permis l'émergence de pratiques urbaines "spécifiques", en ce sens que les premiers habitants, surtout au départ, ont eu conscience de vivre ensemble une aventure peu ordinaire; on a même parlé d'esprit de "pionnier", ce qui n'est pas entièrement faux d'autant que l'image de la Ville Nouvelle auprès de l'opinion publique lyonnaise était assez défavorable lorsque les premières constructions ont été achevées. Ces pratiques sociales propres à la Ville Nouvelle, on peut les saisir essentiellement par le développement de la vie associative, une vie de quartier facilitée par le réseau piétonnier dans le centre où sont regroupés les com-

merces et les services, enfin par la présence et l'activité de la Maison pour Tous qui permet une insertion rapide des nouveaux venus grâce à un système d'accueil et d'information assez bien rodé.

L'effort d'innovation sociale et de prise en charge par les habitants des activités d'animation et de rencontre n'est pas le fait de la majorité des habitants. Les leaders, en petit nombre, se caractérisent par un niveau socio-culturel élevé (techniciens, cadres supérieurs, enseignants). On entend souvent l'opinion selon laquelle la Ville Nouvelle est adaptée aux habitants ayant un certain niveau culturel; cela semble se vérifier sur le quartier de SERVENOBLE, peuplé au départ d'une majorité d'ouvriers et de petits employés chez lesquels l'action culturelle et l'effort de promotion sociale entrepris par la maison de quartier passe mal.

Enfin, la mentalité de "pionnier" des premiers habitants est d'autant moins forte que les quartiers se remplissent et que les motifs d'insatisfaction l'emportent sur le sentiment de fierté (ou de vanité) de vivre une expérience enrichissante et grisante.

Cette enquête s'inscrivant dans le cadre d'une recherche sur le changement économique et social dans le triangle LYON-CHAMBERY-GRENOBLE, plus particulièrement sur le site de la Ville Nouvelle, aurait dû être poursuivie par des entretiens auprès des responsables d'équipements et d'associations afin de vérifier la part respective des expérimentations sociales (décidées par l'Administration) et des innovations sociales (engendrées par les pratiques de groupes, de leaders, etc...) dans le changement social observable depuis 1974 dans la Ville Nouvelle. Ce travail n'a pu être réalisé faute de moyen.

T H E M E 6

VIE ASSOCIATIVE

THEME 6 - LES ASSOCIATIONS, OUTIL D'ANALYSE DU CHANGEMENT

L'analyse de la vie associative a constitué un thème important, bien que non central, parmi les recherches menées sur le S.P.O.T. depuis le début de sa mise en oeuvre. En effet, il s'inscrit directement dans la problématique générale au niveau de l'articulation entre changement économique et changement social. Plus précisément, la démarche visait trois objectifs complémentaires :

- élaborer une sémiologie du changement social par le choix d'indicateurs susceptibles de détecter les transformations sociales sur la zone observée ;

- confronter l'ampleur des transformations économiques et celle des transformations sociales à travers une lecture sociologique du changement ;

- enfin apporter des éléments de réponse permettant d'articuler le changement économique et le changement social.

L'étude des associations dans le S.P.O.T. a nécessité, compte-tenu des caractéristiques de notre équipe, des collaborations avec des spécialistes d'autres disciplines : en 1978 un protocole d'accord était signé avec le Laboratoire d'Ethnologie Française ; de plus, M. Jacques VALLERANT, Conservateur du Musée Dauphinois et M. Jean METRAL, Sociologue de l'U.E.R. des Sciences de l'Homme (Université Lyon II) ont apporté de précieux conseils. Toutefois, compte-tenu des moyens limités dont nous disposions, des liens durables n'ont pu être maintenus avec ces divers collaborateurs extérieurs.

I. PROBLÉMATIQUE ET MÉTHODES D'INVESTIGATION

Parmi les orientations envisageables pour l'étude du changement social, la vie associative a été retenue pour deux raisons :

- la lisibilité sociale des associations assurait immédiatement un repérage facile et une collecte d'informations relativement fiables auprès des mairies ou des préfectures ;
- l'association, en tant que groupe social structuré et identifiable, répondait à la nécessité d'élaborer un système d'informations homogènes ; la vérification et l'amélioration des résultats obtenus étaient assez aisées.

I.1. LES ASSOCIATIONS : REFLET ET AGENT DU CHANGEMENT ECONOMIQUE ET SOCIAL

Nous partons d'une définition simple d'un "type pur" d'association. L'association est un groupe social secondaire à participation volontaire et organisée, producteur de biens et de services non marchands. Il va de soi que cette définition ne rend pas compte de la diversité des associations, mais elle a selon nous le mérite de préciser clairement trois points qui sont en prise directe avec notre problématique :

- en tant que groupes sociaux secondaires, les associations se multiplient et se diversifient suite à la déstructuration des groupes sociaux primaires (famille, collectivité locale...) et à l'absence de prise en charge par l'Etat de l'ensemble des fonctions (économique, assistance, création collective, intégration...) que ces groupes sociaux assuraient. Les associations prennent donc en charge des activités qui ne sont plus, ne sont pas ou sont complémentaires des fonctions exercées par les groupes sociaux primaires et les institutions politiques ou étatiques. A ce titre, les associations sont à la fois reflet et agent du changement économique et social et peuvent être considérées comme un outil permettant de détecter ce changement. ;

- reposant sur un mode de participation volontaire et organisée, les associations fonctionnent comme un relais ou un rouage intermédiaire entre les individus d'une part et la commune d'autre part (1)

(1) Ce relais peut aller dans le sens d'un consensus social ou dans un sens de revendication et de remise en cause de la réalité sociale.

L'émergence et la généralisation de ce mode de participation sociale peut laisser penser à une déstructuration des relations traditionnelles entre les individus et les collectivités locales. Les associations peuvent fonctionner à ce niveau comme réservoir ou miroir déformant de la démocratie et comme centre de formation des responsables locaux ;

- dans une perspective économique enfin, nous considérons l'association comme un groupe producteur de biens et de services non-marchands. A ce titre, l'association est une unité économique qui se démarque normalement de la logique du secteur privé et de celle du secteur public. Elle assure des fonctions économiques (loisirs, entr'aide, assistance...) qui ne sont pas ou plus assurées par l'Etat ou le secteur privé. On peut donc interpréter la multiplication des associations comme la constitution d'un véritable secteur non-marchand (2), qui peut se substituer au marché pour des activités non rentables et au secteur public pour la gestion d'activités socio-culturelles débudgétisées. Ce tiers secteur non-marchand reste néanmoins fortement dépendant des deux secteurs dominants de l'économie. Les associations ont souvent quelques difficultés à s'affranchir des contraintes du marché et des contraintes du service public.

Nous pensons enfin, dans une perspective dynamique, que le phénomène associatif contemporain est marqué par un double mouvement :

- multiplication des associations que nous interprétons comme la généralisation d'un mode d'action social spécifique (2) ;
- diversification des associations que nous pensons dans la tendance d'une division croissante des activités et fonctions des groupes sociaux.

C'est donc dans ce cadre unité-diversité et selon leur double dimension (groupe social et entité économique) que les associations sont un outil privilégié d'analyse du changement dans la mesure où l'on peut y trouver des éléments de réponse à la question de l'articulation du changement économique et du changement social.

(1) B. LORY, Associations et trois secteurs non-marchands, in Recherche Sociale, n° 67, juillet-septembre 1978.

(2) Il se créent chaque année environ 25.000 associations en France. Cf. J.F. CANTO, Panorama des déclarations d'associations in Recherche Sociale, n° 60, octobre-décembre 1976.

Compte-tenu de ces remarques, nous avons établi les trois hypothèses de travail suivantes :

- les transformations économiques qui se manifestent entre autres par la division du travail, la mobilité géographique et professionnelle, la déstructuration des entités économiques traditionnelles, peuvent être vérifiées à travers l'étude des associations et de leur évolution ;
- les associations en tant que groupes sociaux permettent de détecter des changements dans la structuration et la hiérarchisation des groupes sociaux à l'échelle communale ;
- l'étude des associations est un moyen de connaître la capacité de prise en charge par la population des transformations économiques et sociales et permet ainsi de relier ces initiatives avec le processus du changement.

C'est donc en partant de ces hypothèses, et sur cette conception des associations que nous avons élaboré une méthode de travail permettant de répondre aux interrogations que nous avons explicitées.

I.2. LES METHODES D'INVESTIGATION

Plusieurs méthodes complémentaires ont été mises en oeuvre :

- l'étude de la vie associative communale à partir d'une enquête sur le terrain dans deux communes choisies à partir de la typologie communale : MORESTEL et SAINT-MARCEL BEL ACCUEIL ;
- une tentative pour relier les phénomènes de recherche et d'affirmation de l'identité des cultures locales avec les processus de transformations sociales : l'exemple des Sociétés Savantes et des Groupes d'Etudes Locales dans la zone du S.P.O.T. ;
- enfin l'exploitation d'un fichier de créations d'associations dans la même zone entre 1968 et 1978.

II. LA VIE ASSOCIATIVE COMMUNALE

Les communes de MORESTEL (1) et de ST-MARCEL BEL-ACCUEIL, ont été sélectionnées à partir de la typologie communale parce que caractéristiques de situations contrastées eu égard au changement socio-économique.

- MORESTEL avec le passage d'un type "centre-secondaire" à un type "petit centre industriel en développement", sans que ce changement puisse être relié à la proximité d'un pôle urbain ;
- ST MARCEL BEL ACCUEIL, commune de l'ancien périmètre d'agglomération de la Ville Nouvelle de L'ISLE D'ABEAU qui ne change pas de type et reflète, semble-t-il, la situation moyenne d'un bourg rural.

Après un travail préalable de repérage et d'identification des associations pour ces communes, nous en avons sélectionné un certain nombre en l'absence de contraintes d'exhaustivité. Les associations et groupements professionnels ont été écartés en faisant l'hypothèse qu'ils participent surtout à des structures nationales dont l'analyse renvoie à une autre problématique.

L'étape suivante a consisté en des entretiens avec les présidents d'associations et quelques notables locaux (élus, maire, curé...) afin d'établir une fiche signalétique par association et de recueillir un discours des responsables sur leur propre association, la vie associative et la vie communale. Certes, le choix des présidents d'associations interdit en particulier toute analyse de la participation sociale, mais il a semblé suffisant, en première instance, pour tester nos hypothèses et détecter les transformations sociales à l'échelle communale.

Par rapport aux recherches généralement menées sur les associations, la démarche adoptée est à la fois originale et marginale : la zone du S.P.O.T. est essentiellement un tissu semi-rural sur lequel peu

(1) Pour un compte-rendu plus complet de cette étude, on se reportera à G. CLAISSE "La vie associative à MORESTEL", note de travail 78-8, février 1978, 63 p.

d'analyses sur la vie associative ont été réalisées ; l'angle d'attaque du phénomène associatif reste marginal en ce qu'il vise à considérer les associations comme outil plutôt que comme objet d'analyse.

II.1. MORESTEL : DES ASSOCIATIONS QUI EXPRIMENT LES TRANSFORMATIONS LOCALES (1)

MORESTEL, commune urbaine de 2.500 habitants environ, est située dans la partie Nord de l'Isère, à proximité de la future centrale nucléaire de CREYS-MALVILLE. Son évolution démographique et économique au cours des dix dernières années est caractérisée par :

- un solde migratoire et un solde naturel positif qui laissent supposer une fixation de la population locale, et une attraction sur la population extérieure ;

- un fléchissement des activités agricoles traduit par la diminution du nombre d'exploitations agricoles ;

- une densification du tissu industriel avec la création et le remplissage progressif de la zone industrielle ;

- une augmentation sensible du nombre de commerces et de services qui font de MORESTEL un centre d'échange pour l'ensemble du canton ;

- une construction soutenue de logements individuels ou collectifs et la réalisation d'un certain nombre d'équipements collectifs entraînant une modification sensible du paysage urbain.

MORESTEL connaît donc un certain dynamisme économique et démographique, que l'on peut relier à un dynamisme associatif que nous avons analysé.

II.1.1. Socio-démographie des associations

Nous avons dénombré environ 40 associations dont l'adresse officielle est située sur la commune de MORESTEL. Si l'on retient un premier indicateur, celui de la densité associative, la commune compte envi-

(1) G. CLAISSE *op. cit.* p.

ron une association pour 65 habitants. L'indicateur de natalité associative, avec la création de 21 associations entre 1968 et 1978, soit 8,6 associations pour 1.000 habitants, fait ressortir l'un des taux de natalité les plus forts que nous ayons observé sur l'ensemble des communes urbaines de la zone (1). Il se crée donc chaque année une association pour 1.250 habitants, ce qui constitue une moyenne relativement élevée (2).

Parmi les 40 associations dénombrées, nous en avons enquêtées une quinzaine, après avoir éliminé l'ensemble des groupements professionnels, associations intercommunales et parents d'élèves. Nous avons, en première analyse, tenté une première estimation du degré de participation sociale. Nous avons recensé dans les associations enquêtées environ 600 adhérents, ce qui a permis, compte-tenu des problèmes de double ou triple appartenance et de la vocation cantonale de certaines associations, à estimer un taux de participation sociale d'environ 20 %.

Ce dynamisme associatif se double d'une très grande diversité d'associations tenant non seulement à la variété des activités ou fonctions prises en charge par les associations, mais à d'autres facteurs tels que :

- la taille de l'association : de 4 à 30 adhérents,
- le degré de rayonnement spatial : de la commune au département,
- le type d'adhérents : âge, sexe ;
- le dynamisme : fréquence des réunions, manifestations, évolution du nombre d'adhérents.

Face à cette diversité, il nous a semblé important de différencier plusieurs types d'associations en reprenant en grande partie la typologie élaborée par F. CAROUX (3) et en la complétant par un type, l'association d'allégeance (4). Nous avons ainsi distingué quatre types d'associations sur MORESTEL :

(1) B. GERARDIN "Quelques données quantitatives sur les créations d'associations 1901 de 1968 à 1978, note de travail IEE n° 78-24, septembre 1978, 21 p.

(2) J.F. CANTO *op. cit.* p.

(3) F. CAROUX "Typologie, la démocratie par l'association", *Esprit*, juin 1978, pp. 9 à 11.

(4) J.M. KELLERHALLS "Formes et fonctions de l'action communautaire dans la société moderne", Ed. Payot, 1974, 229 p.

- des associations d'allégeance qui se créent autour de groupes porteurs (Armée, Eglise...) et sur une communauté d'intérêts (Anciens Combattants, Prisonniers de Guerre, Paroisse etc...). Les manifestations de ces associations sont des activités symboliques dans la mesure où elles expriment le souvenir d'évènements patriotiques ou visent à reproduire tel ou tel aspect des institutions nationales ou communales à travers des commémorations, défilés, musique... ;

- des associations d'expansion dans le domaine des loisirs, de la culture, des sports. L'organisation de ces associations repose sur le bénévolat et la poursuite d'objectifs bien définis. La participation sociale y semble beaucoup plus instrumentaliste : l'adhérent y bénéficie d'un ensemble d'équipements (équipements sportifs, salles de jeux, documentation...). Elles ont un rôle d'animation très important sur MORESTEL (ex : associations de foot, "club des toujours jeunes"...) ;

- des associations de gestion, ou parapubliques qui rendent des services à certains groupes de la population locale (personnes âgées, familles nombreuses, jeunes) à travers la prise en charge de services non assurés par les pouvoirs publics (maison d'éducation, aides familiales rurales). Ces associations font de plus en plus appel à des animateurs ou des employés pour la réalisation de leurs objectifs. Les préoccupations administratives y deviennent essentielles, même si elles tentent de ne pas trop s'éloigner de la population ;

- des associations d'intervention qui se proposent une action sur la commune et le changement économique et social. Elles ont pour objet la défense d'intérêts communs à telle catégorie de population (agriculteurs, locataires H.L.M., commerçants...) ou la remise en cause de certaines options de la commune. Ainsi, l'Association pour la Défense de l'Environnement a été créée à la suite de la construction de la Centrale Nucléaire à CREVS-MALVILLE.

Le tissu associatif de MORESTEL est constitué pour une bonne moitié d'associations d'expression, puis d'associations d'allégeance, de gestion et enfin d'intervention. Il va de soi que la répartition des associations dans tel ou tel type relève de choix parfois arbitraires, car

une même association peut relever de plusieurs types à un moment donné (1), ou différents types correspondre à différentes phases d'évolution d'une même association (2).

II.1.2. Deux périodes de la vie associative

Depuis la fin de la deuxième guerre mondiale, MORESTEL a connu deux phases de création d'associations que l'on peut relier à deux périodes de transformations économiques et sociales : elles répondent à deux logiques différentes, ne concernent pas les mêmes groupes sociaux et recouvrent des significations différentes.

Au cours de la première période, de 1945 à 1955, on remarque la création d'associations qui sont : soit en prise directe avec les conséquences de la guerre (Anciens Combattants, Prisonniers de Guerre...), soit issues de différents mouvements sociaux liés à la destruction du monde rural (maison d'éducation, aides familiales rurales), soit issues de la prise en charge par les agriculteurs de leurs problèmes (défense du cheptel, tabac...). Les associations qui se créent durant cette période sont : soit des associations d'allégeance, soit des associations d'intervention qui visent essentiellement la défense d'intérêts communs et reposent sur un certain militantisme. Elles sont l'expression ou le reflet des problèmes de l'après-guerre et de la restructuration du secteur agricole. Elles concernent des groupes sociaux bien définis : agriculteurs, anciens combattants. Elles jouent un rôle de régulation et d'intégration sur la commune par la réalisation de services ou l'octroi de compensations aux catégories les plus touchées et marginalisées.

La deuxième période va de la fin des années 60 à nos jours et correspond à la création ou à la restructuration d'associations dans le domaine des sports, des loisirs ou de la culture. Cette période recoupe la phase de dynamisme démographique et économique de MORESTEL. Les associations créées (21 entre 68 et 78) sont essentiellement des associations

(1) Ex : Club archéologie-histoire, association d'expression et d'intervention.

(2) Ex : aides familiales rurales : de 1950 à fin des années 60 : association d'intervention, depuis, association de gestion.

d'expression qui s'adressent à des catégories de population très variées. A travers un certain nombre de restructurations ou de créations, se dessine une évolution très nette vers une division des activités ou fonctions assurées par les associations, qui fait écho au développement de la division sociale du travail. On passe ainsi d'associations multifonctionnelles (assistance, loisirs, relations...) à des associations unifonctionnelles et à monoactivité : l'évolution de l'association sportive de MORESTEL est très intéressante à ce titre, puisqu'elle a éclaté en un certain nombre d'associations : football, basket, club nautique, karaté, judo...).

Ce développement semble en grande partie pris en charge par les commerçants et les cadres qui introduisent, à travers les manifestations de leur société, des comportements novateurs (gala, spectacles, dîners dansants, voyages...) et assurent des activités qui ne sont pas ou plus satisfaites par le marché local dans le domaine des loisirs (ex : fermeture du cinéma). Ces associations fonctionnent plutôt sur un modèle d'acceptation du changement économique et social, et de promotion des comportements nouveaux importés des pôles urbains (aéroclubs, ski-club) et généralement exportés sur les communes environnantes (diffusion spatiale de certaines associations : sport, troisième âge).

Cependant, si ce phénomène constitue la tendance lourde du développement associatif à MORESTEL, l'expansion économique et démographique de la commune, qui modifie le paysage urbain, se traduit par l'émergence d'un mouvement de défense du patrimoine et de la culture locale (archéologie et histoire, arts et culture) et la création d'un mouvement de défense de l'environnement.

Enfin, les associations de MORESTEL semblent être en relation étroite avec le Conseil Municipal. Ces relations ne sont guère d'ordre financier, les subventions restant très limitées. Cette interdépendance est plutôt lisible au niveau du nombre d'élus municipaux qui arrivent au Conseil Municipal par le biais de responsabilités au sein des associations. Ainsi, les commerçants augmentent leur représentation au Conseil Municipal au détriment des agriculteurs. On peut donc observer, par le biais des associations, une modification dans la hiérarchie des groupes sociaux à MORESTEL.

II.2. SAINT MARCEL BEL ACCUEIL (1)

SAINT-MARCEL BEL ACCUEIL, commune rurale de 671 habitants au recensement complémentaire de 1977, est située à proximité de BOURGOIN-JALLIEU et était incluse dans le périmètre d'agglomération de la Ville Nouvelle de L'ISLE D'ABEAU jusqu'en 1979. Un doublement de la population est prévu dans les dix années à venir. Cependant, la commune refuse depuis 1976 de délivrer des permis de construire à tout nouvel arrivant, car elle est touchée par l'urbanisation de la Ville Nouvelle, sans bénéficier des retombées de l'industrialisation de la zone.

Sur les neuf associations dénombrées sur la commune, six ont été enquêtées. La densité associative est de l'ordre d'une association pour soixante dix habitants. Nous avons relevé trois créations d'associations entre 1968 et 1978. Le nombre d'adhérents à ces associations, exception faite de l'association de chasse, est d'environ 110. On peut donc relever un certain degré de participation sociale et de création d'associations. Mais, à la différence de MORESTEL, la vie associative n'est pas très dense.

On note surtout des associations d'allégeance (Anciens Combattants d'Afrique du Nord, Pompiers...) et de gestion (Sous des Ecoles, Comice Agricole, association de chasse...), avec cependant la création récente de deux associations d'expression (la Société de Gymnastique et l'Association Sportive).

L'intégration de la commune dans la Ville Nouvelle de L'ISLE D'ABEAU a eu pour principale conséquence la réalisation de logements individuels tant au titre de résidences principales que secondaires. L'installation de cette nouvelle population a divisé le village entre "gens du pays" et "gens qui viennent d'ailleurs" nommés "les étrangers", auxquels on demande de se tenir à l'écart des affaires du village.

On retrouve de manière significative ce clivage à l'occasion de la création de l'association sportive de 1977 : la direction de l'association recouvre en grande partie la "liste perdante" qui manifeste

(1) O. REVEYRAND : étude monographique et vie des associations à SAINT-MARCEL BEL ACCUEIL. Note de travail IEE n° 78-7, février 1978, 25 p.

ainsi son intérêt pour les jeunes, le Conseil Municipal privilégiant plutôt le troisième âge. C'est sans doute une manière détournée de parvenir à la prise du pouvoir lors des prochaines élections municipales.

L'Association du Sou des Ecoles et l'Association Sportive sont les associations les plus dynamiques de la commune. C'est par le biais de ces deux groupes que sont introduits des comportements novateurs (spectacles, voyages, animation...). Cela s'explique par le fait que le même président dirige ces associations et que le groupe social qui en assure la gestion est composé en grande partie de nouveaux arrivants.

Cette monographie sur SAINT-MARCEL BEL ACCUEIL met en évidence l'intérêt des associations comme outil :

- pour vérifier notre typologie, puisque la structure associative ne semble pas avoir connu de modification importante ;
- pour détecter des signes de transformations sociales, notamment à travers la création de l'association sportive et le clivage qu'elle exprime.

Cependant, si les deux études de terrain nous ont permis de vérifier que les associations pouvaient être un outil pertinent d'analyse du changement économique et social, les difficultés d'interprétation et de mises en perspectives des résultats rencontrées, ont conduit à définir une approche complémentaire : l'exploitation du fichier de créations d'associations.

L'observation sur le terrain a permis de recueillir une série d'informations importantes qu'il s'agit de comprendre et d'interpréter, ce qui pose deux types de problèmes : les uns liés au plan des données, les autres à l'absence de référence.

L'insuffisante fiabilité des données recueillies est certainement la contrepartie de tout entretien spontané, faisant appel à la mémoire et à la sensibilité personnelle de la personne enquêtée. Il apparaît cependant que le discours tournant autour de la création ou de la restructuration d'une association fait ressortir l'initiative d'un individu, met en lumière une personnalisation du changement par rapport à une socialisation du changement.

Il nous semble, d'autre part, que les informations obtenues n'ont d'intérêt fondamental que si elles peuvent être rapportées à d'autres informations pour les confronter, les évaluer. Il apparaît, à l'issue de ces deux monographies, que cet effort de réflexion soit en partie limité dans la mesure où les questions suivantes restent sans réponse :

- MORESTEL, ville de 2.500 habitants, regroupe une quarantaine d'associations : est-ce peu ou beaucoup pour une ville de cette dimension ?

- ces associations se répartissent en un certain nombre de type, retrouve-t-on les mêmes types et la même répartition dans une commune similaire ?

- dans quelle mesure la vie associative à MORESTEL ou à SAINT-MARCEL BEL ACCUEIL s'inscrit-elle dans une certaine norme ou au contraire, dans une certaine spécificité de la vie associative communale ?

Ces questions nous ramènent aux interrogations de notre problématique. Il apparaît notamment que les informations recueillies font ressortir l'initiative, les facteurs endogènes de changement, et confèrent à la commune une autonomie relative. Il nous a ainsi semblé nécessaire de déplacer l'échelle d'observation à un niveau plus global, afin de recenser et de produire des informations sur les associations dans l'ensemble du S.P.O.T.

III. SOCIÉTÉS SAVANTES ET CHANGEMENT SOCIAL

Au sein du mouvement associatif, les "sociétés savantes" et groupes de recherche locaux occupent une place originale et constituent un domaine d'investigation d'autant plus intéressant qu'ils manifestent depuis ces dernières années une nouvelle vitalité. La création ou le renouveau de ce type d'associations correspond à une conscience de la spécificité des cultures locales menacées de disparaître, à un regain d'intérêt pour les cultures ou les techniques paysannes.

La région du S.P.O.T. marquée par de profondes transformations socio-économiques au cours des vingt dernières années apparaissait à cet

égard comme un champ d'étude particulièrement bien adapté (1). Il s'agissait donc de répertorier ces associations, d'en connaître les caractéristiques (composition, fonctionnement), d'analyser le contenu de leurs travaux et de saisir les réseaux de relations entre leur membres et avec d'autres groupements.

L'enquête entreprise et réalisée en 1979 dans la zone du S.P.O.T. ne représentait en réalité qu'un aspect d'une recherche plus large menée sur ce thème (2). Il s'agissait, à titre expérimental, d'évaluer le phénomène actuel de développement des associations ayant pour objet la célébration, la sauvegarde ou la promotion de l'identité culturelle.

A partir du fichier de la Préfecture de l'Isère, plus de 150 associations se consacrant à la vie culturelle locale ont été dénombrées presque exclusivement localisées dans des communes industrielles, urbaines ou concernées par des migrations alternantes vers la région Lyonnaise.

Les associations ont été recensées pour onze communes localisées en dehors et autour du S.D.A.U. de la Ville Nouvelle, la plus importante ayant plus de 20.000 habitants, au total 11 communes regroupant près de 35.000 habitants.

46 associations ont été recensées. A partir de cet échantillon, plusieurs constatations ont pu être faites.

En premier lieu, le nombre d'associations recensées est relativement élevé, avec 4 en moyenne par commune, celles à vocation scientifique représentant le quart d'entre elles : les plus nombreuses sont orientées vers l'écologie, la protection de l'environnement.

(1) Cf. N. GEROME, en collaboration avec le Centre d'Ethnologie Française "Changement économique, changement social et vie associative". Note de travail n° 78-28, novembre 1978.

(2) Cf. N. GEROME, "Les sociétés savantes, les cultures locales et les transformations sociales", communication au Colloque International "Production et affirmation de l'identité culturelle", Toulouse, 3-7 septembre 1979, document ronéoté.

En second lieu, elles présentent une certaine fragilité et fonctionnent épisodiquement, caractéristiques fréquentes chez ce type d'associations ; un tiers d'entre elles n'étaient pas en activité au moment de l'enquête malgré une création remontant à moins de dix ans pour la plupart.

En troisième lieu, le projet et l'implantation de la Ville Nouvelle de L'ISLE D'ABEAU semblent être ressentis comme une menace par les habitants de ces communes et les amènent à une interrogation sur l'ensemble du processus de transformation sociale. Le souci de promouvoir et de conserver une culture locale, indépendamment de la nature affichée de l'association, transparait à travers les discours tenus par leurs représentants au cours des entretiens.

Enfin, nous avons pu mettre en évidence l'existence d'un réseau de personnes participant à plusieurs sociétés savantes avec différents cas de figure : multiparticipation à l'intérieur d'une même discipline, à différentes disciplines, réseaux internes à une localité ou étendus à l'ensemble de la région. A la différence de ce qui est observé dans les villes de petite et moyenne importance, les associations culturelles des communes rurales ne pratiquent pas de sélection sociale et marquent une volonté de distance par rapport au politique, les conditions du maintien de la culture et de l'identité locales ne pouvant être assurées que dans le cadre de la communauté, indépendamment de pressions extérieures.

IV. PREMIÈRES EXPLOITATIONS DU FICHER DES CRÉATIONS

D'ASSOCIATIONS ENTRE 1968 ET 1978 (1)

Nous avons constitué un fichier des créations d'association dans la partie Isère du triangle LYON-CHAMBERY-GRENOBLE, fichier élaboré à partir d'un relevé systématique, dans les préfectures et les sous-préfectures de GRENOBLE, VIENNE et LA TOUR DU PIN, des associations créées depuis 1968 (date de création et dénomination des associations par commune). Ces données ne nous permettent donc pas de connaître l'ensemble des associations en activité, mais seulement d'évaluer la natalité associative.

(1) B. GERARDIN. Note de travail IEE n° 78-24 op. cit. p.

Malgré cette limite, ces données complètent utilement notre information et donnent une première indication de l'importance et de la diversité des associations dans notre zone d'étude.

IV.1. LES PRINCIPALES CATEGORIES D'ASSOCIATIONS

Un premier examen rapide du fichier fait apparaître la diversité des pôles d'intérêt des individus qui se regroupent pour promouvoir une activité. Les créations d'associations les plus nombreuses concernent les associations sportives dans des domaines variés. Viennent ensuite les associations communales de chasse agréées, qui ont été pour la plupart créées en 1971-72, suite à la loi visant à créer de telles structures.

On trouve aussi fréquemment des sections locales de la Fédération Nationale des Anciens Combattants d'Afrique du Nord, et des clubs du troisième âge qui se développent surtout depuis 1973 dans l'ensemble des communes. Les Associations d'Aides Familiales, les Associations Paroissiales, les Amicales de Sapeurs-Pompiers, les Amicales de Personnel Communal, les Sous des Ecoles, sont des types que l'on rencontre souvent.

Devant cette diversité d'associations, le problème est de trouver des caractéristiques pertinentes - permettant de classer les associations recensées selon une typologie adaptée aux caractéristiques de notre fichier. Aucune recherche systématique n'a été entreprise jusqu'ici dans ce sens.

IV.2. QUELQUES DONNEES QUANTITATIVES

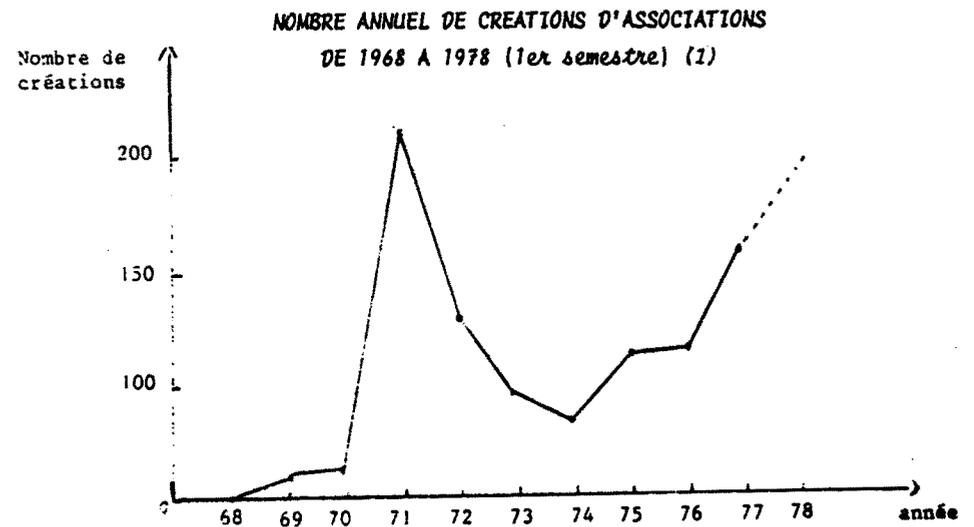
Le relevé des créations d'associations porte sur 198 communes de l'Isère. Depuis 1968, nous avons enregistré la naissance de 1.227 associations, soit une association pour 184 habitants. Il se crée donc, chaque année en moyenne sur l'ensemble de la partie Isère de la zone, une association pour 1.780 habitants.

Ces créations concernent les communes tant rurales (701 associations) qu'urbaines (526). Cependant, 26 communes n'ont créé aucune association avec la répartition suivante par taille :

moins de 200 habitants :	7
de 200 à 500 " :	10
de 500 à 1000 " :	7
de 1000 à 2000 " :	1
plus de 2000 " :	1

Mis à part le cas de SILLANS et RENAGE, il s'agit dans tous les cas observés, de petites communes rurales situées, pour la plupart, dans la partie Sud de l'Isère (cf. carte). Cependant, on ne doit pas en conclure qu'il se crée proportionnellement moins d'associations dans les communes rurales que dans les communes urbaines ; en effet, le nombre moyen de créations d'associations pour 1000 habitants a été de 6,4 pour les communes rurales et de 4,5 pour les communes urbaines.

Mises à part les années 1971 et 1972, qui correspondent à la création de nombreuses associations de chasse, on constate une croissance régulière de la natalité associative, puisque l'on observe depuis 1975 plus de 100 créations par an (cf. Graphique ci-dessous).



(1) Source : B. GERARDIN. op. cit. p.

Les données précédentes sont autant d'indicateurs d'un certain dynamisme qu'il faudrait analyser et interpréter. Trois observations seront faites pour conclure :

- la création d'associations nouvelles connaît une croissance rapide depuis quelques années, ce qui semble traduire un regain général du phénomène associatif ;

- dans la zone d'investigation, on observe une natalité associative plus forte dans les communes du Nord de l'Isère que dans celles du Sud ; en particulier la natalité la plus élevée est observée dans les communes urbaines de l'axe LYON-CHAMBERY, lesquelles ont en même temps connu la croissance économique la plus soutenue sur la période 1968-75.

- enfin la cartographie dynamique a été réalisée sur les créations d'associations ; elle permet de mettre en lumière des processus de diffusion spatiale de la natalité associative, principalement autour des centres urbains et le long des axes de transport.

CONCLUSION

Nous considérons les associations comme un outil pertinent d'analyse du changement économique et social, dans la mesure où elles sont d'une part le reflet partiel de ce changement, d'autre part une catégorie de diffusion de ce changement.

En tant qu'agents de diffusion du changement, les associations nouvellement créées, fonctionnent essentiellement comme diffuseurs de certaines valeurs et normes urbaines dans le milieu rural. Ainsi, tout un ensemble de catégories, de concepts et de notions, sont introduits dans la mentalité collective par le biais des associations ; ceux qui n'avaient auparavant aucun sens en tant que tels dans la mentalité collective rurale : notion de troisième âge, de compétition sportive, de défense de l'environnement.

Il est clair que ces références culturelles ne sont pas introduites exclusivement par les associations, l'ensemble des médias jouant également un rôle fondamental dans la diffusion de ces normes. L'association qui se crée ou fonctionne autour de ces notions leur donne un contenu et une présence institutionnelle sur l'espace social local, et en assure donc d'autant la prégnance.

Il va de soi que nous n'avons pas l'intention de généraliser ces conclusions à l'ensemble des milieux sociaux. Si nous estimons que les transformations économiques et sociales observées dans la zone du S.P.O.T. se fixent ou s'inscrivent en partie dans la vie associative, il peut en être tout autrement dans des agglomérations urbaines pour lesquelles il faudrait étudier par exemple des groupes informels.

Enfin, compte-tenu des premiers résultats des études de terrain et du recensement des créations d'associations, un retour méthodologique s'impose afin de déterminer de quelle manière "l'outil-association" d'analyse du changement pourrait être amélioré. Deux types de travaux complémentaires peuvent être menés :

- des études de terrain ;
- des recherches visant à rendre opérationnel le fichier-association.

Partant du fichier des créations d'associations et de la cartographie associative, on peut désigner des terrains d'investigation intéressants parce que posant a priori des problèmes d'interprétation. On pourrait par exemple sélectionner des communes à faible ou à forte natalité associative pour une population communale donnée. LA VERPILLIERE (29 associations créées entre 1968 et 1978) et RENAGE (aucune création d'association), communes urbaines d'environ 3.000 habitants méritant d'être étudiées dans cette perspective.

Par ailleurs, un effort d'amélioration du fichier est nécessaire dans la mesure où une association y est assimilée à une unité de mesure. Cet effort devra porter en premier lieu sur la définition d'une typologie des associations compatible avec les caractéristiques du fichier. La typologie que nous avons retenue pour MORESTEL nous semble intéressante, mais sa généralisation nécessite la formulation d'hypothèses de travail pertinentes lorsqu'il s'agit : d'une part de ventiler des associations qui peuvent appartenir à plusieurs types et d'autre part, d'éviter de créer une catégorie "fourre-tout" trop importante. C'est donc au niveau de la formulation de ces hypothèses de travail que l'articulation entre travail de terrain et production d'informations prend toute sa signification. En supposant qu'un tel traitement du fichier

puisse être réalisé, il devrait permettre d'élaborer une typologie communale des créations d'associations que l'on pourrait alors confronter avec les typologies communales reposant sur d'autres indicateurs (démographiques, économiques, finances locales...).

Cependant, pour être pleinement opérationnelle, une typologie communale reposant sur un indicateur vie associative, nécessiterait la connaissance de l'ensemble des associations en activité, soit dans chaque commune, soit sur un échantillon de communes représentatives des différentes tendances (environ 50 communes). Ces informations pourraient être obtenues par une enquête auprès des mairies, seules structures à même d'établir une liste assez fine des associations sises sur la commune et toujours en activité.

Ces perspectives de recherches permettraient de produire et de traiter des informations qui font souvent défaut lorsqu'on étudie les associations.

THÈME 5 ET 6 ÉQUIPEMENTS COLLECTIFS ET VIE ASSOCIATIVE

Février 1978

CLAISSE Gérard

"La vie associative à MORESTEL". Note de travail 78-6, 63 p.

Février 1978

REVEYRAND Odile

"Etude monographique et vie des associations à SAINT MARCEL BEL ACCUEIL".

Note de travail 78-7, 25 p.

Septembre 1978

GERARDIN Bernard

"Quelques données quantitatives sur les créations d'associations 1901, de 1968 à 1978 dans la partie ISERE". Note de travail 78-24, 21 p.

Novembre 1978

GEROME Noëlle

"Changement économique, changement social et vie associative". Note de travail 78-26, 11 p.

Décembre 1978

CUSSET Jean-Michel

"Production des équipements collectifs, pratiques sociales et Ville Nouvelle. L'expérience de la Ville Nouvelle de L'ISLE D'ABEAD". Note de travail 78-29.

Février 1980

CLAISSE Gérard - CUSSET Jean-Michel

"Equipements collectifs, vie associative et sociabilité à VILLEFONTAINE". Note de travail 80-4, 32 p.

Mars 1980

CLAISSE Gérard

"Un outil d'observation du changement social : les associations". Note de travail 80-8.

T H E M E 7

LES SCENARIOS COMMUNAUX DE

CHANGEMENT

THEME 7 - LES SCENARIOS COMMUNAUX DE CHANGEMENT

Les indicateurs synthétiques élaborés à partir de fichiers, la confrontation entre différents fichiers donnant des informations complémentaires ou contradictoires ont permis, comme nous l'avons vu précédemment, la sélection de terrains d'observation, commune ou micro-région. A partir de ces données une bonne connaissance de la réalité socio-économique d'une commune est possible sans un travail préalable d'enquête sur le terrain. L'importance respective des acteurs locaux et leurs comportements en termes d'initiatives, d'adaptation dans la dynamique du changement économique et social resteront toutefois inégalement perçus : assez bien avec le fichier des notifications SAFER pour le marché foncier, indirectement grâce au fichier des associations. Certes, un travail de monographie pour les communes sélectionnées facilite, comme nous l'avons expérimenté avec DOMARIN, CHATONNAV et ROMAGNEU, la prise de contact et le dialogue ultérieurs avec les acteurs locaux (principalement la municipalité) afin de vérifier nos hypothèses de départ concernant les facteurs du changement. Mais cette phase préalable comme l'exploration des avenir possibles peuvent déboucher sur l'élaboration de scénarios communaux de changement, démarche que nous allons expliciter à travers l'exemple des trois communes précitées.

I. LE SCÉNARIO COMMUNAL DE CHANGEMENT

Le scénario communal de changement renvoie à la problématique exposée au début de ce rapport ; il s'efforce, pour l'objet local étudié, de répondre à deux questions essentielles :

- Quels changements observés s'expliquent par des déterminations exogènes (construction d'un tronçon d'autoroute, création d'une

ville nouvelle, fermeture ou ouverture d'un établissement industriel à siège social extérieur par exemple) ? Quels changements trouvent leur origine à l'intérieur de l'espace communal (politique municipale, initiatives de groupements de producteurs, comportements de propriétaires fonciers, d'entrepreneurs locaux, etc...).

- le lien entre le processus et l'initiative : les changements observés s'expliquent en grande partie par des processus économiques (redéploiement industriel à l'intérieur de la zone du S.P.O.T., politique de ramassage du personnel, évolution de la politique urbaine de l'Etat par exemple). Or, certaines initiatives locales peuvent venir contrecarrer ou au contraire accélérer l'évolution de ces processus : politique municipale pour freiner le mouvement d'exode rural ou attirer une population d'origine urbaine, émergence de formules d'association, d'agriculteurs jusque-là inédites dans la commune telles que G.A.E.C., groupement de producteurs, blocage du marché foncier par les propriétaires anticipant la valorisation de leurs terrains par la mise en place de grandes infrastructures de transport, etc...).

En d'autres termes, les acteurs locaux ont-ils des pouvoirs de proposition, de négociation et de transformation par rapport à la société environnante et leurs comportements traduisent-ils la volonté de freiner ou d'accélérer une dynamique dont ils ne sont pas le plus souvent les initiateurs ?

Le jeu des acteurs permet de reconstituer le scénario qui a conduit la commune observée à se transformer. En un sens, le scénario de changement est une tentative pour reconstruire une histoire, celle d'un groupe social ; la démarche consiste dans un repérage des événements les plus significatifs, à travers les discours des différents acteurs et des informations socio-économiques tirées du S.P.O.T.

La seconde étape est l'élaboration de scénarios communaux de changement pour l'avenir, à échéance de dix ans environ : elle utilise les informations auprès des acteurs eux-mêmes (leurs perspectives d'action pour les prochaines années), s'appuie sur le contexte socio-économique régional et national (répercussions de la stratégie de grou-

pes industriels, évolution des institutions locales et régionales par exemple) et sur des hypothèses relatives à la poursuite ou non du scénario antérieur.

En prenant l'exemple des trois communes citées plus haut, on s'efforcera de montrer la pertinence et l'intérêt de la démarche "scénariale" pour une analyse du changement au niveau local.

II. LA RECONSTITUTION DES SCÉNARIOS : CHATONNAY, DOMARIN, ROMAGNIEU (1)

Elle nécessite une analyse préalable des caractéristiques socio-économiques et démographiques de la commune, suivie d'une observation du jeu des acteurs pendant la période d'observation.

II.1. L'ÉVOLUTION DEMO-ÉCONOMIQUE ET SOCIAL

CHATONNAY : de la commune agricole à la commune résidentielle rurale

Cette commune a été choisie pour deux raisons : le nombre élevé de transactions foncières (cf. fichier des notifications S.A.F.E.R.), indicateur de changements socio-économiques réalisés ou en cours, le renversement de l'évolution démographique à partir de 1968 avec arrêt de l'exode rural et augmentation de la population communale. La tranche d'âge des 15-24 ans de 1968 en restant "au pays" a favorisé une certaine reprise du taux de natalité, alors que le solde migratoire redevenu positif (+ 0,75 %) entre 1968 et 1976 traduisait le caractère attractif de la commune à la différence des périodes antérieures.

Le déclin de l'activité agricole, l'attractivité de la commune liée à la politique municipale en matière d'équipements collectifs et de logements ont beaucoup modifié la structure socio-professionnelle des actifs ; le passage d'une structure à dominante agricole vers une

(1) Pour plus de précisions, on se reportera au document suivant : Trois scénarios communaux de changement : CHATONNAY, DOMARIN, ROMAGNIEU. Cahier de l'IEE, série turquoise n° 7, 1980.

structure à dominante ouvrière s'explique également par le choix des enfants d'agriculteurs : emploi dans des établissements industriels extérieurs avec migrations alternantes et non définitives (1).

Les mutations socio-économiques s'inscrivent également dans le renouvellement du parc de logements à partir de 1968 : les 132 constructions de logements autorisées entre 1968 et 1975 représentent 31 % du parc existant en 1968 ; 55 % de ces nouveaux logements sont collectifs. La prépondérance du statut d'occupation de "propriétaire" pour les résidences principales, la part relativement faible des résidences secondaires (18 % du parc de résidences) traduisent, semble-t-il, la résistance de la population locale à la migration définitive.

Le volume des transactions foncières (82 enregistrées par la S.A.F.E.R. de 1970 à 1978) est l'un des plus élevés observés au niveau communal dans la zone du S.P.O.T. : les agriculteurs, acheteurs nets de 27 hectares grâce surtout aux ventes des retraités de petites parcelles (1 à 3 hectares) ne bénéficient pas pour autant d'une réelle restructuration en raison de l'importance des fermages à titre précaire et de l'évolution des prix (pression de la demande de terrains à bâtir).

Enfin la structure du potentiel fiscal situe CHATONNAY à mi-chemin entre le type "commune rurale agricole" et le type commune "rurale à dominante résidentielle" (2).

Cette présentation rapide des caractéristiques communales met en évidence les atouts de CHATONNAY : redressement démographique, importance du patrimoine foncier que la municipalité cherche à valoriser ; en revanche, l'absence d'activités industrielles ou tertiaires nouvelles, donc la faiblesse relative de la taxe professionnelle, font supporter aux agriculteurs propriétaires et aux ménages résidents la majorité des charges communales. Le niveau d'endettement (1.666 F/ha en 1978

(1) Les 250 migrants alternants de CHATONNAY (en 1975) se répartissent entre cinq pôles d'emploi : VENISSIEUX (Berliet-RVI draine près du quart des actifs avec son réseau de cars de ramassage), ST JEAN DE BOURNAY (Calor), ECLOSES, CHAMPIER et BOURGOIN-JALLIEU.

(2) En 1978 on avait la répartition suivante : taxe professionnelle (11,2 %), taxe d'habitation (22,3 %), taxe foncier bâti (21,5 %), taxe foncier non bâti (44 %).

contre 1.652 en moyenne pour les communes du canton de ST JEAN DE BOURNAY) réduit les possibilités d'investissements supplémentaires.

DOMARIN : commune périphérique d'agglomération intégrée à une zone en pleine mutation

DOMARIN, commune de l'agglomération BOURGOIN-JALLIEU, connaît une forte croissance de sa population et de son parc de logements qui contraste avec un marché foncier relativement peu actif. Cet apparent paradoxe laisse entrevoir un mode original de développement et une anticipation des changements par la municipalité.

La population de DOMARIN passe de 553 à 610 habitants de 1962 à 1968 et de 610 à 846 entre 1968 et 1975, soit 3,1 % de la population totale de l'agglomération en 1975 contre 2,5 % en 1968. Cette croissance, essentiellement imputable à un solde migratoire positif (+ 4,2 % entre 1968 et 1975 en moyenne), correspond à un "dessalement" démographique de la commune-centre de BOURGOIN-JALLIEU sur les communes périphériques.

Si DOMARIN a encore une forte proportion d'ouvriers dans sa population active résidente (52,4 % en 1975), depuis 1968 la population des couches intermédiaires salariées (ingénieurs, cadres et employés) et des professions libérales a augmenté (+ 15,6 % globalement) ; elle représente 33,1 % de la population active en 1975 contre 20 % en 1968. L'agriculture est depuis longtemps une activité marginale de la commune, les agriculteurs ne comptant que pour 7,2 % dans la population active en 1968 et 2,2 % en 1975. Son dépérissement progressif s'explique par le vieillissement des chefs d'exploitation et l'importance de la double activité (36 % des chefs d'exploitation en 1970), étape vers une mobilité professionnelle complète.

Enfin entre 1968 et 1975, le parc de logements s'est accru de 75 unités ; chiffre supérieur au nombre de logements construits entre 1915 et 1967.

ROMAGNIEU : une transformation subie, accélérée par la construction de l'autoroute A 43

ROMAGNIEU a été choisie en raison du nombre élevé de transactions foncières (1), mais aussi du fait de la proximité de l'autoroute A 43 et de l'échangeur de CHIMILIN.

La commune se caractérise par un déclin démographique continu, la population déclinant de 1.079 à 871 habitants entre 1954 et 1975. Un certain rajeunissement pourrait être favorisé par les 122 jeunes de 20 à 30 ans (en 1975) en cas de maintien sur place. ROMAGNIEU devient en 1975 une commune rurale non agricole : les agriculteurs ne représentent plus que 39 % des actifs, les ouvriers (36 %) ayant une part comparable. La régression de l'agriculture se traduit par la recherche d'activité professionnelle extérieure au secteur par les enfants des chefs d'exploitation qui continuent à résider dans la commune. Actuellement, on compte environ 70 exploitations, de faible taille, dont la survie est due à des activités agricoles de résistance : l'élevage laitier assurant un revenu mensuel quasi permanent et la culture du tabac. La restructuration foncière s'est opérée par le jeu des transactions grâce au remembrement effectué de 1973 à 1976 et lié à la construction de l'autoroute (2).

Les chefs d'exploitation ont cherché à agrandir leur patrimoine foncier, en grande partie pour des raisons de sécurité ; la propriété de cet instrument de travail étant jugée importante dans un climat d'incertitude économique et de concurrence entre utilisations du sol.

Enfin l'importance des migrations alternantes (elles concernent 75 % de la population active résidente) traduit la faiblesse de l'offre d'emplois sur place, en particulier celle de l'artisanat et du commerce traditionnel. L'autoroute a permis la création de 15 emplois : 3 au péage de CHIMILIN et 12 dans les stations-services de l'aire de stationnement.

(1) 49 contre 14 pour la micro-région de PONT-DE-BEAUVOISIN, pendant la période 1970-1975.

(2) Le volume élevé des transactions (71 de janvier 1970 à juillet 1978), soit 55 échanges pour 1.000 hectares de S.A.U. masquant la faible taille des parcelles échangées (inférieures à 3 hectares). Sur cette période, les agriculteurs ont été acquéreurs nets de 49 hectares et ont acquis 85 % des surfaces mises en vente sur le marché foncier notifié.

II.2. Le scénario communal de changement

II.2.1. Initiative municipale et "stratégie d'habitat" : CHATONNAY

CHATONNAY a pu supporter le déclin de l'activité agricole dominante jusqu'alors en termes d'emploi, sans que ce processus général se traduise par la poursuite de l'exode rural, lequel aurait provoqué le déclin quasi irréversible de la commune. La proximité de l'agglomération, donc de pôles d'emploi a permis à CHATONNAY de conserver une partie de sa jeunesse, de la fixer malgré une activité professionnelle à l'extérieur, et d'attirer une population nouvelle. C'est ici qu'interviennent les initiatives municipales, et plus particulièrement celles émanant du maire.

En 1970, la municipalité consciente de l'insuffisance de l'offre de logements et de ses VRD (voirie, réseaux divers) entreprend l'aménagement d'un lotissement communal (23 individuels en accession) avec le concours financier de la Société H.L.M. de VOIRON et en collaboration avec les services sociaux de Berliet (90 % des ménages occupant comprennent au moins un salarié de la firme). En raison des conditions financières avantageuses d'accession à la propriété, les jeunes ménages de la commune (la moitié des occupants) et les ménages originaires de la banlieue Est de Lyon s'installent sur ce lotissement.

En 1975, la municipalité engage deux nouvelles opérations : la construction de deux immeubles locatifs H.L.M. (24 logements) et celle d'un foyer intercommunal de personnes âgées (60 pensionnaires actuellement). A partir de la même année, la commune crée un nouveau lotissement (26 lots) viabilisé à des conditions intéressantes pour l'acquéreur (35 F/m² en 1979).

L'ensemble des opérations de construction est réalisé à proximité du centre du bourg, ce qui a réduit les dépenses d'investissement et de fonctionnement des infrastructures et freine le mouvement habituel de dispersion de nouveaux logements observé dans des nombreuses communes.

II.2.2. Une croissance urbaine "planifiée" dans un contexte local favorable : DOMARIN

Le scénario de DOMARIN, malgré l'absence de véritable programmation à long terme de la croissance urbaine, fait ressortir une certaine cohérence de la politique municipale en matière d'urbanisme. Les différentes municipalités en place depuis le début des années 60 ont, semble-t-il, opté pour un processus d'urbanisation par étapes en tirant parti au maximum des contraintes d'urbanisme imposées par l'Etablissement de la Ville Nouvelle de L'ISLE D'ABEAU à la commune-centre de BOURGOIN-JALLIEU (1).

Après avoir réalisé des travaux de viabilisation sur la période de 1962-1966, suivie d'une période de stabilisation (1967-1969), la commune de DOMARIN entreprend à partir de 1970 une politique du logement s'appuyant sur la construction de deux lotissements, l'un communal et l'autre privé. Ces deux opérations (75 logements) sont réalisées grâce à une maîtrise foncière préalable, la municipalité acquérant une dizaine d'hectares. En raison de l'augmentation de la population scolarisable à partir de 1975, une école primaire polyvalente et une école maternelle en 1977 sont mises en chantier. L'initiative locale, en l'occurrence municipale, a été favorisée par la conjonction d'une tendance globale au plan national (renouveau de l'habitat pavillonnaire en péri-urbain au début des années 70) et de la demande locale potentielle des résidents de BOURGOIN-JALLIEU.

Enfin, il est important de souligner dans ce scénario communal les relations de DOMARIN avec l'E.P.I.D.A. et la commune de BOURGOIN-JALLIEU. Malgré une intégration très limitée dans la Ville Nouvelle (2 % de son territoire compris dans le périmètre de la Z.A.N.), DOMARIN voyait une part importante de son potentiel fiscal lui échapper, en

(1) En effet, à partir de 1972, BOURGOIN-JALLIEU voit près de la moitié de son territoire intégré dans la zone d'agglomération nouvelle de L'ISLE D'ABEAU, partie sur laquelle la municipalité n'a pas l'initiative de construction et d'équipement ; le reste du territoire étant pratiquement entièrement urbanisé, la construction de nouveaux logements ne peut se faire que sur les communes périphériques ou par des opérations de rénovation urbaine sur les emplacements d'usines désaffectées.

l'occurrence, les ressources provenant de la zone industrielle incluse dans la Z.A.N., soit un montant variant entre 430.000 et 600.000 F. N'obtenant pas des avantages équivalents de la part de l'E.P.I.D.A., la commune décide de se retirer du S.C.A.N.I.D.A. en mars 1978. DOMARIN, comme les autres communes de l'agglomération n'envisage pas à terme un regroupement communal sous forme de syndicat ou de district qui permettrait une politique de développement équilibré des équipements collectifs. La coopération communale se réalise sous forme ponctuelle comme par exemple en ce qui concerne le ramassage des ordures ménagères. DOMARIN entretient avec BOURGOIN-JALLIEU des liens privilégiés grâce notamment aux conventions relatives au Bureau d'Aide Sociale et à l'entretien de l'éclairage public.

II.2.3. Adaptation passive et rupture de cohésion sociale : ROMAGNIEU

A partir des éléments et indicateurs tirés de la banque des données, le diagnostic sur ROMAGNIEU tendait à conclure à une "implosion sociale", en d'autres termes à un repli de la commune sur elle-même, à l'absence d'initiatives contrariant le mouvement de déclin, le tout étant confirmé par la faible créativité associative. Mais alors, il convenait de s'interroger sur l'incidence réelle de l'autoroute A 43 et de l'échangeur dans ce processus : accélération de l'implosion ou arrêt même momentané du mouvement ? Seule une enquête sur le terrain permettait d'y répondre.

L'A.R.E.A. (société gestionnaire de l'autoroute), agent extérieur à la commune a joué un rôle déterminant dans l'évolution des structures agricoles, comme catalyseur. Elle est aussi à l'origine de l'émergence de conflits entre acteurs locaux.

Durant les années 60, un projet de remembrement était refusé par l'ensemble des agriculteurs, mais la construction de l'autoroute a rendu obligatoire cette opération à partir de 1973 ; celui-ci n'a pas eu d'effet à court terme (aucune exploitation n'a disparu mais l'ensemble de celle-ci a été touché par une amputation de faible importance). Cependant à moyen terme, un remembrement de fait est intervenu avec l'exode agricole (libération des terres), la surface moyenne passant de 9,78 hectares en 1970 à 13 hectares en 1979. L'adaptation des agriculteurs de ROMAGNIEU est une résistance passive avec la recherche d'activités bien rémunérées et proches de la salarisation (blé, tabac).

A l'occasion de la construction de l'autoroute, l'A.R.E.A. avait découvert sur la commune un gisement important de graviers sur 35 hectares. Cinq des vingt propriétaires concernés ont refusé de vendre, enclavés au sein du périmètre et ont formé un groupement agricole d'exploitation en commun (G.A.E.C.). Cette attitude de résistance à un changement imposé se double d'une volonté de renouveau, de transformation dans le sens d'une agriculture modernisée s'appuyant sur des exploitations plus importantes.

Sur le plan municipal, on observe à la suite de l'opération de remembrement, l'établissement de relations conflictuelles. Lors des élections de 1977, quatre listes entrent en concurrence. L'ancienne liste battue en 1971 reprend le pouvoir, ce qui traduit, par la normalisation du processus de changement, son "intégration" dans la vie communale après la période de bouleversement induite par l'autoroute et le remembrement.

II.3. Le scénario du futur

Une démarche prospective "classique" suppose la construction d'un scénario tendanciel et de scénarios contrastés ou alternatifs pour la commune considérée.

Le scénario tendanciel n'est pas le plus probable mais le moins "volontariste" en ce sens qu'il suppose, pour la commune, la reproduction du scénario antérieur (d'innovation pour CHATONNAV, d'intégration à DOMARIN, de diffusion à ROMAGNIEU) et la poursuite des grandes tendances déméoconomiques observées sur la période antérieure: Les scénarios alternatifs explorent le devenir de la commune à partir d'hypothèses contrastées sur le jeu des acteurs locaux en réponse à différents facteurs de changement extérieurs. Nous n'envisagerons ici que les scénarios tendanciels.

II.3.1. CHATONNAV

L'analyse rétrospective de l'évolution de CHATONNAV nous a montré que cette commune avait su retrouver un certain dynamisme démographique grâce à une politique active du logement. Il s'agit ici de s'interroger sur le caractère provisoire ou définitif de ce redressement.

Sur le plan démographique, on observe que la croissance est liée pour l'essentiel au solde migratoire positif. En effet, le renouveau démographique est trop récent pour inverser rapidement des tendances lourdes. La baisse de la natalité, résultant de l'exode rural durant la période 1954-1965, limitera le rajeunissement de la population en entraînant une baisse temporaire de la classe d'âge 15-24 ans jusqu'en 1985.

L'augmentation de la population durant les prochaines années dépendra donc des capacités d'accueil de la commune et de son attractivité. La création d'un nouveau lotissement communal apparaît comme un élément favorisant l'arrivée d'une nouvelle population. La municipalité souhaite d'ailleurs favoriser la croissance démographique afin d'atteindre à l'horizon 1990 une population comprise entre 1.500 et 2.000 habitants.

Mais ce scénario d'évolution dépend d'un processus exogène : la croissance péri-urbaine, dont on maîtrise mal les paramètres. La nécessité d'une migration quotidienne domicile-travail sur de longues distances constitue une sorte de talon d'Achille. Une croissance rapide des coûts énergétiques pourrait rendre insupportable pour les migrants, ou pour leurs employeurs, le maintien d'une situation telle que celle que nous avons observée à CHATONNAV.

Rappelons que près du quart des actifs de CHATONNAV travaillent chez BERLIET-RVI à VENISSIEUX et sont ramassés quotidiennement par ces cars de ramassage. Le car constitue une sorte de cordon ombilical qui relie CHATONNAV au pôle d'emploi lyonnais. Sa rupture bouleverserait radicalement l'économie communale et remettrait en cause l'équilibre dynamique que nous avons analysé. Il convient donc d'insister sur la fragilité d'un redressement qui s'appuie uniquement sur une politique du logement s'intégrant dans un environnement attrayant, mais qui n'a pas été en mesure de limiter le déséquilibre habitat-emploi.

II.3.2. DOMARIN

En raison de la conjoncture française actuelle et des perspectives de la politique urbaine, il apparaît exclu que DOMARIN soit réintégrée dans le périmètre d'agglomération de la Ville Nouvelle de L'ISLE D'ABEAU au cours des cinq à dix prochaines années.

La politique municipale devrait consister dans la poursuite du scénario d'intégration, DOMARIN accentuant son caractère résidentiel et maintenant ses distances vis-à-vis de la commune-centre de l'agglomération de BOURGOIN-JALLIEU.

La croissance démographique de DOMARIN se poursuivra vraisemblablement avec l'effet combiné d'un solde migratoire positif (arrivée de nouveaux habitants s'implantant sur les lotissements pavillonnaires) et du solde naturel positif, également du fait du rajeunissement constant de la population. De 1.150 environ en 1977, la population devrait osciller autour de 1.500 habitants en 1985, ce qui correspond approximativement aux objectifs de la municipalité, compte-tenu de la capacité des équipements et services collectifs en place ou programmés.

Le niveau de l'emploi restera relativement stable, les implantations possibles dans la zone artisanale compensant la fermeture éventuelle de petites entreprises industrielles ou commerciales. De fait, la structure socio-professionnelle des résidents de DOMARIN ne connaîtra pas de transformation radicale.

Enfin, les formes de coopération communale entre DOMARIN et BOURGOIN-JALLIEU resteront souples et se maintiendront à leur niveau actuel de développement. On ne doit pas s'attendre au cours des prochaines années à la constitution d'un district urbain qui impliquerait un type d'intégration désiré par aucune des parties éventuellement concernées.

III.3.3. ROMAGNIEU

Le scénario "rétrospectif" de ROMAGNIEU a été caractérisé par l'absence d'initiative locale malgré la proximité de l'autoroute. La transformation de cette société villageoise par des facteurs d'origine extérieure est donc subie, comme en témoigne la régression des activités agricoles.

Tendanciellement, la population de ROMAGNIEU devrait rester stable au cours des prochaines années ou croître très légèrement grâce aux classes d'âges jeunes des ménages agricoles. Cela suppose que les descendants des chefs d'exploitation agricole restent sur place après avoir trouvé une activité non agricole en dehors de la commune. La diminution de la population active agricole pourra s'accompagner d'une augmentation relative des exploitations à temps partiel (activité extérieure du chef de ménage et d'autres membres). L'augmentation des migrations alternantes liée au maintien de la résidence rurale des actifs originaires de ROMAGNIEU risque d'être remise en cause par le renchérissement du coût de transport individuel. A partir du moment où certains ménages trouveront plus avantageux de résider dans la ville où le chef de famille a un emploi, le déclin de ROMAGNIEU risque de s'accélérer.

En définitive, l'équilibre précaire dans lequel se trouve ROMAGNIEU, grâce à l'attachement d'une partie de sa population active d'origine agricole, risque d'être remis en cause, en supposant toujours l'absence d'initiative locale pour freiner les tendances lourdes du changement économique et social dans cette commune.

III. CONCLUSION

Le scénario communal de changement apparaît en définitive comme une valorisation essentielle de la banque des données à la fois par son aspect rétrospectif débouchant sur un diagnostic et comme une aide au processus de décision d'acteurs locaux avec l'exploration des avenir possibles de la commune étudiée.

Sur le premier point, nous avons montré que le système permanent d'observation dispose de chroniques d'indicateurs suffisamment longues et diversifiées pour répondre à une demande locale de diagnostic sur la situation socio-économique d'une commune ou d'une micro-région. L'introduction dans la banque de données du SPOT des dernières statistiques relatives au RGA de 1980 (et prochainement du RGP) renforcera le caractère opérationnel du système et son aptitude à saisir les mécanismes du changement sur une longue période. Par ailleurs, un atout majeur de la démarche scénariale est clairement apparu dans les trois cas étudiés : la confrontation des hypothèses initiales avec les éléments explicatifs, disponibles à partir d'enquêtes sur le terrain. Dans un premier temps, une coopération étroite et franche avec les principaux acteurs locaux, la municipalité en particulier, est indispensable. Une synthèse réalisée à partir du diagnostic initial et des éléments de l'enquête s'impose avant d'entamer la seconde étape de la démarche scénariale. En définitive, une des ambitions du SPOT pourrait être de s'insérer dans un processus de recherche-action, à la demande d'une commune, d'un syndicat de communes ou d'une Chambre de Commerce et d'Industrie.

Sur le second point, nous en sommes à la phase préliminaire du travail de recherche. Nous nous sommes limités à la construction du scénario tendanciel de changement pour les trois communes étudiées, sans chercher pour le moment à connaître les réactions des principaux intéressés à cette vision de leur avenir. Sans doute, le développement de scénarios du futur ne prendra tout son sens que s'il a été formulée (ou suscitée au départ) une demande locale de recherche. Des scénarios contrastés seront alors envisageables. Ils prendront en compte des déterminants endogènes et exogènes du changement : stratégies municipales avec des marges de manoeuvre plus ou moins importantes selon les cas (créa-

tion de lotissements, accueil d'industries, regroupement au sein d'un district urbain ou d'un syndicat intercommunal, etc...), perspectives sur l'évolution de l'économie régionale (accélération du déclin d'industries en crise, etc...), répercussions d'une réforme de la fiscalité locale, réforme des institutions régionales. Naturellement, l'étendue des variantes dépendra de l'évolution du contexte politique national, de la conjoncture économique mondiale à moyen terme (émergence ou non de nouvelles formes de redéploiement industriel), des réactions locales aux réformes décidées sur le plan national selon qu'elles accroissent ou non les marges de manoeuvre et les initiatives aux échelons intermédiaires (région, département).

AUTRES PUBLICATIONS

Septembre 1976

CRPEE - IEE

"Projet d'un système permanent d'observation du changement économique et social". Note de travail 76-8.

Mars 1977

GERARDIN Bernard

"Mise en place d'un système permanent d'observation dans le triangle LYON-CHAMBERY-GRENOBLE. Présentation de la recherche en cours. Mise en évidence d'une demande régionale de recherche". Note de travail 77-1, 15 p.

Novembre 1978

BONNAFOUS Alain - GERARDIN Bernard

"Bilan 1978 et perspectives du SPOT". Note de travail 78-25.

Octobre 1979

BONNAFOUS Alain - COLONGO Denis - CUSSET Jean-Michel - GERARDIN Bernard - LAVIGNE Jean-Claude - VALERE Jacky
"SPOT - Rapport n° 1 ATP "Observation du changement social" CNRS-EPR Rhône-Alpes, 119 p.

Février 1980

GERARDIN Bernard

"Mise en place d'un système permanent d'observation des effets de traversée des autoroutes LYON-CHAMBERY et LYON-GRENOBLE". Communication à la Conférence Mondiale sur la recherche dans les Transports - Londres - avril 1980.

Octobre 1980

GERARDIN Bernard

"Le système permanent d'observation du triangle LYON-CHAMBERY-GRENOBLE". Revue d'Economie Méridionale n° 111, 11 p.

CONCLUSIONS ET PERSPECTIVES DU S.P.O.T.

La mise en place du S.P.O.T. est maintenant terminée. Nous disposons désormais d'un outil opérationnel qui a permis, comme nous venons de le voir, de développer un grand nombre de recherches et de répondre partiellement aux questions de la problématique initiale.

Il s'agit maintenant, après avoir fait le point sur l'état des travaux, de proposer des orientations de recherche susceptibles de guider des travaux futurs.

Comme nous l'avons montré, la souplesse et la flexibilité de notre système rendent possibles des investigations dans des directions très diversifiées. Mais cette qualité pourrait aussi constituer une faiblesse, si nous ne nous efforçons pas de recentrer l'ensemble des travaux tout en assurant la cohérence du système.

L'outil de base du S.P.O.T. reste la banque de données. L'information rassemblée doit bien entendu être mise à jour régulièrement pour conserver au système d'observation son caractère permanent. Dans l'état actuel du système, il ne paraît pas utile d'élargir la collecte vers de nouveaux types d'informations, ce qui ne signifie pas pour autant que la liste des indicateurs retenus soit définitivement close.

L'information d'ores et déjà accumulée, constitue un capital important (plus de 10 millions d'octets) qui doit continuer à être valorisé.

Nous envisageons en particulier la transposition du logiciel actuel, dont le fonctionnement nécessite un terminal connecté en temps partagé sur un gros ordinateur (IRIS 80); en un produit standardisé dont les ressources soient adaptées à celles d'un micro-ordinateur.

Il s'agirait de constituer un logiciel supporté par un micro-ordinateur qui permettrait de construire et d'exploiter sous forme conversationnelle dans un langage "quasi naturel" un ensemble de données de type socio-économique à un niveau local ou régional.

La finalité est de doter l'utilisateur (type chargé d'étude) d'un outil qui lui permette de saisir, de stocker, d'interroger, de mettre à jour et d'éditer l'information dont il a besoin sans qu'il ait à se préoccuper de la gestion des fichiers et des périphériques d'entrée-sortie (écran et imprimante).

Afin que l'utilisateur dispose d'une maîtrise totale sur son information, sans pour autant être informaticien, il est nécessaire qu'il y accède conversationnellement au moyen d'un langage constitué d'un nombre limité de mots-clés proches de ceux du langage usuel.

En effet, la diffusion rapide des micro-ordinateurs et l'abaissement de leur prix de revient nous conduisent à penser que de nombreux organismes d'études régionaux ou des groupements de collectivités locales en feront l'acquisition dans les prochaines années.

Au-delà des études spécifiques au triangle LYON-CHAMBERY-GRENOBLE, nous pensons qu'il existe une demande potentielle pour la transposition de la méthodologie S.P.O.T. sur d'autres terrains d'observation (logiciel de la banque de données + méthode d'observation). Un contrat d'étude a d'ores et déjà été signé avec le Comité d'Expansion de l'Isère pour une observation du changement en matière industrielle dans la région de VIENNE.

Des négociations sont en cours avec :

- l'Office National de la Navigation qui souhaite mettre en place un système permanent d'observation économique dans le bassin du Rhône ;

- le CNRS - Programme PIREN - la méthodologie SPOT serait transposée en Savoie pour l'étude du canton d'ATME. ;
- le Comité d'Expansion de l'Isère ;
- des organismes locaux de l'Agglomération Lyonnaise.

Parallèlement à ces demandes de recherche, nous avons répondu à des demandes de consultations émanant :

- du Ministère des Transports (SETRA) ;
- des Centres d'Etudes Techniques de l'Équipement.

Ces administrations envisagent la mise en place de système permanent d'observation du changement économique lié à la réalisation d'infrastructures autoroutières.

Compte-tenu de ces éléments, il paraît donc possible d'assurer le transfert de la méthodologie SPOT sur d'autres terrains d'observations.

Parallèlement à cela, il nous semble utile de poursuivre la recherche dans le SPOT sur trois thèmes :

- analyse de la restructuration du tissu industriel ;
- mise au point de scénarios communaux de changement ;
- analyse des mutations foncières dans le Nord-Isère.

1. Analyse de la restructuration du tissu industriel

Les travaux entrepris de 1977 à 1980 sur ce thème ont permis d'acquérir une connaissance précise de la structure du tissu industriel du triangle LYON-CHAMBERY-GRENOBLE. Une collaboration étroite sur ce thème a été établie avec des organismes locaux (Conseil Général de l'Isère, Comité d'Expansion, Chambre de Commerce de VIENNE). C'est ainsi que nous avons été amenés plusieurs fois à présenter, à leur demande, les résultats de nos travaux à des responsables locaux (maires, conseillers généraux, chefs d'entreprises).

Il nous paraît essentiel de poursuivre cette recherche en 1981 afin d'analyser les conséquences, en termes d'emploi et d'aménagement, du redéploiement industriel en cours dans certains secteurs tels que l'industrie textile et la construction électrique.

2. Finances locales et scénarios communaux de changement

La mise en relation des différentes informations disponibles en matière démographique, économique et sociale a rendu possible la construction de scénarios rétrospectifs retraçant le processus du changement socio-économique dans plusieurs communes sélectionnées comme représentatives des principaux types d'évolution existant dans la région étudiée.

Sur cette base, il nous paraît désormais possible d'élaborer, en collaboration avec les acteurs locaux, des scénarios prospectifs tenant compte des capacités d'initiatives locales.

Dans ce cadre, nous comptons poursuivre les études relatives aux finances locales en mettant l'accent sur les nouvelles possibilités offertes par la Loi du 10 janvier 1980 (vote par les communes des taux d'imposition des quatre impôts directs locaux).

3. Analyse des mutations foncières dans la région de CREMIEU

Une importante collecte d'informations a été réalisée en 1980 en ce qui concerne les mutations foncières dans la région de CREMIEU (SAFER + Service des Hypothèques). Ces données n'ont été à ce jour que partiellement exploitées. Il convient donc d'achever ce travail afin de mettre en évidence clairement les logiques et les stratégies foncières qui déterminent très largement l'évolution de cette zone péri-urbaine.

Ces thèmes devront déboucher sur des résultats opérationnels. Il nous paraît en effet indispensable de dépasser le stade de l'observation stricte pour nous orienter vers celui de la construction de scénarios alternatifs de développement, en collaboration avec les acteurs locaux. A partir des informations recueillies et des tendances d'évolution observées, la confrontation de scénarios constitue un exercice de synthèse qui peut s'avérer fructueux. Il ne s'agit pas d'une recherche prospective, mais d'une méthode de simulation qui peut permettre d'approfondir notre réflexion sur la nature des changements observés. De plus, si ces scénarios peuvent être construits sous une forme concrète et dans un langage accessible à tous, il est envisageable de les présenter aux différents agents du changement, au niveau local, pour développer une méthode

d'enquête participative et ainsi mieux comprendre la logique de certaines initiatives tout en assurant la diffusion d'une partie importante des résultats de nos travaux.

